

Avertissement

Ceci est une traduction non officielle du matériel de formation en langue anglaise. La version en anglais est la version officielle des supports de formation normalisés. Son usage est restreint aux formations au maintien de la paix. Si vous avez des questions concernant l'exactitude de la traduction, merci d'envoyer un courriel à peacekeeping-training@un.org, en spécifiant la page et le paragraphe du contenu en question.

Coordination civilo-militaire des Nations Unies Matériels de formation spécialisés (CIMIC-NU/STM)



**Service intégré de formation
Division des politiques, de l'évaluation et de la formation
Département des opérations de maintien de la paix & Département
de l'appui aux missions**

Coordination civilo-militaire des Nations Unies Matériels de formation spécialisés (CIMIC-NU/STM)

Table des matières

PRÉFACE RELATIVE À LA CIMIC-NU ET AUX STM.....	4
NOTES PRÉPARATOIRES DESTINÉES AUX INSTRUCTEURS.....	10
== MODULE 1 : APERÇU DE LA COORDINATION CIVILO-MILITAIRE DES NATIONS UNIES ==	13
UNITÉ 1 : INTRODUCTION À LA CIMIC-NU	13
▪ Compréhension générale de la CIMIC-NU.....	14
▪ Fondements de la politique de maintien de la paix des Nations Unies	19
▪ Orientation officielle des Nations Unies.....	27
UNITÉ 2 : PRINCIPES ET ACTIVITÉS DE LA CIMIC-NU	31
▪ Fondements de la CIMIC-NU	31
▪ Principes de la CIMIC-NU.....	32
▪ Activités fondamentales de la CIMIC-NU	33
UNITÉ 3 : STRUCTURES ET PERSONNEL.....	38
▪ État-major de la Mission des Nations Unies.....	38
▪ Organisation de la CIMIC-NU.....	43
▪ Personnel de la CIMIC-NU	48
UNITÉ 4 : ÉLABORATION DU CONCEPT DE COORDINATION CIVILO-MILITAIRE (CIMIC).....	53
▪ Perspective historique	54
▪ Observation sur la coordination	58
▪ Vision précise : Idées justes et idées fausses	62
== MODULE 2 : LA CIMIC-NU DANS LE CONTEXTE DE LA MISSION ==.....	66
UNITÉ 1 : PRINCIPAUX PARTENAIRES	66
▪ Partenaires des composantes de la Mission	66
▪ Équipe de pays des Nations Unies et Équipe de pays pour l'action humanitaire	74
▪ Partenaires nationaux.....	83
▪ Partenaires régionaux et internationaux.....	85
UNITÉ 2 : COORDINATION DE LA MISSION.....	90
▪ Évaluation et planification intégrées (IAP)	90
▪ Structures de coordination d'une Mission des Nations Unies	94
UNITÉ 3 : COORDINATION CIVILO-MILITAIRE DE L'ACTION HUMANITAIRE (CMCOORD-NU).....	103
▪ Nécessité de la coordination	103
▪ Espace et principes humanitaires.....	105
▪ Système de coordination des activités humanitaires.....	107
== MODULE 3 : TÂCHES FONDAMENTALES DE LA CIMIC-NU ==.....	119
UNITÉ 1 : RÔLE DES AGENTS DE LA CIMIC-NU EN TANT QU'OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR ..	119
▪ Processus de planification	119

▪ Documents opérationnels	123
▪ Exposés opérationnels.....	126
▪ Procédures opérationnelles permanentes (SOPs) de la CIMIC-NU.....	128
▪ UNITÉ 2 : LIAISON, ÉCHANGES D'INFORMATIONS, PLANIFICATION ET INFORMATION	134
▪ Liaison civilo-militaire	134
▪ Échanges d'informations	141
UNITÉ 3 : ASSISTANCE CIVILE	145
▪ Appui militaire lié à l'assistance civile	145
▪ Appui à la Mission.....	151
▪ Appui aux communautés.....	161
UNITÉ 4 : COMMUNICATION DE LA CIMIC-NU.....	170
▪ Sensibilisation et formation culturelles.....	170
▪ La CIMIC-NU et l'information	173
▪ La collaboration avec les assistants linguistiques.....	177
▪ Règlement / Gestion des conflits, Négociation	180
== MODULE SUPPLÉMENTAIRE : La CIMIC-NU ET LES DOMAINES DE FOND DU MAINTIEN DE LA PAIX ==.....	189
ACTION HUMANITAIRE COMPLÉMENTAIRE FACE AUX SITUATIONS D'URGENCE ET AUX CATASTROPHES.....	189
▪ Catastrophes naturelles.....	190
▪ Situations d'urgence complexes.....	197
▪ Appui militaire	198
PROTECTION DES CIVILS.....	204
▪ Conception de la protection des civils par les Nations Unies.....	204
▪ Principaux acteurs et partenaires de la protection des civils.....	208
▪ Le soutien de la CIMIC-NU aux processus de protection des civils.....	211
RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ & DÉSARMEMENT, DÉMOBILISATION ET RÉINTÉGRATION (SSR & DDR).....	216
▪ Réforme du secteur de la sécurité (SSR)	216
▪ Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)	219
▪ Appui de la CIMIC-NU à la SSR et au DDR.....	223
LA CIMIC-NU LORS DE LA TRANSITION ASSURÉE PAR L'ONU	230
▪ Le « noyau dur » Maintien de la paix-Consolidation de la paix.....	231
▪ Rôle des responsables du maintien de la paix dans les premières phases de la consolidation de la paix	234
== MODULE : EXERCICES FONDÉS SUR DES SCÉNARIOS (SBEs) CONCERNANT LA COORDINATION CIVILO-MILITAIRE DES NATIONS UNIES (CIMIC-NU) ==.....	242
NOTES INTRODUCTIVES.....	242
SCÉNARIO CARANA (VERSION ABRÉGÉE).....	248
SCÉNARIOS 1 à 8.....	265
NOTES D'ORIENTATION DESTINÉES AUX INSTRUCTEURS AU SUJET DES SBEs	281

PRÉFACE RELATIVE À LA CIMIC-NU ET AUX MATÉRIELS DE FORMATION SPÉCIALISÉS (STM)

■ Contexte

- ◇ Aujourd’hui, les nombreux mandats multidimensionnels liés aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et l’éventail très large des problèmes qu’ils doivent traiter font de la coordination des divers acteurs multifonctionnels un élément essentiel à la réussite des missions concernées. Contrairement aux concepts traditionnels de coordination civilo-militaire (CIMIC) – qui sont au service des objectifs du Commandant –, la Coordination civilo-militaire des Nations Unies (CIMIC-NU) vient appuyer la mise en œuvre du mandat et les objectifs généraux de la mission. Par conséquent, une coordination renforcée de l’ensemble des composantes d’une opération de maintien de la paix de l’ONU – quelle qu’elle soit – est nécessaire, ainsi qu’avec les acteurs internationaux, bilatéraux et les ONG, les autorités locales et les parties au conflit.
- ◇ Au final, l’objectif de la coordination civilo-militaire – qui est un sous-ensemble de la coordination générale dans le cadre de la mission, qu’elle soit intégrée ou non – est de renforcer ou d’améliorer l’efficacité globale de la mission, et en particulier de chacune des trois grandes composantes de toute mission des Nations Unies : les composantes civile, policière et militaire. La coordination civilo-militaire permet un appui militaire plus efficace aux partenaires civils, dans le but de faciliter un règlement effectif du conflit, de remplir le mandat de la mission en avance et avec de meilleurs atouts, et de parvenir à ce qu’il est convenu d’appeler « l’état final » du processus de maintien de la paix, conformément à la « Stratégie de transition » des Nations Unies.

■ Élaboration des matériels de formation spécialisés (STM)

- ◇ L’élaboration des Modules de formation de la CIMIC-NU correspond à une demande accrue de coordination civilo-militaire dans le cadre des missions des Nations Unies. Les matériels de formation de la CIMIC-NU répondent à une demande du DOMP/OMA (le Bureau des affaires militaires), et ont été élaborés en coordination étroite et totale avec des représentants des États membres et l’ensemble des acteurs pertinents des Nations Unies – notamment le Bureau des affaires militaires (OMA/Office of Military Affairs), le Bureau de l’état de droit et des institutions chargées de la sécurité (OROLSI), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), ou encore le Bureau des affaires juridiques (OLA).
- ◇ Ces matériels de formation sont issus de la Politique de coordination civilo-militaire dans les Missions intégrées de maintien de la paix des Nations Unies – politique publiée le 1^{er} novembre 2010 par le Directeur exécutif du DOMP (USG DOMP); ces matériels sont totalement conformes à la Doctrine fondamentale de 2008, en tant que matériels complémentaires à la Coordination civilo-militaire de l’action humanitaire (CMCoord-NU), fournis par l’OCHA.

- ◇ Le calendrier d'achèvement de ces matériels était le suivant :
 - Préparation (MAI-AOÛT 2012) : Réalisation de l'évaluation des besoins en formation (TNA/Évaluation des besoins technologiques – Questionnaire envoyé aux Missions, et visites sur le terrain)
 - Rédaction du Projet (AOÛT-DÉCEMBRE 2012) : Conception et élaboration des projets de module de formation
 - Examen (JANVIER à MAI 2013) : Examen documentaire (examen des projets de matériels et concertation avec le DOMP, le DAM, etc.)
 - Concertation (JUIN 2013) : Atelier de concertation avec les Comités de coordination technique (TCC) et des représentants des missions
 - Consolidation (JUILLET-SEPTEMBRE 2013) : Consolidation interne
 - Cours pilote (OCTOBRE-NOVEMBRE 2013) : Cours pilote/Formation des formateurs à Entebbe
 - Finalisation (DÉCEMBRE 2013 – MARS 2014) :
 - Approbation (MAI 2014) : Processus au niveau des Nations Unies (Bureau des affaires juridiques)
 - Diffusion (à partir de JUIN 2014) : Diffuser les matériels de formation, et aider les États membres à les intégrer à la formation qu'ils dispensent.

■ But

- ◇ Le but de ces matériels de formation est d'offrir aux pays contributeurs de troupes un ensemble de « modules de formation » prêt à l'usage – le Matériel de formation spécialisé (STM) de la CIMIC-NU, comprenant notamment une série d'exercices fondés sur des scénarios – en vue de renforcer la planification intégrée, d'assurer une meilleure coordination des activités au quotidien et de faire face à des situations exigeant une certaine interaction entre civils et militaires.
- ◇ Ces modules de formation doivent être utilisés dans le cadre de la formation avant déploiement; mais ils peuvent également servir de matériel de base pour l'initiation des personnes concernées ou une formation permanente sur le terrain, à condition d'adapter préalablement ces matériels.

■ Public visé

- ◇ Le public prioritaire est constitué par les officiers militaires qui doivent être déployés dans le cadre d'une Mission des Nations Unies, au quartier général des forces, au poste de commandement du secteur sud et au niveau des Unités, et qui seront chargés d'assurer une partie de la coordination civilo-militaire des Nations Unies (CIMIC-NU).
- ◇ Dans la mesure où ces matériels de formation permettent de mieux comprendre, plus globalement, les exigences de la CIMIC devant être respectées au niveau stratégique (Siège de l'ONU), au niveau opérationnel (quartier général de la Mission) ou au niveau

tactique (état-major de secteur et de bataillon), ils peuvent également s'adresser à des acteurs très précis – notamment :

- Les experts militaires de la Mission (MEOMs);
- Les chefs de la police – les commandants des Unités de police constituées (FPU), et leurs supérieurs;
- Les officiers de liaison de la police des Nations Unies (UNPOL) désignés;
- Les dirigeants civils, les hauts responsables des missions et les chefs des sections organiques;
- L'ensemble des personnels administratifs et des services organiques concernés, et ayant des responsabilités en matière de coordination civilo-militaire – notamment la Coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies (CMCoord-NU) et les spécialistes des affaires civiles.

■ **Questions importantes à prendre en compte pour les Instituts de formation au maintien de la paix (PKTI), les Directeurs de cours et les formateurs/instructeurs**

Les aspects suivants doivent être pris en considération par les Directeurs de cours et les formateurs/instructeurs des PKTI :

- ◇ Les fichiers électroniques des STM de la CIMIC-NU peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.peacekeepingbestpractices.unlb.org/PBPS/Pages/Public/Home.aspx>
- ◇ L'élaboration de ces matériels est fondée sur l'évaluation des besoins en formation et la nécessité croissante d'adopter une approche progressive, rationnelle et modulaire, visant à familiariser les officiers avec les questions de coordination civilo-militaire (CIMIC-NU).
- ◇ Les matériels de formation spécialisés (STM) liés à la CIMIC-NU se présentent sous forme d'un ensemble de modules exportable et adaptable, permettant de comprendre par étapes progressives la nature et le fonctionnement de la CIMIC-NU, depuis la compréhension jusqu'à l'évaluation, et depuis le niveau stratégique jusqu'au niveau tactique.
- ◇ À cet égard, il apparaît clairement que ces STM sont davantage une « mallette de formation » qu'un programme de cours *stricto sensu*. Donc, il s'agit d'un ensemble de différents modules, à utiliser de manière groupée ou séparément, en fonction du public visé. En d'autres termes, chaque formateur national/ou lié à un institut de formation au maintien de la paix doit adapter ces matériels aux besoins des publics visés.
- ◇ Pour une formation sur la base de ces STM, il est essentiel de commencer par les CPTM (les matériels de formation de base avant déploiement), qui doivent permettre à l'ensemble des personnels du maintien de la paix (armée, police et civils) d'avoir une même vision des principes, directives et politiques de base en matière de maintien de la paix assuré par les Nations Unies, pour la cohérence de la mise en œuvre du mandat de l'ONU.

- ◇ En ce qui concerne la formation spécifique de la mission, les formateurs devraient s'inspirer des Modules d'information préalables au déploiement (PiPs) pour adapter leurs cours aux spécificités de la mission. Ces modules PiPs sont accessibles sur le site Internet du réseau de praticiens ITS : <https://pktcop.unlb.org>.

■ Aperçu du contenu

- ◇ Les STM de la CIMIC-NU reposent sur une structure équilibrée et progressive de quatre modules – dont trois présentent les plans de cours, et un module supplémentaire.
 - Les Modules 1 et 2 constituent la base des matériels de formation et permettent d'approfondir progressivement la compréhension du concept de Coordination civilo-militaire des Nations Unies (CIMIC-NU).
 - Le Module 3 présente les activités fondamentales des officiers de la CIMIC-NU; il permet une mise en œuvre, une analyse et une évaluation progressives, au jour le jour, des activités liées à la CIMIC-NU. Ce Module 3 expose également les compétences qui doivent être acquises et utilisées par les futurs officiers de la CIMIC-NU, telles qu'elles ressortent de l'évaluation des besoins en formation.
 - Le Module supplémentaire présente des questions propres à des domaines essentiels des Nations Unies – dans lesquels les officiers de la CIMIC-NU pourront avoir de nouvelles interactions avec les secteurs de fond du maintien de la paix.
 - L'appui militaire à l'assistance humanitaire et les secours en cas de catastrophe constituent un domaine où la CIMIC-NU a un rôle à jouer, notamment dans les situations d'urgence complexes.
 - Les processus de DDR/SSR (Désarmement, démobilisation et réintégration/réforme du secteur de la sécurité) et la POC (Protection des civils) ne relèvent pas directement des officiers de la CIMIC-NU; mais, grâce aux deux unités de formation correspondantes, les officiers de la CIMIC-NU pourront concevoir une approche concrète pour une meilleure coordination de leurs activités avec les priorités de la Mission en matière de maintien de la paix.
 - L'unité de transition des Nations Unies vise à aider les officiers de la CIMIC-NU à mieux faire comprendre leur rôle aux autres responsables du maintien et de la consolidation de la paix.
 - Le dernier Module contient des exercices fondés sur des scénarios (SBEs ou « scenario-based exercises »), visant à appliquer, aux niveaux opérationnel et tactique, les connaissances acquises grâce aux modules précédents, afin de développer les capacités collectives de règlement des problèmes, ainsi que les compétences en matière de coordination civilo-militaire propres au contexte et à la zone de responsabilité de la Mission – l'ensemble recouvrant de nombreuses et diverses activités de l'ONU en matière de paix et de sécurité.
- ◇ Parallèlement à ces modules, il existe une base de données contenant d'autres documents susceptibles d'enrichir de manière significative la compréhension et la transmission des cours de coordination civilo-militaire – notamment les Documents d'orientation officiels des Nations Unies, les documents issus des activités concrètes et

pédagogiques de la Mission; cette base de données est accessible sur le site Internet du réseau de praticiens ITS, à l'adresse <https://pktcop.unlb.org> .

- ◇ Il peut y avoir – et c'est délibéré – des éléments semblables à ceux de certains cours antérieurs du DOMP/du réseau de praticiens ITS (notamment les cours relatifs aux matériels de formation de base avant déploiement – CPTM –, ou encore ceux destinés aux experts militaires de la mission – MEOM). Mais, dans le présent document, l'objectif est de mettre en lumière un contenu destiné spécifiquement aux officiers de la CIMIC-NU, ainsi que certains éléments marquants dans le contexte de la coordination civilo-militaire des Nations Unies.

- **Structuration précise des cours**

- **Module 1 – Aperçu global de la CIMIC-NU**
 - Unité 1 : Introduction à la CIMIC-NU
 - Unité 2 : Principes et activités
 - Unité 3 : Structures et capacités
 - Unité 4 : Élaboration du concept de CIMIC
- **Module 2 – La CIMIC-NU dans le contexte de la Mission**
 - Unité 1 : Principaux partenaires
 - Unité 2 : Coordination de la mission
 - Unité 3 : CMCoord-NU (Coordination civilo-militaire de l'action humanitaire des Nations Unies)
- **Module 3 – Les tâches essentielles en matière de Coordination civilo-militaire des Nations Unies (CIMIC-NU)**
 - Unité 1 : Tâches des officiers d'état-major
 - Unité 2 : Partage et planification
 - Unité 3 : Assistance civile
 - Unité 4 : Communication
- **Module supplémentaire – Certains domaines de fond**
 - Soutien à l'action humanitaire face aux situations d'urgence et aux catastrophes
 - La CIMIC-NU et la protection des civils
 - La CIMIC-NU et les SSR – DDR (Réforme du secteur de la sécurité/Désarmement, démobilisation et réintégration)
 - Périodes de transition assurées par l'ONU
- **Module « Exercices fondés sur des scénarios »**
 - 8 scénarios pour les niveaux opérationnel/tactique

■ Remerciements

Le Service intégré de formation (ITS) souhaite remercier les deux consultants à l'origine du projet, ainsi que les nombreux formateurs venus des instituts de formation au maintien de la paix et des missions – ces formateurs qui ont réagi en retour au cours du processus d'élaboration (notamment en participant à un atelier et à un cours pilote). Le contenu des présents Matériels de formation spécialisés (STM) a été conçu avec le concours d'experts clés du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et du Département de l'appui aux missions (DAM), et, plus particulièrement, du Bureau des affaires militaires du DOMP, de la DPET (la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation, qui relève du DOMP et du DAM), de l'OROLSI (le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, qui dépend également du DOMP), de l'OCHA (le Bureau de la coordination des affaires humanitaires) et de l'OLA (le Bureau des affaires juridiques).

■ Interlocuteur

- ◇ Étant donné que la CIMIC-NU vise à favoriser la formation des officiers militaires avant leur déploiement sur le terrain pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU, le Service intégré de formation (ITS) veille à une actualisation régulière du contenu, afin de refléter toute évolution des politiques et orientations de l'ONU en matière de maintien de la paix.
- ◇ Concernant toute proposition d'actualisation ou toute amélioration du système, les questions relatives à la CIMIC-NU doivent être posées au Lieutenant-colonel Richard Zobot, à l'une des deux adresses suivantes (ou aux deux à la fois) : zobot@un.org et/ou peacekeeping-training@un.org
- ◇ Toute actualisation pertinente sera publiée et expliquée sur le Portail de ressources concernant le maintien de la paix (<http://peacekeepingresourcehub.unlb.org>). Les instructeurs sont encouragés à consulter ce site régulièrement.

NOTES PRÉPARATOIRES DESTINÉES AUX INSTRUCTEURS

■ Méthode proposée

Les éléments ci-après constituent une proposition en matière de méthodologie. En fait, les instructeurs déjà expérimentés peuvent choisir d'autres méthodes et activités pour présenter les matériels de formation et les principaux éléments d'apprentissage de cette Unité – à condition de respecter les objectifs du Module et les résultats attendus dans ce cadre.

- La méthode est celle de cours dispensés en classe – avec, notamment, une présentation de diapositives fondamentales, suivie d'un dialogue. Outre la projection de diapositives de base pour chaque partie du cours (chaque diapositive étant accompagnée de notes), l'instructeur ou l'équipe d'instructeurs peut également télécharger d'autres éléments, références et matériels de lecture, présenter des vidéos ainsi que des exemples de meilleures pratiques, pour enrichir ou modifier la première présentation – tous ces éléments supplémentaires étant disponibles grâce à des liens, dans le présent document, ou sur le site Internet de la Communauté de pratiques de la CIMIC-NU, à l'adresse suivante : <http://www.peacekeepingbestpractices.unlb.org/PBPS/Pages/Public/Home.aspx>
- L'instructeur ou les instructeurs peut/peuvent également modifier les présentations de base correspondant à chaque partie du présent Module afin de proposer une version abrégée (30 minutes au total) ou une version associée à d'autres Modules (ou à des parties de certains modules) – et ce, en fonction de la situation, des exigences et priorités liées à la formation, et, enfin, du temps disponible.
- L'instructeur ou les instructeurs peut/peuvent adapter les observations accompagnant leurs présentations au niveau des gestionnaires et directeurs des processus, et en fonction des domaines de travail des personnes à former – comme nous l'avons expliqué plus haut.
- L'instructeur ou les instructeurs peut/peuvent décider d'autoriser la discussion pendant la présentation plutôt qu'après.
- Afin de garantir un certain niveau de qualité de la formation – en tant que valeur ajoutée –, les classes ne devraient pas avoir plus de 40 « élèves » par session.

■ Séquences de formation

Durée par Unité	Cours/Présentation	Questions/Évaluation	Activités d'apprentissage
Entre 40 et 80 minutes	Entre 30 et 50 minutes	10 minutes	Si elles ont lieu, durée d'une vingtaine de minutes
Options supplémentaires	Propres à la mission	Film	Activité
	À déterminer par le PKTI (l'Institut de formation au maintien de la paix)	À déterminer par le PKTI	À déterminer par le PKTI

■ Profil type des instructeurs

Concernant le présent Module, l'instructeur idéal doit avoir une expérience personnelle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de la coordination civilo-militaire. Il ou elle doit avoir également une excellente connaissance des concepts de coordination civilo-militaire des Nations Unies (CIMIC-NU et CMCoord-NU). Les matériels de formation spécialisés s'adressant à des militaires, l'instructeur idéal doit avoir une formation militaire; toutefois, ce peut être également un civil ayant une connaissance et une expérience avérées des opérations militaires. Par ailleurs, l'instructeur devrait également avoir suivi une formation officielle à la CIMIC-NU (et, dans l'idéal, à la CMCoord-NU également) dans le cadre de l'une des entités suivantes ou de plusieurs d'entre elles : DOMP/DAM ITS (Service intégré de formation); OCHA; une mission des Nations Unies; un cycle de formation indépendant des Nations Unies, mais approuvé par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (C-34/Comité des 34); ou une éducation et une formation appropriées, au niveau national.

■ Proposition de préparation des instructeurs

Lectures requises

- *United Nations Peacekeeping Operations Principles and Guidelines (Capstone doctrine)*, DPKO/DFS (DOMP/DAM), 18 janvier 2008
- *Civil-Military Coordination in UN Integrated Peacekeeping Missions (UN-CIMIC)*, DPKO/DFS (DOMP/DAM), 14 octobre 2010

Éléments de référence supplémentaires pour les Matériels de formation spécialisés (STM)

- Une base documentaire complète et cohérente a été jointe aux STM concernés – se référant notamment à des sujets ou des entités tels que les Politiques et annexes de la CIMIC-NU, la Planification, l'OCHA et la CMCoord-NU, le Quartier général des forces, la DDR, la SSR, les Affaires civiles et des exemples de bonnes pratiques. Cette base documentaire doit être utilisée par les instructeurs chaque fois qu'ils le jugent nécessaire.

Préparation générale

Équipement : ordinateur et Diapositives PowerPoint, projecteur et écran, tableau à feuilles mobiles :

1. Documents accompagnant les diapositives (sur papier – référence à deux diapositives par page), selon les besoins, et permettant de prendre des notes
2. Liste sur papier et/ou sur support électronique des lectures requises (une liste pour chaque participant). Pour toute copie supplémentaire, prière de télécharger les fichiers électroniques à l'adresse suivante :
<http://www.peacekeepingbestpractices.unlb.org/PBPS/Pages/Public/Home.aspx>
3. Copies, sur support électronique, de la ou des présentation(s) de base, telles que modifiées par l'instructeur ou les instructeurs, et tout matériel supplémentaire sélectionné pour la présentation.

Éléments propres à la mission

Si le présent Module vise à préparer les participants à une mission de maintien de la paix des Nations Unies bien précise, prière de collecter des informations propres à cette mission sur le site Internet de la mission en question (accessible sur le site du DOMP, à l'intitulé « opérations en cours » : <http://www.un.org/Depts/dpko/dpko/index.asp>). D'autres informations concernant spécifiquement la mission sont également disponibles sur le site Internet de la Division des politiques et de la formation du DPKO/DOMP : <http://peacekeepingresourcehub.unlb.org/PBPS/Pages/Public/Home.aspx>

■ Signification des symboles



Note à l'Instructeur (Informations générales à prendre en considération)



Points de discussion (principaux points à traiter sur le sujet. La meilleure formule, à cet égard, est une présentation par l'instructeur à sa manière, plutôt qu'un exposé théorique sous forme de texte écrit et lu aux participants)



Propre à la Mission (informations concernant spécifiquement la Mission et émanant de celle-ci).



Exemples (Récits illustrant un certain point ou autour d'un message clé)



Questions types (Liste de questions potentielles à poser aux participants)



Brochure d'information (distribuée aux participants à ce stade précis)



Film (Film recommandé en tant qu'élément essentiel de la formation, ou en tant qu'option)



Photo/Illustration (avec indication du « Crédit photo »)



Activité d'apprentissage de base (choix de cette activité fortement recommandé dans le cadre de la formation)



Activité d'apprentissage facultative (à mener s'il reste du temps et si l'activité en question est pertinente pour le groupe de participants. Concernant ces activités, des directives sont données à la fin de l'unité, de la section ou de la partie du processus concernés – en fonction de ce qui est indiqué dans le texte)



Points essentiels/résumés (messages clés, qu'il convient de communiquer de nouveau en fin de session. Une autre formule consiste, pour l'instructeur, à demander aux participants quels sont les messages essentiels qu'ils retiennent. Dans ce dernier cas, l'instructeur pourra ensuite évoquer les points non retenus par les participants)

== MODULE 1 : APERÇU GLOBAL DE LA COORDINATION CIVILO-MILITAIRE DES NATIONS UNIES (CIMIC-NU) ==

UNITÉ 1: INTRODUCTION À LA CIMIC-NU

Résultats attendus de l'apprentissage

Au terme de cette Unité, les participants devraient pouvoir :

- ✓ Expliquer le concept global de la CIMIC-ONU
- ✓ Exposer certaines actions liées à la CIMIC
- ✓ Rappeler les fondements de la politique de maintien de la paix des Nations Unies, et indiquer les liens avec la CIMIC-NU
- ✓ Identifier les principes directeurs, les politiques et les documents régissant la CIMIC-NU

Structure de la présentation

- COMPRÉHENSION GÉNÉRALE DE LA COORDINATION CIVILO-MILITAIRE
- FONDEMENTS DES PROCESSUS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES
- ORIENTATIONS OFFICIELLES DES NATIONS UNIES



La présente unité est une « Unité d'introduction » globale à la Coordination civilo-militaire des Nations Unies (CIMIC-NU) – faisant partie du 1^{er} Module. Cette introduction doit permettre aux participants d'avoir une approche souple et progressive de la CIMIC-NU, pour mieux comprendre celle-ci; il s'agit d'en donner également des exemples concrets, en rappelant les principes essentiels des processus de maintien de la paix des Nations Unies (le respect de ces principes ayant une grande importance pour tout officier de la CIMIC-NU; il s'agit enfin d'orienter la recherche et la documentation.

■ Compréhension générale de la CIMIC-ONU

□ Film : « Welcome to MINUSTAH »/« Bienvenue à la MINUSTAH »



La projection de ce film pourrait être proposée pour mettre les participants « dans l'ambiance » et susciter leur intérêt (ce film étant disponible dans la base de données des STM de la CIMIC-NU). D'autres courts métrages pourraient être également utilisés et adaptés à l'objectif de la formation, à condition qu'ils donnent une idée assez large des activités de la CIMIC-NU, en abrégé (à la façon d'une « bande annonce »).



La distribution de ce film, tourné par un bataillon de la MINUSTAH (South Korea Engineer battalion/ Bataillon du Génie de Corée du Sud) a été autorisée par le responsable de l'information de la MINUSTAH. Le film pourrait constituer, à l'intention des participants, une introduction à l'environnement global d'une Mission intégrée. Pour que les dix minutes du film soient le plus efficaces possible, les instructeurs pourraient utilement demander aux participants d'identifier, dans ce film, les activités spécifiques de la CIMIC-NU.

☐ Exemples concrets d'activités de la CIMIC-NU



Les images de cette diapositive peuvent également permettre à l'instructeur de présenter des exemples réels d'activités de la CIMIC-NU, pour en donner une idée concrète. Ce « diaporama » pourrait compléter le film projeté et constituer une « Activité d'apprentissage ». Les exemples donnés par cette diapositive proviennent de quelques-unes des nombreuses Missions des Nations Unies; il s'agit, de gauche à droite et de haut en bas :



Des soldats de la paix des Nations Unies, originaires du Brésil et qui portent secours à des Haïtiens chassés de leur maison par les inondations, à la « Cité Soleil ». Les pluies diluviennes provoquées par la tempête tropicale baptisée « Noël » ont fait plusieurs milliers de sans-abri. Port-au-Prince, Haïti, octobre 2007 (Source : photo de la MINUSTAH/Marco Dormino).



Au Libéria, des soldats originaires du Pakistan aident des villageois à réparer une route inondée, dans la périphérie de Voinjama (Source : Photo de l'ONU # 120801, signée Eric Kanalstein)



Des membres de l'équipe vétérinaire du Bataillon indien INDBATT2 forment sur place des vétérinaires locaux et, parallèlement, fournissent un certain nombre de services à la commune de Bor, au Soudan du Sud (Crédit Photo : Christopher Holshek)



Au Libéria, le directeur de projet d'une exploitation agricole consacrée à la formation des jeunes explique le projet pilote au Chef de l'UNMIL (à droite sur la photo), également chargé de la CIMIC (coordination civilo-militaire), et aux officiers

d'état-major du bataillon résident du Bangladesh participant au maintien de la paix (Crédit Photo : Christopher Holshek).

❑ Définition de la CIMIC-NU

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 1 : INTRODUCTION

INTRODUCTION À LA COORDINATION CIVILO-MILITAIRE

L'Expression Coordination civilo-militaire des Nations Unies recouvre la coordination entre civils et militaires au sein du système des Nations Unies, en l'occurrence, dans le cadre d'une opération de maintien de la paix.

⇒ L'abréviation **CMCoord-NU** (la Coordination civilo-militaire de l'action humanitaire des Nations Unies) désigne les processus de dialogue et d'interaction civilo-militaires dans les situations d'urgence humanitaire, et visant à défendre et promouvoir les principes humanitaires.

⇒ L'abréviation **CIMIC-NU** désigne une fonction militaire de facilitation des relations entre les composantes civile et militaire de la mission, ainsi qu'entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement dans les secteurs couverts par la mission, dans le sens de la réalisation des **objectifs de la Mission des Nations Unies**.

 Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==



Cette diapositive fournit la définition de la CIMIC-NU telle qu'elle figure dans la politique de la CIMIC-NU de 2010. À noter que ce document sera exposé plus en détail dans l'unité suivante. La diapositive ci-dessus fait aussi, brièvement, le parallèle entre la CIMIC-NU et la CMCoord-NU. À noter que le concept de CMCoord sera développé dans le Module suivant.



La « Coordination civilo-militaire des Nations Unies » désigne les mécanismes et procédures de coordination utilisés par les partenaires civils et les soldats des Nations Unies, ainsi qu'au sein du système des Nations Unies – en l'occurrence, dans le contexte d'une Opération de maintien de la paix.



Si ce que l'on appelle la CIMIC-NU désigne un ensemble de fonctions de l'état-major militaire contribuant à la réalisation des objectifs de la Mission des Nations Unies, le sigle « CMCoord-NU » se réfère davantage au dialogue et aux interactions à des fins humanitaires. Le dialogue d'ordre humanitaire entre civils et militaires est la base indispensable aux deux composantes pour défendre et promouvoir les principes humanitaires, et atteindre les objectifs fixés dans ce contexte dans les situations d'urgence complexes et de catastrophe naturelle. Sur le terrain, les fonctions de la CIMIC-NU et de la CMCoord-NU doivent être complémentaires.

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 1 : INTRODUCTION

INTRODUCTION À LA COORDINATION CIVILO-MILITAIRE

Considérations d'ordre général

⇒ La coordination civilo-militaire est l'**interface** entre :

- Les objectifs politiques, sécuritaires et de maintien de la paix;
- Les objectifs humanitaires, de développement et de consolidation de la paix.

⇒ Deux facteurs justifient une meilleure coordination de la mission :

- La complexité et l'interdépendance du contexte;
- Des ressources financières et humaines limitées (« Tirer parti des possibilités »).

⇒ Le concept de CIMIC-NU doit être compris par rapport au **double rôle des militaires** :

- Garantir un environnement sain et sûr;
- Mettre à la disposition de la Mission les ressources nécessaires, dans le cadre de son mandat.

 Services Intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==



Ces considérations d'ordre général, contenues également dans la Politique de la CIMIC-NU, visent à sensibiliser davantage les participants aux grandes lignes de la Coordination civilo-militaire des Nations Unies – lesquelles doivent être présentes dans l'esprit de chacun, tout au long de la formation.



La coordination civilo-militaire constitue l'interface entre, d'une part, les objectifs politiques et sécuritaires, et, de l'autre, les objectifs humanitaires, de développement et de consolidation de la paix. L'ensemble civilo-militaire est au cœur de toute opération de la paix relativement complexe, et est essentiel à la Mission, si cette dernière veut avoir un impact global sur le conflit.



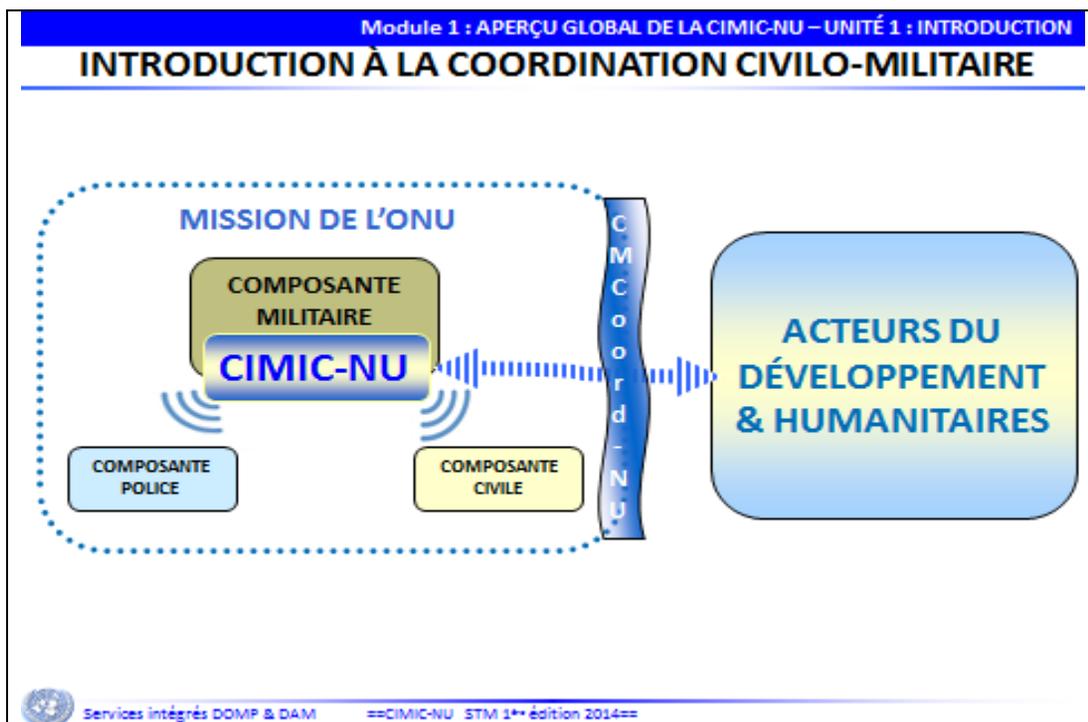
Deux facteurs justifient une meilleure coordination de la Mission, et, par conséquent, une meilleure coordination civilo-militaire. Premièrement, la complexité du contexte des opérations de paix exige une coordination accrue des acteurs, des programmes et des activités en raison du caractère transversal des effets de tous ces éléments, et, au final, de leur interdépendance. En second lieu, la limitation des ressources – aussi bien les fonds des donateurs que le nombre de soldats de la paix émanant des pays fournisseurs de contingents – et une demande croissante signifient que nous devons faire plus avec moins; en d'autres termes, nous devons utiliser les ressources disponibles de manière plus judicieuse et plus efficace.



Pour le dire de la manière la plus simple possible, la CIMIC-NU est la coordination de la composante militaire de la mission de maintien de la paix et de l'ensemble des acteurs civils. Par conséquent, pour bien comprendre, la CIMIC-NU doit être envisagée par rapport au rôle de la composante militaire de la mission, tel qu'il lui est globalement assigné par son mandat. Le rôle premier de la composante militaire

d'une opération de paix des Nations Unies est de garantir un environnement sain et sûr, dans lequel les autres acteurs, internes et externes, pourront opérer en assurant la sécurité de la mission et de son personnel, ainsi que la protection des civils (y compris les personnes déplacées à l'intérieur du territoire et le personnel humanitaire).

❑ **Graphique sur le fonctionnement de la CIMIC-NU**



Même si ce graphique est suffisamment clair, les instructeurs pourront demander aux participants de préciser ce qu'ils voient et ce qu'ils comprennent.

▪ Fondements de la politique de maintien de la paix des Nations Unies

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 1 : INTRODUCTION

FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

Cadre juridique

- ✓ **Charte des Nations Unies**
 - **Chapitre VI – « Règlement pacifique des différends »**
 - **Chapitre VII – « Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression »**

- ✓ **Mission de maintien de la paix des Nations Unies**
 - **Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies – Mandats des missions**
 - **SOFA / SOMA : Accord sur le statut des forces/Accord sur le statut de la Mission**

- ✓ **Normes juridiques internationales**
 - **Droit international humanitaire – Quatre Conventions de Genève et trois Protocoles**
 - **Droit international des droits de l'homme – Déclaration universelle des droits de l'homme et Traités**
 - **Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies**

 Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==



Le Cadre juridique de la CIMIC-NU est relativement simple et évident. Chaque officier de la CIMIC-NU devrait s'inspirer de quatre sources de référence pour déterminer les paramètres juridiques de la mission en général et de sa composante militaire en particulier.



La première des références est, bien sûr, la Charte des Nations Unies. Le concept de « maintien de la paix » ne figure pas dans la Charte des Nations Unies; néanmoins, des missions de maintien de la paix ont été autorisées sur la base des dispositions des Chapitres VI et VII de la Charte. Le Chapitre VI, intitulé « Règlement pacifique des différends », stipule que les parties à tout différend ... doivent en rechercher la solution avant tout par voie de négociation et de médiation, et le Chapitre VII, intitulé « Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression » autorise le Conseil de sécurité à décider « quelles mesures n'impliquant pas l'emploi de la force » doivent être prises – par exemple, des sanctions économiques et autres. Si ces mesures (prévues à l'Article 41 de la Charte) se révélaient inadéquates, le Conseil de sécurité pourrait – toujours dans le cadre du Chapitre VII de la Charte – « entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales ».



Dans le cadre de sa pratique la plus courante, le Conseil de sécurité invoque le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour autoriser une opération de maintien de la paix à « utiliser tous les moyens nécessaires » ou à « entreprendre toute action nécessaire », afin d'accomplir les tâches mandatées; cette disposition

est généralement interprétée comme une autorisation à utiliser la force au-delà des simples limites de l'autodéfense – jusques et y compris la force létale. Le mandat spécifique de telle ou telle mission est défini dans la ou les résolution(s) concernée(s) du Conseil de sécurité. Les résolutions en question fixent les objectifs politiques, sécuritaires, humanitaires, de développement et de consolidation de la paix de l'opération visant, au départ, le maintien de la paix, et dont le caractère effectif et le renforcement sont appuyés par la CIMIC-NU. Généralement, les résolutions du Conseil de sécurité contiennent également des instructions pour un certain niveau de coordination et pour une répartition des responsabilités entre les différents organes et acteurs en ce qui concerne la réalisation des objectifs fixés – notamment des domaines particuliers tels que la protection des civils, l'aide humanitaire, le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR), ou encore la réforme du secteur de la sécurité (SSR).



Sur le plan juridique, la troisième source de référence – pour les officiers de la CIMIC-NU – est ce que l'on appelle les « Normes juridiques internationales » :

- Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent respecter les principes coutumiers du droit international – notamment, le cas échéant, le droit international humanitaire, que l'on appelle également le « Droit des conflits armés », et qui se compose essentiellement des quatre « Conventions de Genève » et de leurs protocoles additionnels. Ces textes définissent le droit applicable aux conflits armés internes et internationaux et portent notamment sur le comportement des soldats vis-à-vis des civils. Dans sa « Circulaire » ST/SGB/1999/13, le Secrétaire général établit que les principes et règles fondamentaux du droit international humanitaire sont applicables aux forces des Nations Unies lorsque, dans les situations de conflit armé, elles participent activement aux combats, dans les limites et pendant la durée de leur participation.
- La Déclaration universelle des droits de l'homme, qui définit les normes internationales fondamentales en matière de droits de l'homme, souligne que les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont universels et garantis à tous. D'autres instruments de protection des droits de l'homme couvrent plus particulièrement certains domaines, tels que les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels, la prévention de la torture, la prévention de toute discrimination raciale, ainsi que la prévention de tout préjugé à l'égard des personnes handicapées – pour ne citer que quelques domaines bien précis.
- D'autre part, le Conseil de sécurité a adopté un certain nombre de résolutions en accord avec le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, en mettant plus spécialement l'accent sur des questions particulièrement importantes en matière de maintien de la paix. Ces résolutions condamnent très fermement tout acte de violence à l'égard de civils dans les situations de conflit armé, et en particulier la torture, les violences sexuelles et sexistes, la violence à l'égard d'enfants, le recrutement d'enfants pour en faire des « enfants-soldats », la traite des êtres humains et le refus délibéré d'accorder une aide humanitaire.

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 1 : INTRODUCTION

FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

Principes fondamentaux du maintien de la paix

- ✓ **Accord de l'État hôte**
 - ⇒ Faire avancer le processus de paix en préservant la coopération des principales parties concernées
 - ⇒ Nécessité, pour la Mission, de jouir d'une totale liberté d'action, à la fois physique et politique, pour exécuter son mandat

- ✓ **Impartialité**
 - ⇒ Essentielle pour préserver l'accord et la coopération des principales parties
 - ⇒ Notion différente de celle de « Neutralité »

- ✓ **Non-utilisation de la force, excepté dans le cas d'un mandat de légitime défense ou de défense**
 - ⇒ Défense du personnel et des biens des Nations Unies
 - ⇒ Mise en œuvre du mandat, notamment de la disposition « Protection des civils »
 - ⇒ Mesure de dernier recours
 - ⇒ Encadré par les ROEs (Règles d'engagement) et la DUF (Directive sur l'utilisation de la force)

 Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1* édition 2014==



Le document de 2008 « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : principes et orientations » indique de quelle manière il convient, aujourd'hui, d'interpréter les trois principes fondamentaux du maintien de la paix.



Toute opération de maintien de la paix des Nations Unies doit être effectuée avec l'accord du pays hôte et le concours des principales parties concernées (l'accord d'autres parties au conflit est souhaitable, mais non pas obligatoire d'un point de vue strictement juridique). L'accord de toutes les parties concernées signifie que la Mission a une liberté d'action, sur le plan politique et matériel à la fois, pour exécuter son mandat. Lors de la mise en œuvre du mandat en question, l'Opération de maintien de la paix des Nations Unies doit viser à faire avancer le processus de paix, en préservant l'accord passé avec l'État hôte et en encourageant la coopération avec les principales parties au conflit.



Cela signifie que l'ensemble du personnel de maintien de la paix des Nations Unies et des officiers de la CIMIC-NU (la Coordination civilo-militaire) doit être en mesure d'évaluer les intérêts et la motivation de toutes les parties tels qu'ils évoluent, et d'en rendre compte.



L'impartialité est essentielle pour rester en accord avec l'État hôte et préserver la coopération des principales parties concernées. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent se dérouler sans aucun favoritisme ou a priori favorable à l'une ou l'autre des parties au conflit. Cependant, dans ce contexte de maintien de la paix, « impartialité » n'est pas synonyme de « neutralité » – c'est-à-dire une neutralité qui interdirait toute intervention. En l'occurrence, si la mission

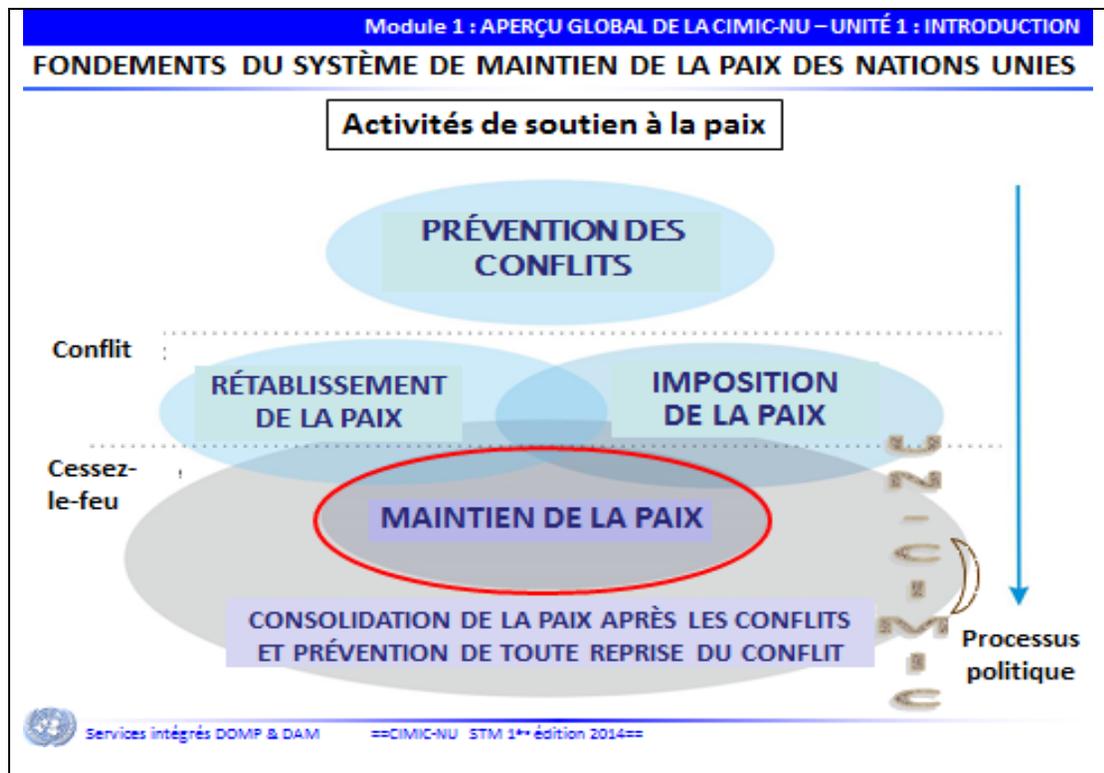
de l'ONU a un mandat pour agir – notamment pour assurer la protection des civils – ses membres interviendront effectivement conformément à ce mandat.

Cela signifie que l'ensemble du personnel de maintien de la paix des Nations Unies et des officiers de la CIMIC-NU doit être en mesure d'évaluer les intérêts et la motivation de toutes les parties tels qu'ils évoluent, et d'en rendre compte. L'ONU doit également veiller à ce que la légitimité de l'intervention ait été clairement établie au préalable.

Si le concept de « non recours à la force » signifie effectivement que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent utiliser le moins possible la force – ou en tout cas se limiter à l'usage de la force nécessaire à leur propre protection et à celle de tierces parties en vertu de leur mandat, l'acceptation actuelle de ce type d'opération est qu'elle doit tout de même avoir la capacité de prévenir toute menace sérieuse ou de s'y opposer, et que son mandat doit l'y autoriser – y compris en termes de protection des personnes ou entités précisément définies dans le mandat. De même, si le recours à la force doit être avant tout de nature défensive, la règle communément acceptée aujourd'hui est que la mission est autorisée à faire usage de la force au-delà du simple stade de l'autodéfense.

- La formule la plus appropriée pourrait être : recours à la force essentiellement en cas d'autodéfense et de défense du mandat. À cet égard, il serait souhaitable de réaffirmer que l'« autodéfense » est un droit en soi, qui, par conséquent, ne nécessite pas d'autorisation particulière du Conseil de sécurité.
- La doctrine fondamentale (« capstone doctrine ») propose le concept de « maintien de la paix « musclé » ou « robuste » » pour indiquer que le recours à la force peut être nécessaire au niveau tactique, lorsqu'il est autorisé par le Conseil de sécurité, afin de défendre la mission et son mandat face aux auteurs de troubles, et de protéger les civils. Les différents degrés de recours à la force, dans divers cas de figure sur le terrain, sont clairement définis dans les « Règles d'engagement » (ROE) destinées aux militaires, ainsi que dans la « Directive sur le recours à la force », qui s'adresse aux composantes policières des Opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les officiers de la CIMIC-NU (la Coordination civilo-militaire) doivent bien comprendre la nécessité d'un système de dissuasion crédible, d'une désescalade rapide par rapport aux violences et d'un retour à des moyens de persuasion non violents.



Le diagramme ci-dessus, emprunté à la « Doctrine fondamentale » afin de « rafraîchir » les connaissances des uns et des autres, présente toute la gamme d'activités de soutien à la paix – sachant que le cycle de formation dispensé dans le cadre de la CIMIC-NU se concentre principalement sur la dimension « Maintien de la paix » des activités de l'ONU. Dans ce contexte, le rôle de la CIMIC-NU est exposé de manière plus détaillée dans le Module 4 et plus particulièrement l'Unité 4, intitulée « L'ONU et les périodes de transition ».



Selon les termes utilisés dans la « Doctrine fondamentale », les activités des Nations Unies – dans ce contexte – se définissent comme suit :

- La prévention des conflits : il s'agit notamment d'appliquer des mesures structurelles ou diplomatiques afin d'éviter que les tensions internes d'un État ou les tensions et différends entre États ne se transforment en un conflit violent, par ce qu'il est convenu d'appeler une « escalade ». Les activités de prévention des conflits peuvent comporter un recours aux « bons offices » du Secrétaire général, ou encore prendre la forme d'un déploiement préventif ou de mesures visant à rétablir la confiance.
- Le rétablissement de la paix : d'une manière générale, il s'agit notamment de prendre des mesures en vue de régler un conflit en cours, et d'engager une action au niveau diplomatique pour conduire les parties adverses à négocier un accord. Les artisans de la paix pourront être des envoyés, des États, des organisations régionales, voire une personnalité éminente et indépendante.

- L'imposition de la paix : ce processus implique l'application – avec l'accord du Conseil de sécurité – d'un ensemble de mesures coercitives – notamment le recours à la force militaire – en cas de menace pour la paix, de violation de la paix ou d'agression. Le cas échéant, le Conseil de sécurité peut faire appel à des organisations régionales ou à des organismes chargés de faire respecter la loi sous l'égide du Conseil de sécurité.
- Le maintien de la paix est un processus visant à préserver l'état de paix, aussi fragile soit-il, lorsque les hostilités ont cessé, et à contribuer à l'application des accords négociés par les artisans de la paix ou médiateurs. Au fil des ans, ce processus de maintien de la paix a évolué : il est passé d'un schéma essentiellement militaire, consistant à faire respecter le cessez-le-feu et à séparer les forces en présence à un modèle plus complexe, multidimensionnel (militaire, policier et civil tout à la fois) – tous ces éléments devant poser ensemble les fondations d'une paix durable.
- La consolidation de la paix implique un ensemble de mesures visant à réduire le risque de reprise du conflit; il s'agit notamment de renforcer les capacités nationales à tous les niveaux en vue de la gestion des conflits et de l'instauration d'une paix et d'un développement durables.

□ **Exemple d'opération de maintien de la paix des Nations Unies : la « Mission traditionnelle »**

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 1 : INTRODUCTION

FONDEMENTS DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

LES MISSIONS « TRADITIONNELLES »

- ✓ Elles ont presque toujours une seule composante (en principe, une composante militaire).
- ✓ Elles peuvent avoir ou non un Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) en tant que Chef de mission (en principe, un HOM – Chef de mission en titre – ou un HOMC – Chef de la composante militaire)
- ✓ Ces missions sont presque toujours dotées d'un mandat visant à régler le conflit interne d'un État et les questions sécuritaires

- ✓ Exemples :
 - La Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (UNISFA)
 - le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)
 - la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (UNDOF)



⇒ **Champ d'action plus limité, mais avec des responsabilités très précises pour les officiers de la CIMIC-NU sous le contrôle de l'HOMC (le Chef de la composante militaire) : liaison avec les ONG, rétablissement de la confiance des responsables locaux, programmes de sensibilisation des communautés.**



Services intégrés DOMP & DAM

==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==



Il n'y a pas de définition officielle de la « Mission traditionnelle », même si cet intitulé est d'usage courant dans le cadre des séminaires ou des réunions d'information et qu'il figure dans certains documents, tels que le Rapport du

Millénaire 2000 « Nous les peuples – le Rôle des Nations Unies au XXI^e siècle », et les CPTM (Matériels de formation prédéploiement – Unité 1, Partie 1). Les missions traditionnelles étant principalement militaires, elles peuvent être codirigées par un personnel militaire. En revanche, les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix sont dirigées par un personnel civil.

Les tâches confiées par le Conseil de sécurité aux missions traditionnelles de maintien de la paix des Nations Unies sont essentiellement d'ordre militaire et peuvent comporter par exemple un processus d'observation, de suivi et d'information, la supervision du cessez-le-feu et le soutien à la vérification des mécanismes d'interposition.

e.g

Parmi les exemples de mission des Nations Unies non intégrée, on peut citer :

- Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)
- La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (UNDOF)
- La Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (UNISFA) entre le Soudan et le Soudan du Sud



Même si la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (UNIFIL) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (UNTSO) au Moyen-Orient s'apparentent à des missions traditionnelles dans la mesure où ils sont dirigés par un personnel militaire, ces deux entités sont en fait dotées d'un mandat de protection des civils; dès lors, elles ne peuvent être qualifiées de « missions traditionnelles », car, d'une manière générale, celles-ci sont exclusivement chargées de la surveillance du cessez-le-feu et de l'information à ce sujet. Globalement, la formule « mission traditionnelle » peut désigner une mission qui n'est « ni intégrée ni multidimensionnelle ».



Dans le cadre d'une mission « traditionnelle », les officiers de la CIMIC-NU peuvent avoir un champ d'action plus limité; mais ils auront, en revanche, une plus grande liberté de manœuvre et des responsabilités très précises – sous le contrôle de l'HOMC (le Chef de la composante militaire de la mission) (liaison avec les ONG, rétablissement de la confiance auprès des responsables locaux, programmes de sensibilisation des différentes collectivités ou communautés).

❑ Exemple d'opération de maintien de la paix des Nations Unies : la « Mission intégrée »

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 1 : INTRODUCTION

FONDEMENTS DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

LES MISSIONS INTÉGRÉES

Les missions intégrées sont la dernière génération en date des opérations multidimensionnelles de maintien de la paix

L'intégration d'une mission exige :

- ✓ Une vision et des objectifs stratégiques partagés
- ✓ Une planification et des opérations intégrées – « cadres » communs
- ✓ Des résultats, des délais et des responsabilités approuvés – bureau ou organisme chef de file

⇒ Nécessité, pour les officiers de la CIMIC-NU, de bien comprendre « **Les tenants et les aboutissants** » de l'opération, et de mettre en œuvre les processus de **pré-coordination et coordination effective**, sur le terrain, de **l'ensemble des composantes**.



Services Intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

- 🗨 L'une des principales recommandations du Rapport de 2001 du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (également intitulé « Rapport Brahimi ») a été l'adoption d'une approche plus intégrée des opérations multidimensionnelles menées dans les situations post-confliktuelles, afin de renforcer le lien entre les différentes dimensions de la consolidation de la paix (les dimensions politique, de développement, humanitaires, des droits de l'homme, de l'état de droit, ainsi que sociales et sécuritaires) et d'en faire une stratégie d'appui plus cohérente.
- 🗨 L'approche intégrée exige : une vision commune des objectifs stratégiques de l'ONU; une planification et des opérations étroitement alignées ou intégrées, grâce à des « cadres » communs, tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF); enfin, un ensemble de résultats, de délais et de responsabilités approuvés, pour contribuer à la réalisation effective des activités les plus importantes en matière de consolidation de la paix.
- 🗨 Généralement, les opérations intégrées sont déployées immédiatement après la fin du conflit interne, dans une période qui reste dangereuse, afin de créer un environnement sûr et stable, d'associer les composantes policière, militaire et civile pour l'application de l'accord de paix conclu, et de contribuer à la mise en place d'institutions de gouvernance légitimes et efficaces, ainsi qu'à l'instauration de l'état de droit.
- 👉 Ce qui importe, à ce stade, c'est que les officiers de la CIMIC-NU comprennent impérativement « les tenants et les aboutissants » du processus d'intégration et le

besoin accru d'une pré-coordination et d'une coordination effective, sur le terrain, de l'ensemble des composantes.

Orientation officielle de l'ONU

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 1 : INTRODUCTION

ORIENTATION OFFICIELLE DE L'ONU

Doctrine fondamentale de l'ONU, 2008

- Principes et orientations pour **gérer les crises complexes** qui menacent la paix et la sécurité internationales.
- Au-delà de la mission de surveillance du respect des cessez-le-feu, les **opérations multidimensionnelles de maintien de la paix** actuelles visent à faciliter le processus politique par :
 - Le dialogue et la réconciliation au niveau national (NDR)
 - La protection des civils (POC)
 - La promotion des droits de l'homme (HR)
 - Le rétablissement de l'état de droit (ROL)
 - La réforme du secteur de la sécurité (SSR)
 - Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants (DDR)





Services intégrés DOMP & DAM

==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

Le maintien de la paix est désormais l'un des principaux moyens de gérer les crises complexes. Au-delà de la simple surveillance du respect des cessez-le-feu, les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix actuelles visent à faciliter le processus politique par le biais de divers autres processus.

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 1 : INTRODUCTION

ORIENTATION OFFICIELLE DE L'ONU

DOMP / DAM CIMIC-NU : Politique 2010

- ✓ **Concept d'interface militaire entre**
 - Les objectifs politiques et sécuritaires fixés par le mandat
 - et les objectifs humanitaires, de développement et de consolidation de la paix
- ✓ **Deux principaux objectifs :**
 - Gérer les **interactions entre acteurs civils et militaires**
 - Contribuer à un environnement favorable à l'accomplissement du mandat de la Mission
- ✓ **Deux tâches fondamentales :**
 - **Liaison entre civils et militaires et partage des informations**
 - **Assistance civile (soutien de la mission et des collectivités ou communautés)**



Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==



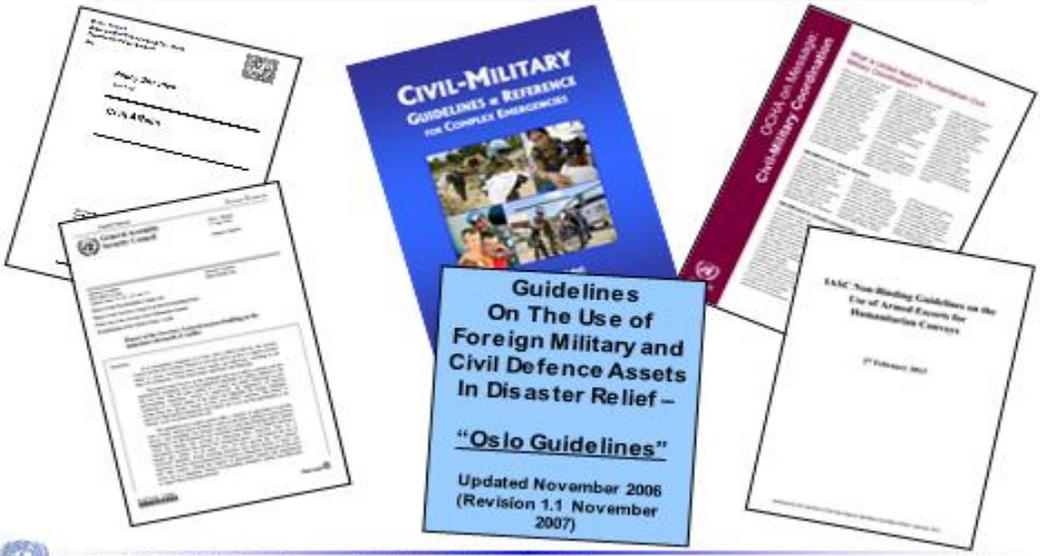
Le rôle et les responsabilités de la CIMIC-NU sont définis dans le document DOMP/DAM d'octobre 2010 intitulé « La politique de coordination civilo-militaire dans les missions intégrées de maintien de la paix des Nations Unies » (document qui doit être révisé en 2014).

Autres politiques, directives et documents pertinents

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 1 : INTRODUCTION

ORIENTATION OFFICIELLE DE L'ONU

Autres politiques, directives et documents pertinents



Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==



Tous les documents présentés dans l'encadré ci-dessus seront étudiés ultérieurement dans le cadre de la présente formation.

☐ Autres politiques, directives et documents pertinents

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 1 : INTRODUCTION

ORIENTATIONS OFFICIELLES DES NATIONS UNIES

Sites Internet des Nations Unies fondés sur des bases de données



<https://pktcop.unlb.org>



<http://peacekeepingresourcehub.unlb.org>

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1* édition 2014==



Les publics concernés doivent être encouragés à s’inscrire dans les « Communautés de pratiques » (<http://www.peacekeepingbestpractices.unlb.org>) afin de se mettre en relation avec le réseau des meilleurs responsables du maintien de la paix et de se faire une meilleure idée des problèmes de maintien de la paix sur le plan opérationnel. Une fois au contact des missions de maintien de la paix, les publics en question devraient être également encouragés à consulter la base de données des Opérations de paix et des politiques et pratiques qui y sont liées – cette base de données présentant l’ensemble des orientations officielles, ainsi que des « Analyses après action », des « Rapports de fin d’affectation » et autres documents de référence.



À noter que le concept de « Coordination civilo-militaire » abordé dans la plupart des documents officiels d’orientation se réfère en fait à la CMCoord-NU – c’est-à-dire la Coordination civilo-militaire de l’action humanitaire des Nations Unies, qui est le volet civil de la CIMIC-NU. Seuls quelques documents parlent exclusivement de la CIMIC-NU – en d’autres termes, la Coordination civilo-militaire proprement dite.

□ Résumé

- ☞ **La complexité et l'interdépendance du contexte des opérations exigent une meilleure interaction et une coordination plus efficace.**
- ☞ **La Coordination civilo-militaire des Nations Unies (CIMIC-NU) est une fonction remplie par les militaires pour faciliter la relation entre les composantes militaire et civile, et contribuer à la réalisation des objectifs de l'ONU.**
- ☞ **La CIMIC-NU repose sur :**
 - **Des principes régissant le maintien de la paix**
 - **Des normes juridiques internationales**
 - **La politique 2010 du DOMP/DAM en matière de coordination civilo-militaire**
- ☞ **Le fait que la CIMIC-NU gère les interactions et contribue à un environnement favorable – par deux activités fondamentales :**
 - **La liaison civilo-militaire et le partage des informations entre les deux composantes**
 - **L'assistance civile (appui à la mission et appui aux communautés locales)**

UNITÉ 2 : PRINCIPES ET MISSIONS DE LA CIMIC-NU

❑ Résultats escomptés

- ✓ Compréhension des fondements de la CIMIC-NU
- ✓ Explication des principes de la CIMIC-NU
- ✓ Descriptif des deux missions fondamentales de la CIMIC-NU

❑ Organisation de la présentation

- ❑ Fondements de la CIMIC-NU
- ❑ Principes de la CIMIC-NU
- ❑ Tâches fondamentales de la CIMIC-NU
 - 1) Liaison civilo-militaire et partage des informations
 - 2) Assistance civile : appui à la mission et appui aux communautés locales



La présente Unité expose les principes et tâches majeurs de la CIMIC-NU. Elle vise à doter les participants à la formation d'une connaissance plus approfondie de la CIMIC-NU, grâce à un résumé de sa Politique 2010.

▪ Fondements de la CIMIC-NU

❑ Gamme de fonctions très large

- ✓ Les missions de l'ONU se voient confier un éventail de fonctions très large, sous l'autorité du Chef de la Mission :
 - Soutien au processus de paix
 - Facilitation de l'aide humanitaire et de l'aide au développement
 - Assistance électorale
 - Suivi de la protection des droits de l'homme
 - Protection des civils (POC), Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et Réforme du secteur de la sécurité (SSR)



Cette gamme de fonctions très large – concernant à la fois le mandat de la mission et les activités de la CIMIC-NU – sera enseignée de manière progressive, c'est-à-dire échelonnée sur l'ensemble de la formation.



Les fonctions des missions des Nations Unies peuvent être nombreuses et très diverses. Il s'agit notamment de : soutenir le processus de paix, faciliter l'aide humanitaire et l'aide au développement, fournir une assistance électorale, surveiller le respect des droits de l'homme, et d'assurer la POC, la DDR et la SSR dans le cadre d'un dispositif global et unique – en d'autres termes, sous l'autorité unique du Chef de mission.

■ Principes de la CIMIC-NU

□ Justification de la CIMIC-NU

La Coordination civilo-militaire des Nations Unies (CIMIC-NU) vise à :

- Contribuer à la gestion des interactions opérationnelles et tactiques des acteurs militaires et civils, à tous les stades du processus de maintien de la paix.
- Contribuer à la mise en place d'un environnement favorable à la mise en œuvre du mandat de la mission, en optimisant les avantages comparatifs de l'ensemble des acteurs.

L'efficacité de l'ensemble des prestations des missions de l'ONU dépend du degré de sécurité et de stabilité assuré par les forces de maintien de la paix de l'ONU

□ Principes fondamentaux

- ⇒ Compréhension importante de l'action civile concernant le contexte stratégique, politique et social global, et les moyens par lesquels les acteurs militaires peuvent apporter une contribution constructive
- ⇒ La coordination opérationnelle et tactique, par les officiers de la CIMIC-NU, avec les composantes policière et civile, devrait servir les objectifs de la mission
 - ☞ Contribuer à une situation finale acceptée de tous, sur la base du mandat
 - ☞ Coordination conforme aux principes humanitaires
- ⇒ La planification et la mise en œuvre des activités de la CIMIC-NU doivent se faire en synergie afin de réduire les doubles emplois et de permettre une utilisation efficace des ressources.
- ⇒ Optimiser et exploiter les possibilités afin de créer des conditions favorables pour les organisations et partenaires civils – notamment pour le gouvernement du pays hôte – et de contribuer ainsi à la réalisation de l'objectif de la mission

 Il importe que les officiers de la CIMIC-NU comprennent bien l'action civile, ainsi que le contexte stratégique, politique et social global dans lequel cette action a lieu, et les moyens par lesquels les acteurs militaires peuvent apporter une contribution constructive. De la même manière, les composantes civile et policière doivent comprendre le rôle des acteurs militaires et celui d'instrument de la coordination de la mission que joue la CIMIC-NU pour exploiter les capacités de la composante militaire au service de l'action globale de la mission.

 La planification et la mise en œuvre des activités de la CIMIC-NU doivent créer une synergie concernant les avantages comparatifs des acteurs militaires, policiers et civils et optimiser ces avantages comparatifs afin de limiter les doubles emplois et de permettre une utilisation efficace des ressources.

 Optimiser et exploiter les possibilités afin de créer des conditions favorables pour les organisations et partenaires civils – notamment le gouvernement du pays hôte – et de contribuer ainsi à la réalisation de l'objectif de la mission.

▪ Activités fondamentales de la CIMIC-NU

❑ Les deux activités fondamentales

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 2 : PRINCIPES FONDAMENTAUX

ACTIVITÉS FONDAMENTALES DE LA CIMIC-NU

- **Liaison civilo-militaire et partage des informations**

Gestion des interactions entre civils et militaires afin de mettre en œuvre l'ensemble du mandat de la mission
- **Assistance civile**

- Appui à la Mission
- Appui aux communautés locales

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==



Crédit Photos : George Valappil

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 2 : PRINCIPES FONDAMENTAUX

MISSIONS FONDAMENTALES DE LA CIMIC-NU

Liaison civilo-militaire et partage des informations

- Les officiers de la CIMIC-NU devraient :
 - ✓ Constituer, pour les composante civile et policière, le **premier « point d'entrée »** de la composante militaire
 - ✓ Veiller à la **compréhension réciproque** des composantes militaire, civile et policière
 - ✓ Assurer les interactions sur la base d'un **cadre ou d'un processus approprié** et approuvé
- Dans la plupart des cas, cette collaboration se fait dans le cadre de **structures de coordination intégrées sur le terrain** et sera officialisée dans le cadre stratégique intégré.

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

- La liaison et le partage des informations seront assurés par les officiers de la CIMIC-NU pour contribuer à la gestion des interactions entre civils et militaires et aider le Chef de la composante militaire à accomplir l'ensemble du mandat de la mission :
- Les officiers de la CIMIC-NU pourront constituer, pour les partenaires policiers et civils, le premier « point d'entrée » de la composante militaire – lorsqu'aucune relation n'a été établie précédemment.
 - Ils devront également veiller à ce que les membres de la composante militaire soient bien conscients des avantages qu'il y a à collaborer avec les partenaires civils et policiers, ainsi que des points sensibles dans ce contexte – notamment en ce qui concerne les acteurs humanitaires (CMCoord-NU); pour l'interaction avec ces différents partenaires, les agents de la CIMIC-NU devront utiliser leurs connaissances et les principes majeurs inculqués lors de leur formation.
- Les relations et la collaboration des agents de la CIMIC-NU avec les partenaires civils et policiers devraient reposer sur un cadre/processus approprié et approuvé, et garantissant un flux d'informations transparent, étant donné que les informations les plus sensibles doivent être traitées de manière confidentielle et prudente. Dans la plupart des cas, cette collaboration se fait dans le cadre de structures de coordination intégrées sur le terrain et sera officialisée dans le cadre stratégique intégré utilisé par la Mission et l'Équipe de pays des Nations Unies.

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 2 : PRINCIPES FONDAMENTAUX

ACTIVITES ESSENTIELLES DE LA CIMIC-NU

Assistance civile

- > **L'appui à la mission au service des différentes composantes :**
 - Utilisation des ressources militaires au service des autres composantes de la mission
 - Sécurité, logistique, renseignement, etc.
- > **L'appui aux communautés locales :**
 - Soutien indirect au renforcement des capacités locales
 - Par et avec les partenaires civils extérieurs



 Services Intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014==

- L'assistance civile est un élément de soutien comportant deux types d'activités, menés par la composante militaire de la mission intégrée des Nations Unies :
- **L'appui à la Mission** est l'appui apporté pour assurer une réponse coordonnée de la mission aux demandes d'assistance des acteurs humanitaires et des acteurs du développement – par exemple, une demande d'escorte armée pour un convoi de secours d'urgence. Dans de tels cas, les officiers de la CIMIC-NU

sont spécifiquement chargés de planifier, de coordonner et de faciliter l'action des unités militaires responsables de l'activité en question.

→ **L'appui aux communautés** locales facilite l'interaction entre la Mission, d'une part, et la population civile et les autorités locales, d'autre part. Les « Projets d'intérêt local » concernent souvent la réparation d'infrastructures matérielles ou la réhabilitation en général, pouvant être demandées par une organisation ou une entité civiles par l'intermédiaire des structures de coordination de la mission concernées, ou proposées par la composante militaire dans le cadre du processus civilo-militaire approprié.

Les techniques et procédures de liaison, de partage des informations et d'assistance civile (au niveau à la fois opérationnel et tactique) sont exposées de manière plus détaillée dans le Module 3.



Apprentissage facultatif et débat : la visualisation de la CIMIC-NU

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 2 : PRINCIPES FONDAMENTAUX

Apprentissage facultatif et débat
Visualisation de la CIMIC-NU

Durée théorique : 20 minutes

5 minutes	Introduction à l'activité et instructions : <i>Le graphique figurant dans la diapositive qui suit et conçu par un ancien Chef de l'UNMIL G9 présente l'action de la CIMIC-NU dans le processus de paix global.</i> <ul style="list-style-type: none"> - Pouvez-vous l'expliquer? - Quelle est votre opinion? - Pourriez-vous, à partir de votre expérience personnelle, concevoir un autre graphique, illustrant plus spécifiquement la contribution éventuelle de la CIMIC-NU à la mission?
5 minutes	Discussion en groupe
5 minutes	Analyse en groupe
5 minutes	Analyse et conclusions par l'ensemble du groupe

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==



e.g

Cette visualisation de l'action de la CIMIC-NU a été conçue par un ancien Chef U9 de la Mission des Nations Unies au Libéria (UNMIL). L'idée est de situer la composante militaire (indiquée en rouge) le plus en amont du processus de paix global, avant la maturation progressive de la mission et le passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix – les militaires jouant un rôle de moins en moins important, de moins en moins visible et de plus en plus indirect; il s'agit alors de collaborer avec les partenaires civils extérieurs (indiqués en jaune) et les partenaires intérieurs ou locaux (indiqués en vert) pour mettre en place un processus positif de renforcement des capacités et de rétablissement de la confiance. En d'autres termes, le rôle de la CIMIC-NU se situe moins au premier plan, et son aide intervient davantage au second plan. L'appui à la mission peut être considéré comme « un passage au civil », tandis que l'appui aux communautés locales peut être vu comme une forme d'aide à un « niveau plus local ». Vu sous cet angle, l'assistance civile est illustrée par l'une des devises les plus intéressantes de certaines missions : « Ce n'est pas pour nous, c'est pour eux ». Le « passage au civil » et le « passage au niveau local » peuvent se faire simultanément; mais, dans le cas de figure qui nous occupe, la relation la plus appropriée est la collaboration des partenaires civils et des militaires pour améliorer les capacités locales et la confiance à ce même niveau. Enfin, si cette approche civilo-militaire globale est idéale lors du passage du « maintien de la paix » à la « consolidation de la paix », elle est également adaptée aussi bien au soutien au processus d'assistance humanitaire et aux secours en cas de catastrophe qu'à la prévention des conflits.

□ Résumé

- ⇨ **Le contexte opérationnel complexe exige des acteurs militaires :**
 - De jouer le premier rôle pour assurer la sécurité
 - De contribuer aux activités menées par les civils conformément au mandat de la mission
 - De comprendre en profondeur l'action civile, afin d'apporter une contribution constructive
- ⇨ **Liaison et partage des informations entre civils et militaires :**
 - Garantir la compréhension réciproque des composantes militaire, civile et policière
 - Contribuer à des interactions effectives sur la base d'un cadre approprié et approuvé
- ⇨ **La notion d'assistance civile recouvre :**
 - Le soutien à toute dimension civile d'une opération de paix (« appui à la Mission »)
 - Des activités aidant les communautés locales à renforcer les capacités et à restaurer la confiance (« appui aux communautés locales »)

UNITÉ 3 : STRUCTURES ET PERSONNEL

❑ Résultats attendus de l'apprentissage

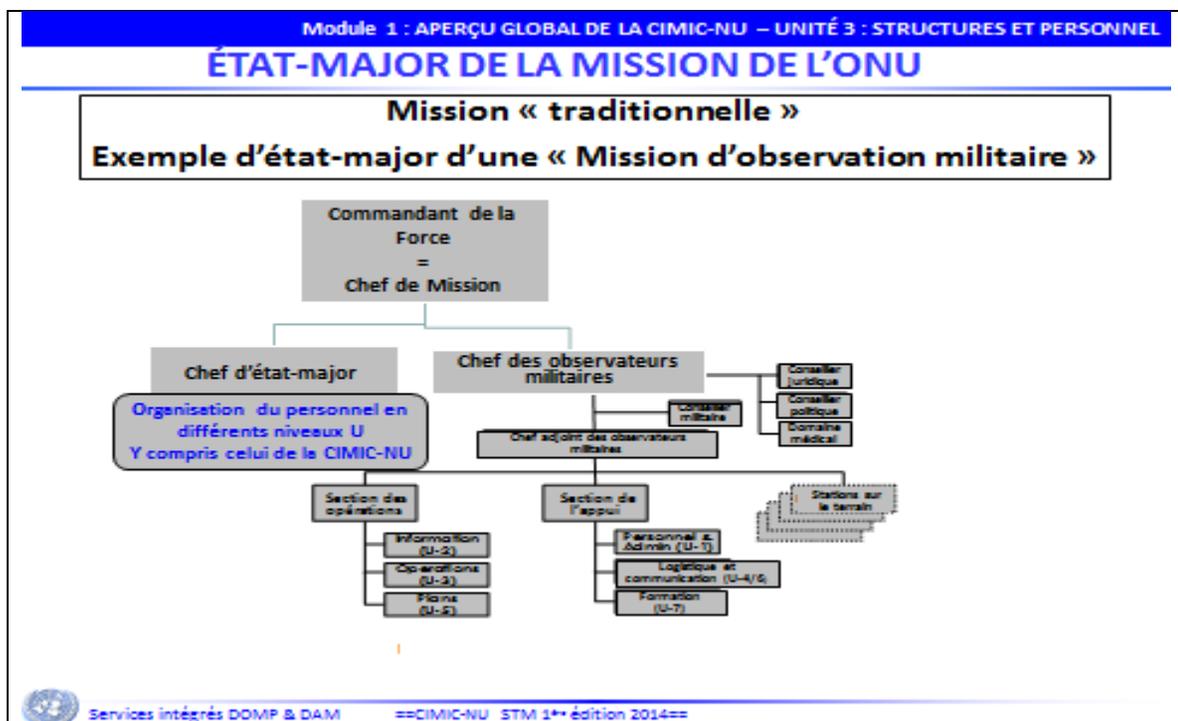
- ✓ Comprendre les structures de l'état-major de la Force des Nations Unies, ainsi que l'organisation du personnel, concernant différentes missions
- ✓ Capacité de décrire les structures de liaison de la CIMIC-NU
- ✓ Identifier les activités susceptibles d'être confiées à différentes catégories d'officiers de la CIMIC-NU

❑ Structure de la présentation

- ❑ ÉTAT-MAJOR de la MISSION DE L'ONU
- ❑ STRUCTURE DE LA CIMIC-NU
- ❑ PERSONNEL DE LA CIMIC-NU

■ État-major de la Mission de l'ONU

❑ Exemple : État-major d'une « Mission d'observation militaire »

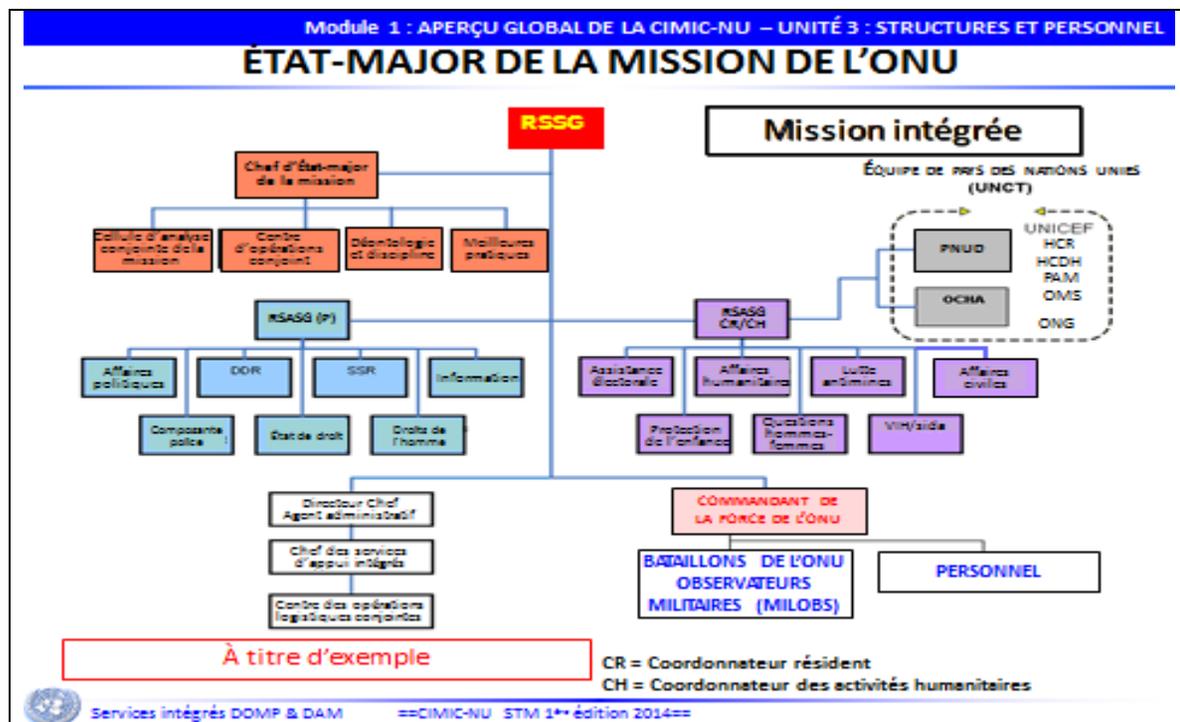


👉 Le présent chapitre est fondé sur le projet de politique intitulé « État-major de la Force militaire dans les missions de maintien de la paix », et en cours d'élaboration par le DOMP/DAM. Cette politique concerne toute la gamme des opérations de maintien de la paix sur le terrain, depuis les missions d'observation jusqu'aux missions multidimensionnelles. Par conséquent, il est de la plus haute importance, pour les futurs officiers de la CIMIC-NU, de bien assimiler ces structures.

💬 Les structures d'état-major que nous présentons ici ne sont que des exemples, car il y a autant de types d'état-major que de missions de maintien de la paix. L'organisation générale, l'organisation du personnel et celle du commandement varient en fonction du

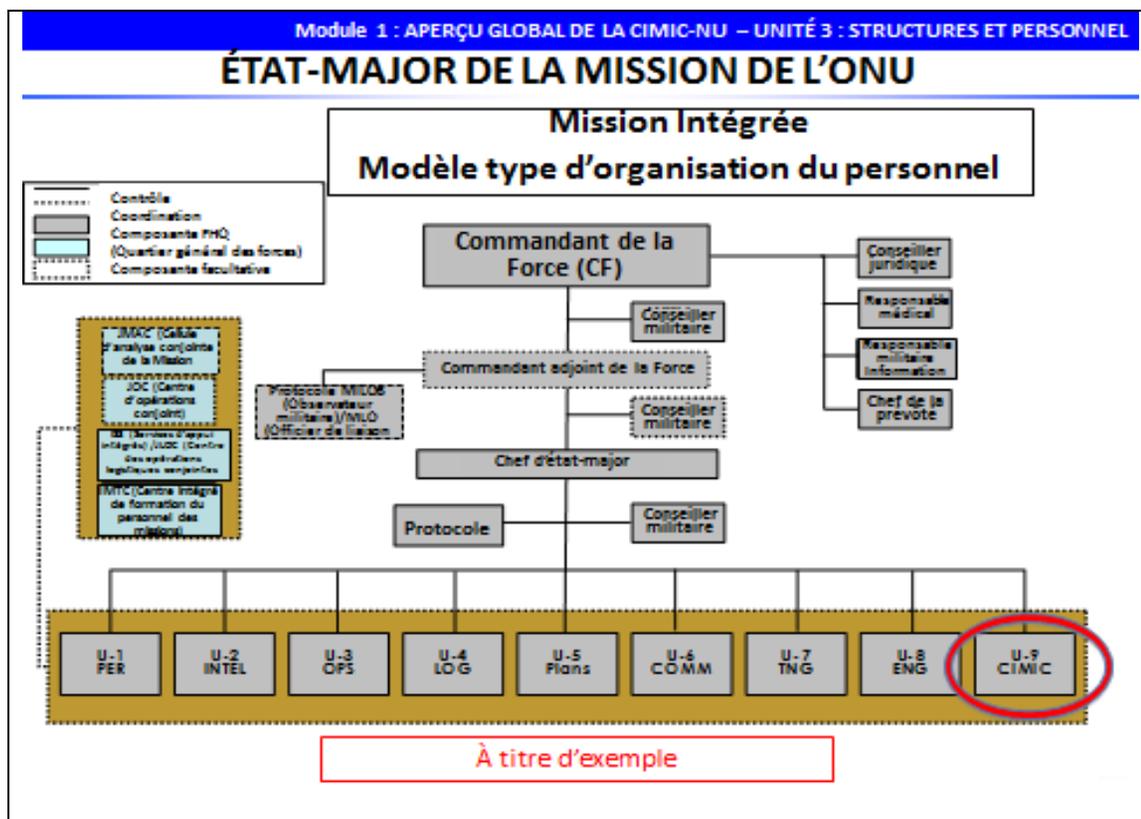
type de mission, du contexte opérationnel et de la nature de la crise. Le choix du module approprié dépendra des exigences opérationnelles militaires liées au mandat, du contexte opérationnel et de l'étendue des responsabilités.

❑ Exemple : État-major d'une « mission intégrée »



🗨 Pour résumer l'organisation d'une mission intégrée, nous vous proposons ici un exemple à considérer sous l'angle CIMIC-NU, en mettant en lumière les multiples entités avec lesquelles la CIMIC-NU va opérer et informer.

❑ Modèle type d'organisation du personnel en unités

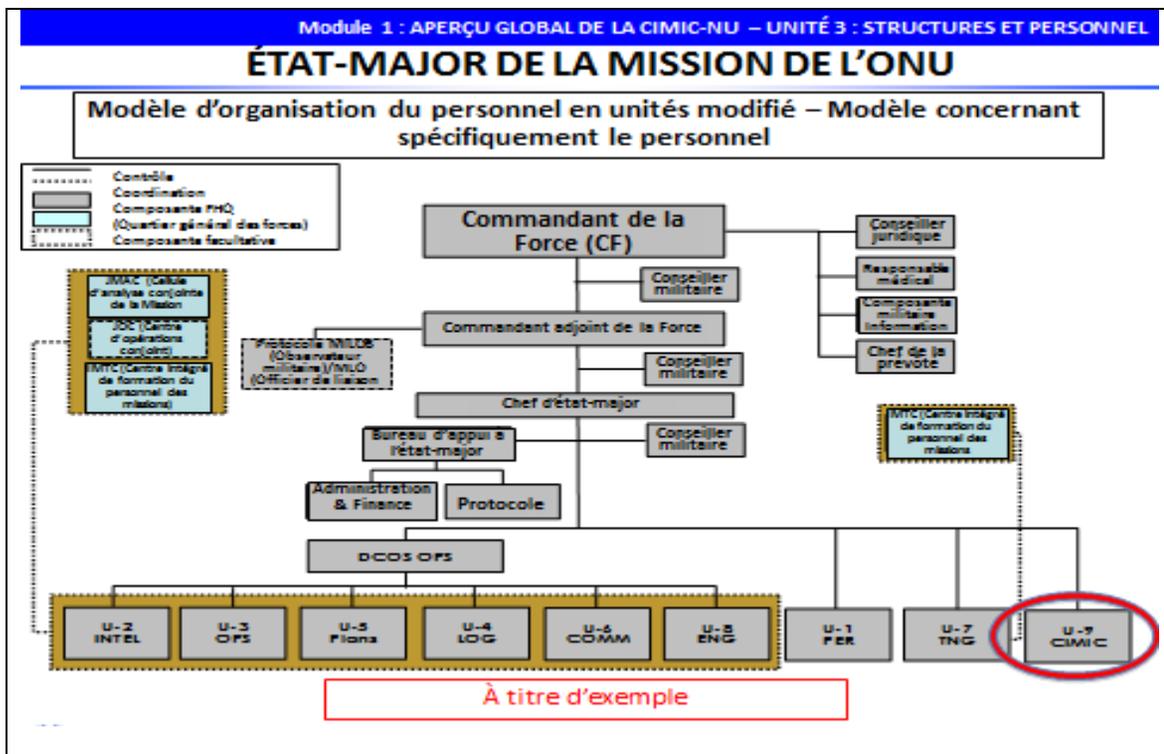


🗨 Cette diapositive et les suivantes vont permettre aux participants de bien assimiler la structure de l'état-major d'une Mission de l'ONU – en particulier les 9 unités fonctionnelles (U1 à U9), qui ont des fonctions communes dans le but d'optimiser l'étendue des responsabilités et de promouvoir la coordination. Ce modèle d'organisation du personnel en différentes unités est conçu pour les missions de petite et moyenne taille, dont les effectifs sont inférieurs à 6 000 personnes.

👉 Les instructeurs doivent notamment insister sur le rôle de la « Coordination civilo-militaire » (CIMIC-NU) au sein de ces trois structures d'état-major.

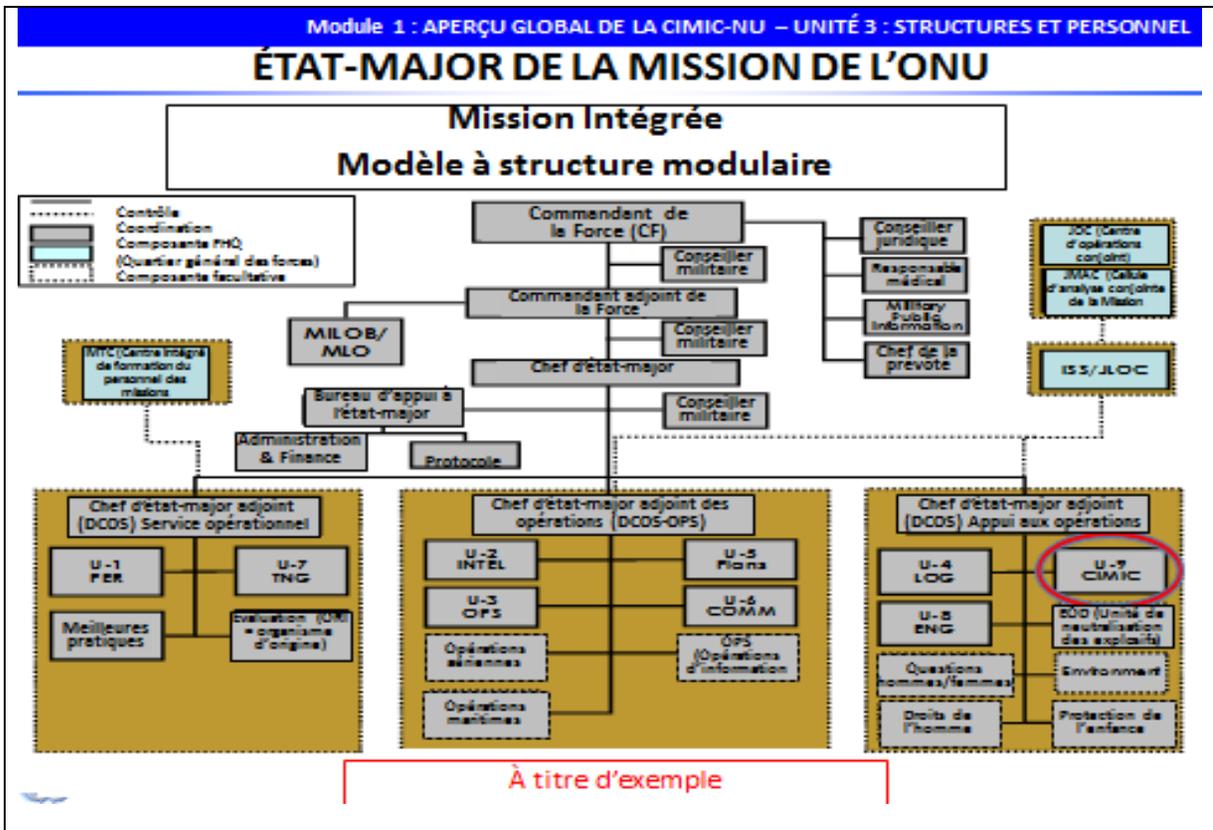
🗨 En ce qui concerne les missions de petite taille, la section Planification (U-5) peut être associée à la section Opérations (U-3) et/ou la section Ingénierie (U-8) peut être associée soit à la section Opérations (U-3) soit à la section Logistique (U-4), en fonction des besoins opérationnels. Selon la complexité de la situation et la menace anticipée, un « Centre d'opérations » permanent peut être établi et doté de capacités renforcées telles que définies dans le cadre de la Politique concernée.

❑ **Modèle d'organisation du personnel modifié**



🗨 Ce type d'organisation concernant le quartier général des forces est valable pour des composantes militaires de taille importante (soit 6000 à 12 000 soldats) et comporte en outre un Chef d'état-major adjoint des opérations (DCOS Ops) afin de déléguer une partie des responsabilités du Chef d'état-major (COS).

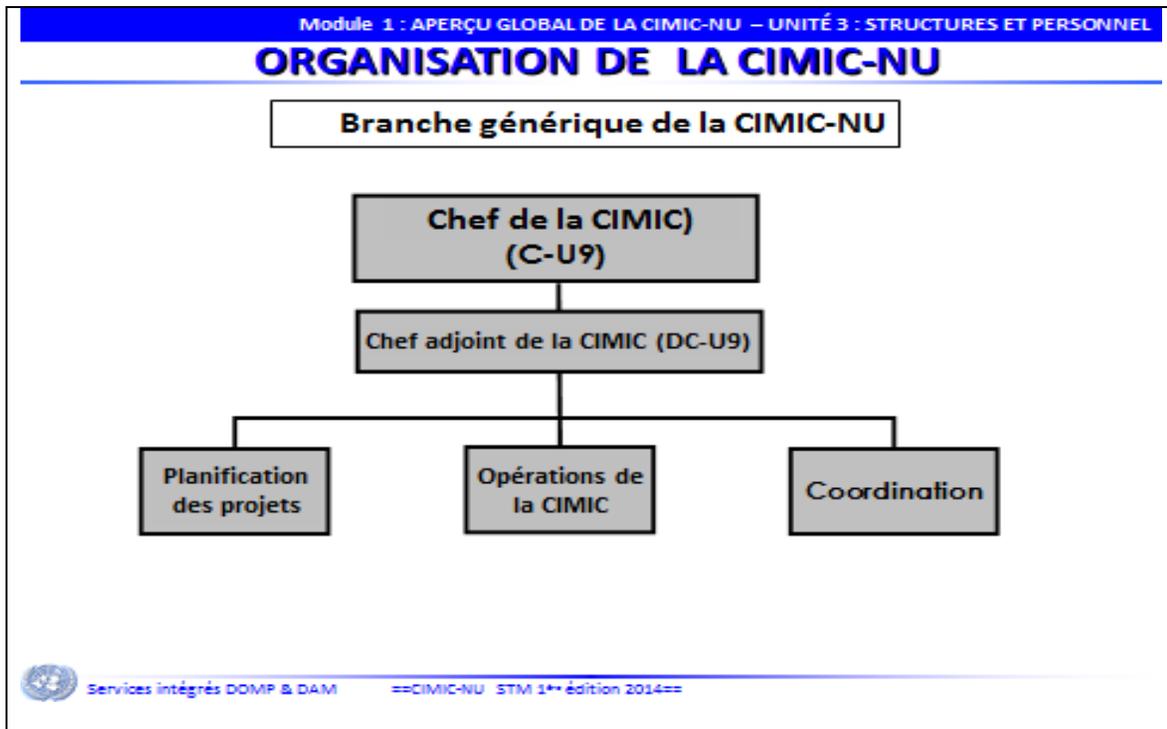
❑ **Modèle à structure modulaire**



🗨 Ce type d'organisation du quartier général des forces s'applique à une mission multidimensionnelle ayant une composante militaire qui dépasse les 12 000 soldats et doit remplir, dans ce cadre, un rôle commun et multinational. Il s'agit d'une structure fondamentale en trois entités : « Opérations », « Appui aux opérations » et « Service opérationnel ». Les fonctions en question sont conçues en vue de procéder de manière optimale aux activités mandatées, de créer des synergies et d'éviter le cloisonnement des activités.

ORGANISATION DE LA CIMIC-NU

☐ Branche générique de la CIMIC-NU



Le tableau ci-dessus présente l'organisation générique ou spécifique de la CIMIC-NU (U-9). L'Unité de la CIMIC-NU est le haut responsable de toutes les questions liées aux opérations civilo-militaires (impact de la dimension civile sur les opérations militaires, et, inversement, impact des opérations militaires sur les populations civiles). La coordination civilo-militaire des Nations Unies (CIMIC-NU) est chargée de renforcer le lien entre les forces militaires et les autorités et personnels civils, en ce qui concerne les opérations – et ce, afin de garantir la réussite de la mission. Voici les domaines et activités dont la CIMIC-NU (U-9) est spécifiquement responsable :

- Coordination des opérations militaires de la CIMIC-NU et des activités d'autres organes des Nations Unies, et de l'action opérationnelle des organisations non gouvernementales, des organisations bénévoles privées et des organisations internationales.
- Planification de programmes de relations communautaires positives et permanentes, en vue de gagner et de préserver la confiance et la bonne volonté du pays hôte, et de soutenir les opérations militaires.
- Fournir à l'Unité 2 (U-2) les informations opérationnelles transmises par les civils.
- Coordination avec l'Unité 3 (U-3) en ce qui concerne les tendances de l'opinion.
- Coordination avec les services d'information militaire et avec l'U-3 pour faire en sorte que les informations diffusées ne soient pas contradictoires.
- Guider les unités de coordination technique en ce qui concerne les programmes d'identification, de planification et d'exécution.

- Assister l'U-3 en matière d'information.
- Coordination avec l'assistance civile humanitaire et les secours d'urgence (aide alimentaire d'urgence, hébergement, fourniture de vêtements et de combustible/carburant aux populations civiles locales).



On trouvera des informations supplémentaires dans les « Orientations du DOMP/DAM : Politique de coordination civilo-militaire dans le cadre des missions intégrées de maintien de la paix des Nations Unies » (CIMIC-NU) (octobre 2010).

☐ Organisation du personnel et de la liaison

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 3 : STRUCTURES ET PERSONNEL

ORGANISATION DE LA CIMIC-NU

Organisation du personnel et de la liaison

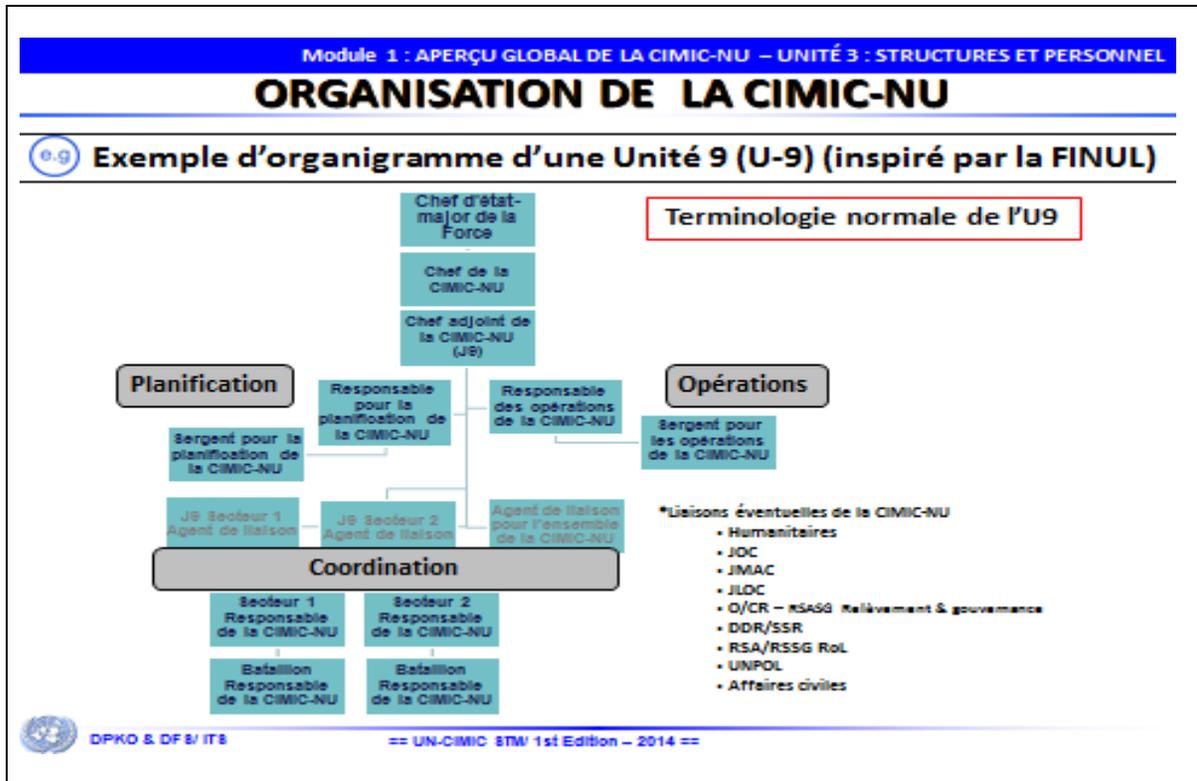
- > **Niveau opérationnel**
 - Chef de la CIMIC-NU
 - Officiers chargés des plans, des opérations et de la coordination
 - Responsables de la planification, des opérations et de la coordination

- > **Niveau tactique**
 - Responsables et personnel de secteurs et de bataillons
 - « Commandement autonome » (concernant par exemple la Brigade d'intervention de la MONUSCO)

- > **Agents de coordination et de liaison de la CIMIC-NU**
 - Liaison avec les commandements militaires – Secteurs, Commandements associés
 - Liaison avec les structures civiles – humanitaires, etc.

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

❑ Exemple d'organigramme d'une Unité 9 (U-9) (inspiré par la FINUL)



☞ L'organigramme ci-dessus est celui de la CIMIC-NU dans le cadre de la FINUL; il met en lumière les sections « Planification », « Opérations » et « Coordination ». Il indique notamment de quelle manière une force de maintien de la paix peut mettre en place les structures de commandement et de contrôle de la CIMIC-NU. Au niveau opérationnel, la structure de la CIMIC-NU est désignée sous le nom de « U9 » (terminologie normalisée) ou de « J9 » (désignation plus courante, à ce jour).

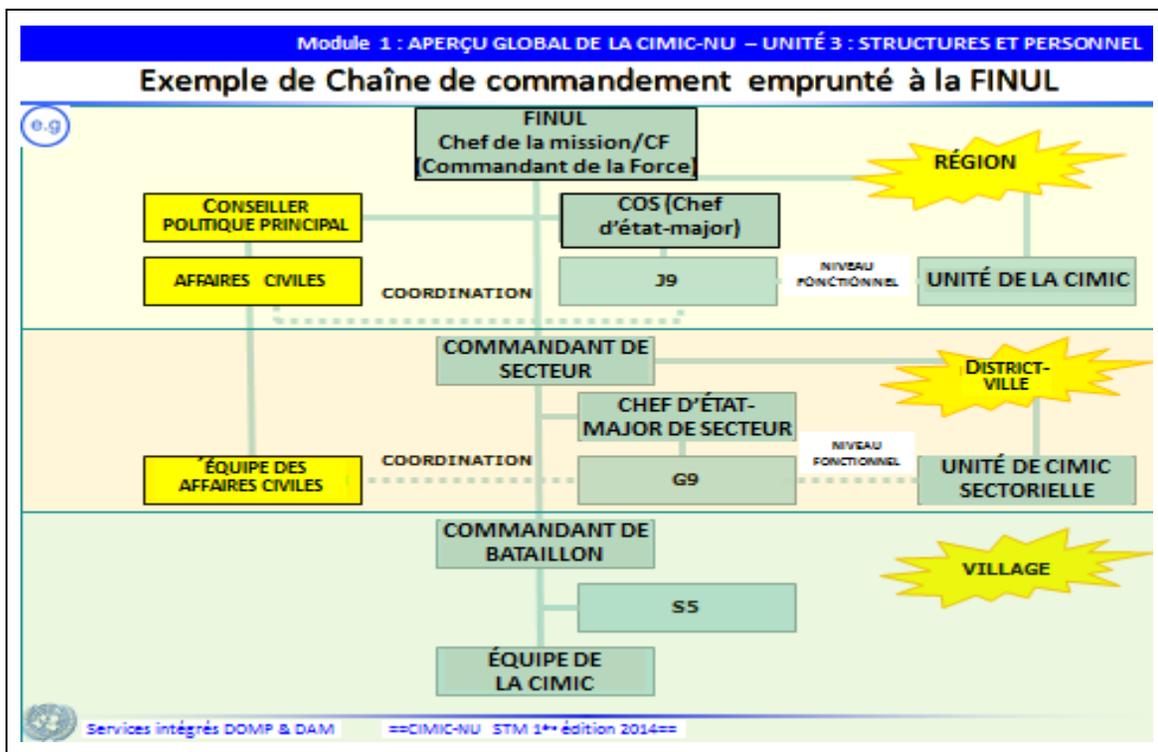
💬 Au niveau opérationnel, le Chef de la CIMIC-NU est responsable auprès du Chef d'état-major de la Force. Le flux des rapports et de l'information circule régulièrement entre les niveaux opérationnel et tactique. Même s'ils n'ont pas de pouvoir hiérarchique sur d'autres agents, les responsables de la CIMIC-NU doivent répondre, par des contributions, à l'ensemble des ordres et directives du Commandant de la Force, via la filière hiérarchique établie pour la mission en question.

💬 L'U9 peut également déployer des agents de liaison – tout d'abord en direction des commandements de secteur, afin de faciliter les relations entre les niveaux opérationnel et tactique, et les faire bénéficier de leurs compétences, en fonction de la situation de la mission, des facteurs géographiques et des capacités et besoins du commandement de secteur. D'autres agents de liaison de la CIMIC-NU pourront également faire le lien entre la CIMIC-NU et les centres de coordination intégrés (JMAC, JOC, etc.), le cas échéant.

💬 Au niveau tactique, les commandants de secteur ou de bataillon pourront adapter cet organigramme de base ou le modifier en fonction des exigences de la mission – le chef de la CIMIC-NU, son chef adjoint, les responsables de la planification et des opérations, les sergents de la CIMIC-NU (ou NCOs, c'est-à-dire les sous-officiers) et les agents de liaison de

la CIMIC-NU étant déployés, par exemple, vers le Bureau conjoint local des Nations Unies, dirigé par le Chef de bureau local, ou encore un responsable des affaires civiles des Nations Unies. Cela devrait également résulter d'un consensus au niveau de la direction locale de la mission.

❑ Exemple de Chaîne de commandement emprunté à la FINUL



🗨 L'organigramme ci-dessus indique les trois niveaux de la chaîne de commandement de la CIMIC-NU dans le cadre de la FINUL :

- Au **premier niveau (niveau régional)**, la Branche CIMIC J9 est sous le commandement et le contrôle du Chef d'état-major (Chief of Staff – COS). Le lien fonctionnel entre la Branche globale de la CIMIC (J9) et les différentes unités de la CIMIC apparaît sous forme de pointillés, dans ce tableau. Il faut noter également un lien de coordination entre la J9 et l'unité des Affaires civiles.
- Au **deuxième niveau (niveau des districts/villes)** opère le Secteur de la CIMIC G9, sous le commandement du Chef d'état-major pour les Secteurs Est et Ouest. Là encore, il y a coordination entre le G9 et l'équipe des Affaires civiles.
- Au **troisième niveau (niveau des villages)**, on trouve des Bataillons, qui dépendent du Commandant de secteur.

🗨 Il est également utile de noter que des unités indépendantes (telles que celles intervenant au niveau opérationnel – y compris les forces d'intervention rapide et les unités logistiques) peuvent être en liaison avec un responsable de la CIMIC-NU. Il est rare qu'un responsable de la CIMIC-NU se situe au-dessous du niveau « bataillon »; toutefois, il se peut qu'un commandant décide de confier des responsabilités de coordination civilo-militaire à son adjoint(e) ou au Chef du service administratif. De toute manière, quel que

soit le niveau de commandement, chaque commandant a des responsabilités de coordination civilo-militaire, qui sont inhérentes à sa mission.

❑ Lien opérationnel et tactique

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 3 : STRUCTURES ET PERSONNEL

ORGANISATION DE LA CIMIC-NU

Réflexions sur le lien opérationnel et tactique

✓ Le niveau opérationnel permet la réussite du niveau tactique grâce à :

- **Des directives opérationnelles**
- **L’approbation des projets par la direction de la mission**
- **Des ressources au niveau opérationnel**


Services Intégrés DOMP & DAM
==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

La coordination entre les niveaux opérationnel et tactique recouvre des questions communes, telles que la fourniture d’informations au sujet de la situation opérationnelle globale et de l’ensemble des activités de la CIMIC-NU, ainsi que sur la situation et les activités de secteurs et unités connexes. Les structures de commandement opérationnel et de contrôle de la CIMIC-NU sont chargées de diffuser des évaluations et autres informations vers les échelons inférieurs, tout en demandant au personnel du niveau tactique de présenter également des rapports, des évaluations et autres éléments pouvant contribuer à la compréhension de la situation opérationnelle. La « vision opérationnelle commune » doit fonctionner à la fois verticalement et horizontalement.

L’organisation du personnel de la CIMIC-NU est le premier portail d’information de la composante militaire au sujet des acteurs humanitaires et du développement, ainsi que sur la population civile locale. L’organigramme de la CIMIC-NU peut également constituer, pour d’autres personnels militaires, un lien majeur avec les composantes civiles d’une mission intégrée et autres partenaires civils. La structure de la CIMIC-NU permet de développer – sans les remplacer pour autant – les structures établies d’interaction civilo-militaire, notamment en matière d’information, de planification, d’opérations courantes et de fonctions logistiques.

Personnel de la CIMIC-NU

Exemples de compétences requises

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 3 : STRUCTURES ET PERSONNEL

Personnel de la CIMIC-NU

Compétences requises chez les responsables de la CIMIC-NU :

- Liaison et partage des informations
- Coordination
- Planification adaptative
- Gestion des opérations – des projets
- Communication
- Négociation et médiation



« Un bon footballeur joue là où est le ballon.
Un grand footballeur joue en anticipant l'endroit où le ballon va être ».


Services Intégrés DOMP & DAM
==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

À maints égards, les officiers militaires ayant des responsabilités de coordination civilo-militaire incarnent l'ensemble des exigences demandées à tout officier, en ce début de 21^{ème} siècle. Ces militaires doivent compter parmi les meilleurs, car ils doivent avoir non seulement les compétences acquises par la formation et l'éducation militaires, mais aussi des capacités et des dons exceptionnels, qui leur valent d'être choisis par leurs commandants. Cela est dû au fait que la coordination civilo-militaire est plus un état d'esprit qu'un ensemble de compétences techniques. Par conséquent, les officiers de la CIMIC-NU doivent être parmi les meilleurs éléments au sein d'une structure de commandement. Ils doivent être non seulement de « bons soldats » au sens traditionnel du terme, mais aussi des personnes à même de réfléchir et d'agir à un niveau supérieur à la normale, dans un environnement opérationnel complexe, dynamique et interdépendant : il s'agit, pour eux, d'avoir constamment une vision globale et à long terme, y compris au jour le jour.

Les officiers de la CIMIC-NU doivent avoir de multiples talents. Leur fonction première de liaison et de partage des informations va bien au-delà de ce simple passage d'informations ou de rapports dans les deux sens. En réalité, ces officiers doivent acquérir et utiliser des connaissances et des informations non seulement en vue de faciliter la coordination civilo-militaire, mais aussi de favoriser la coordination de la mission et la gestion de la transition. Les officiers de la CIMIC-NU doivent connaître dans le détail un ensemble important de plans, d'évaluations et de cadres concernant divers aspects du conflit ou du maintien de la

paix et, pour être à même d'adapter la planification, ils doivent également avoir une excellente connaissance des questions et objectifs liés à la consolidation de la paix. Autre compétence importante qu'ils doivent posséder : ils doivent être de bons gestionnaires de projets, conscients d'œuvrer à l'instauration de la confiance à un niveau psychologique autant qu'au renforcement des capacités matérielles.

Il importe aussi que ces officiers de la CIMIC-NU soient à même de communiquer avec efficacité en direction de deux types de public : le public civil (y compris la police) et le public militaire. Ces officiers doivent être autant de bons orateurs que de bons rédacteurs. De plus, ils doivent avoir des compétences minimales en matière de négociation et de médiation.

Les officiers de la CIMIC-NU doivent être – en permanence – en mesure de comprendre, d'évaluer et d'anticiper la situation, afin de réunir les éléments indispensables au moment voulu. Même s'ils opèrent aux niveaux opérationnel et tactique, ils doivent adopter un style de commandement plus stratégique et plus coopératif – en étant à même de saisir le point de vue de nombreux acteurs et, souvent, d'imaginer des solutions inédites pour contribuer à la cohésion et au soutien des divers efforts déployés. On appelle parfois ce type d'approche une direction « en amont ». On peut dire également, à juste titre, qu'il s'agit de « penser globalement et d'agir localement » (ou encore de penser de manière stratégique et d'agir de manière tactique).



Photo ONU/Martine Perret <http://www.un.org/en/peacekeeping/about>



Apprentissage et débat : le projet de mandat

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 3 : STRUCTURES ET PERSONNEL	
 <h3>Apprentissage et débat</h3> <h4>Le projet de mandat</h4>	
Temps requis : 20 minutes	
5 minutes	Introduction à l'activité concernée et instructions : <i>Cette activité d'apprentissage a pour but de passer en revue tout ce qui a été étudié précédemment dans le cadre de cette unité et d'élaborer un projet de mandat pour des postes propres à la CIMIC-NU :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Chef de la CIMIC-NU (U9)</i> • <i>Officier responsable des opérations (U9)</i> • <i>Responsable de la planification(U9)</i> • <i>Opérateur de la CIMIC-NU (NCO – Sous-officier)</i> • <i>Officier de secteur/ de bataillon</i> <i>L'instructeur pourra confier tel ou tel poste à chaque membre du groupe.</i>
5 minutes	Débat en groupe
10 minutes	Analyse par l'ensemble du groupe

 Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014==

☐ Exemples de mandat

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 3 : STRUCTURES ET PERSONNEL

PERSONNEL DE LA CIMIC-NU

Exemple de mandat : Mandat d'un responsable de la planification (U9)

Sous l'égide du Chef ou du Chef adjoint de la CIMIC-NU :

- Aide la J9 pour l'élaboration des plans, des procédures opérationnelles permanentes (SOPs) et des directives de la CIMIC-NU;
- Aide le Chef adjoint de la J9 pour la gestion des projets et des activités de cette branche de la CIMIC-NU;
- Aide le Chef adjoint de la J9 pour la formation à la CIMIC-NU des membres de la Mission et la gestion de leur éducation;
- Aide le Chef adjoint de la J9 pour la gestion de l'information et des documents de la CIMIC-NU;
- Assure la liaison et la coordination avec les civils au niveau opérationnel, dans le cadre des plans élaborés par la CIMIC-NU;
- Contribue aux évaluations et analyses de la CIMIC-NU, en fonction des besoins;
- Supervise l'action du Sergent des plans de la CIMIC-NU

 Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 3 : STRUCTURES ET PERSONNEL

PERSONNEL DE LA CIMIC-NU

Exemple de mandat : Mandat du Sergent de la CIMIC-NU (NCO – Sous-officier)

Sous l'égide de l'Officier de la CIMIC-NU désigné :

- Accomplit les fonctions administratives et de gestion de l'information de la CIMIC-NU;
- Apporte une aide administrative dans le cadre des activités, des projets et des formations de la CIMIC-NU;
- Assume la responsabilité du personnel, des biens et de l'adéquation des équipements;
- Accomplit les activités opérationnelles réelles ou virtuelles confiées au Sergent de la CIMIC-NU, en fonction des besoins;
- Prépare les bilans/analyses et la documentation, conformément aux instructions;
- Remplit la fonction de chauffeur et autres fonctions définies par l'Officier de la CIMIC-NU concerné.

 Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 3 : STRUCTURES ET PERSONNEL

PERSONNEL DE LA CIMIC-NU

Exemple de mandat : Mandat d'un Officier de Secteur / de Bataillon

Sous l'égide du commandant de secteur / d'unité ou du chef d'état-major :

- **Assure**, en fonction des besoins, la liaison et la coordination avec d'autres partenaires au niveau du Secteur ou de l'Unité (CMCoord, Affaires civiles, Equipes MEOM, UNPOL/FPU, PIO (Responsable de l'information), ONG et autres acteurs locaux);
- **Supervise** les opérations de reconnaissance civile pour permettre au commandant de mieux comprendre la situation dans la zone de responsabilité, et recommanderaux responsables de la CIMIC-NU un certain nombre d'options;
- **Contribue** aux évaluations de la CIMIC-NU, en conformité avec les procédures opérationnelles permanentes de la Mission en matière de coordination civilo-militaire;
- **Planifie**, coordonne et supervise l'exécution des projets de la CIMIC-NU dans le Secteur / l'Unité concernés;
- **Synchronise** les opérations d'information dans le Secteur / l'Unité de la CIMIC-NU et la zone de responsabilité concernées;
- **Procède à la formation** et à l'éducation des officiers du Secteur / de l'Unité de la CIMIC-NU concernés et des personnels civils qui y sont liés.

 Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

□ Résumé

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 3 : STRUCTURES ET PERSONNEL

RÉSUMÉ

-  **Il n'existe pas de modèle type, adapté à toutes les situations; chaque structure de la CIMIC-NU doit pouvoir s'adapter à une situation donnée et à la Mission en général.**
-  **La CIMIC-NU est davantage une question de coordination que de commandement et de contrôle.**
-  **Les niveaux opérationnel et tactique se soutiennent mutuellement.**
-  **La CIMIC-NU est davantage un état d'esprit qu'une question de compétences techniques.**

 Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

-  Des modèles ou structures types sont proposés; mais il n'y a pas de modèle unique, adaptable à toutes les situations; chaque Mission doit adapter ses propres structures et procédures. L'organisation de la CIMIC-NU doit pouvoir s'adapter à la situation, à la mission et à la « phase » concernée.

-  Les niveaux opérationnel et tactique se soutiennent mutuellement – il y a, dans le processus de la CIMIC-NU, moins de « commandement et de contrôle » que de coordination. Cependant, même s'ils ne sont pas habilités à donner des ordres aux autres personnels, les officiers de la CIMIC-NU doivent contribuer au respect de l'ensemble des ordres et directives du Commandant de la Force, en suivant la filière hiérarchique normale de la Mission.

-  La CIMIC-NU est davantage un état d'esprit qu'une question de compétences techniques : à cet égard, la coordination civilo-militaire doit bénéficier du personnel adéquat pour ce type d'opérations. Les exemples de mandat donnés ci-dessus illustrent le type de qualités que doit posséder ce personnel.

UNITÉ 4 : ÉLABORATION DU CONCEPT DE « CIMIC-NU »

Structure de la présentation

- PERSPECTIVE HISTORIQUE
- CONSIDÉRATIONS SUR LA COORDINATION DANS LE CONTEXTE DE L'ONU
- CE QUE LA CIMIC-NU N'EST PAS
- ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE / DÉBAT SUR VOTRE EXPÉRIENCE PERSONNELLE DE LA CIMIC (NATIONALE OU RÉGIONALE).



Dès lors que le « public » visé connaît plus précisément le concept de CIMIC-NU, on peut aider les participants à assimiler dans le détail l'histoire de ce concept, en insistant notamment sur les différences entre les notions de « Coordination » et de « Coopération ». Puis un débat soulignant ce que la CIMIC-NU n'est pas aidera les participants à éviter un certain nombre de stéréotypes ou d'idées fausses. Enfin, dans le cadre d'une activité d'apprentissage, les participants seront invités à évoquer leur propre expérience de la CIMIC.

Résultats visés par cet apprentissage

- PERSPECTIVE HISTORIQUE
- CONSIDÉRATIONS SUR LA COORDINATION DANS LE CONTEXTE DE L'ONU
- CE QUE LA CIMIC-NU N'EST PAS
- ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE / DÉBAT SUR VOTRE EXPÉRIENCE PERSONNELLE DE LA CIMIC (NATIONALE OU RÉGIONALE).



Cette Unité vise principalement à donner une idée de la perspective historique et des considérations liées au concept de CIMIC-NU; ainsi, les instructeurs seront à même d'éduquer les futurs officiers de la CIMIC-NU et pourront leur apprendre à mieux saisir la situation sur le terrain, ainsi qu'à répondre aux préoccupations quotidiennes qui peuvent se faire jour dans ce contexte.

Perspective historique

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 4 : ÉLABORATION DU CONCEPT PAR L'ONU

PERSPECTIVE HISTORIQUE

Bref historique de la CIMIC

- ✓ **La coordination civilo-militaire est aussi ancienne que la guerre**
- ✓ **Le Comité International de la Croix-Rouge**
- ✓ **Les Conventions de La Haye et de Genève**
- ✓ **La création des Nations Unies**




The first-ever Geneva Convention governing the sick and wounded members of armed forces was signed in 1864

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

- I. **Les organisations civiles telles que les ONG se multiplient, avec une diversité et des capacités toujours plus grandes – notamment depuis la fin de la « guerre froide »**
- II. **Parallèlement, développement des concepts et des capacités militaires liés à la coordination civilo-militaire**
- III. **« Tendances » en matière de sécurité : au-delà de la protection physique des personnes, l'évolution se fait dans le sens de l'action humanitaire et d'activités et programmes de développement**
- IV. **Demande croissante d'approches globales, coopératives et coordonnées – notamment pour la relation entre les acteurs militaires (sécurité) et les acteurs civils (action humanitaire et développement)**

La coordination civilo-militaire existe depuis que les guerres existent entre populations civiles, et depuis que les militaires côtoient des civils dans le cadre des opérations de l'armée. On peut remonter aussi loin que l'ouvrage de César *La guerre des Gaules*, par exemple, pour constater l'interconnexion entre le politique et le militaire et l'instauration de gouvernements militaires. Le même type de situation a existé dans la Perse ancienne, en Inde et en Chine. Au Moyen-Age, de nombreuses règles de la chevalerie en Europe et du bushido au Japon codifiaient le mode de comportement (à la fois politique et social) que les guerriers devaient avoir vis-à-vis des civils.

Lorsque les guerres sont devenues des opérations à très grande échelle et qu'elles ont gagné en complexité, des organisations telles que le Comité international de la Croix-Rouge

ont été créées au vers le milieu du 19^{ème} siècle – tout d’abord pour traiter les guerriers blessés, puis l’impact des combats – voulu ou non – sur les populations civiles. Les normes internationales liées à l’action militaire (et notamment au gouvernement par des militaires et aux responsabilités humanitaires que les chefs des armées avaient vis-à-vis des populations des territoires qu’ils occupaient) ont été définies dans les Conventions de La Haye de 1899 et 1907, puis dans les Conventions de Genève de 1949 et leurs protocoles additionnels. La Première Guerre mondiale a été en fait le dernier grand conflit où la majorité des victimes étaient des militaires; au contraire, la Seconde Guerre mondiale a été le premier grand conflit où la majorité des morts et des blessés ont été des civils. Depuis lors, dans presque tous les conflits armés – importants ou plus restreints –, la majorité des victimes sont des civils.

- Une conséquence de la Seconde Guerre mondiale a été la prolifération des organisations internationales telles que les Nations Unies – et plus particulièrement des organisations non gouvernementales; toutes ces organisations ont également gagné en capacités, notamment après la guerre froide. Parallèlement, les concepts et les capacités de coordination civilo-militaire se sont développés – les forces militaires enregistrant, dans le cadre des opérations de paix un usage de plus en plus fréquent des opérations dites « autres que la guerre ». Ainsi, l’OTAN a élaboré le concept de la CIMIC, qui a connu une première concrétisation sur le terrain au milieu des années 1990, lors du déploiement des forces de l’OTAN en remplacement des forces de l’ONU dans les Balkans.
- En 2004, le Rapport du Secrétaire général issu des travaux du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement explique que la « sécurité » va désormais bien au-delà de la protection physique des personnes et des biens. De la même manière, les incidences sécuritaires de l’action humanitaire et du développement sont apparues plus clairement, avec toute leur importance : c’est ce qu’a illustré la notion de « sécurité humaine » – expression formulée par le Programme des Nations Unies pour le développement dès 1994.
- Dès lors, il y a eu un élan et une demande accrue concernant la nécessité d’approches plus globales, plus coopératives et mieux coordonnées en matière d’interventions internationales – et tout particulièrement d’un rapprochement entre les agents essentiellement sécuritaires et les acteurs humanitaires et du développement. La coordination civilo-militaire n’était plus, désormais, secondaire par rapport aux principales opérations militaires et civiles.

❑ Évolution du concept de « coordination civilo-militaire » des Nations Unies (CIMIC)

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 4 : ÉLABORATION DU CONCEPT PAR L'ONU

PERSPECTIVE HISTORIQUE

Évolution du concept de « CIMIC » élaboré par les Nations Unies

- ❑ 1992 : Création du Comité permanent interorganisations, principal dispositif de coordination interorganisations en matière d'assistance humanitaire
- ❑ 1994 : Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de protection civile étrangères dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe (Directives d'Oslo)
- ❑ 1998 : Création du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)
- ❑ 2001 : Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (« Rapport Brahimi »)



Le Secrétaire général rencontre les principaux responsables du Comité permanent interorganisations pour examiner les réponses humanitaires à apporter – 30 décembre 2004



RÉUNION DE L'OCHA : « PROMOTION DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ POUR RÉPONDRE AUX CATASTROPHES MONDIALES »

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

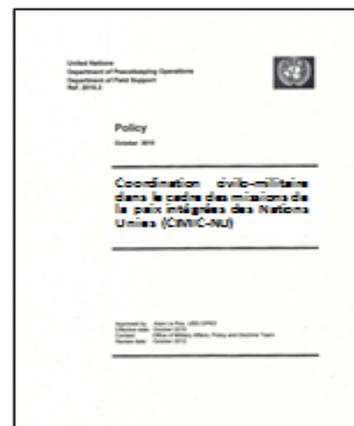
Voici les principales étapes de l'évolution du concept de « CIMIC » formulé par l'ONU :

Suite aux recommandations, en 2001, du Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (également intitulé « Rapport Brahimi »), le DOMP a entrepris l'élaboration d'un concept de coordination civilo-militaire – la première étape ayant été, en 2002, la publication de la Politique de coordination civilo-militaire pour cette année-là.

PERSPECTIVE HISTORIQUE

Évolution du concept de « CIMIC » élaboré par les Nations Unies

- ❑ 2002 : **Politique de coordination civilo-militaire du DOMP** : Interaction entre les éléments militaires, les organisations humanitaires et de développement et les populations civiles locales
- ❑ 2003 : Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile dans le cadre de **situations d'urgence complexes (Directives MCDA)**
- ❑ 2008 : Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : principes et orientations (**Doctrine fondamentale**)
- ❑ 2010 : **2010 - Politique de coordination civilo-militaire des Nations Unies (CIMIC-NU)** élaborée par le DOMP / DAM



À la suite de l'examen, par les Nations Unies, en 2005, de l'ensemble du système humanitaire – examen qui a permis de déceler les lacunes de la réponse humanitaire –, le Comité permanent interorganisations et le Bureau de coordination des affaires humanitaires (l'OCHA), qui, en l'occurrence, faisait office d'organisme d'exécution, ont mis en place un système d'intervention humanitaire très renforcé, englobant notamment un système de coordination civilo-militaire et une conception révisée de la CMCoord (Coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies); ces systèmes ont été ensuite précisés dans le document « Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de protection civile étrangères dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe » [MCDA – révisé en 2007], également désigné sous l'appellation « Directives d'Oslo ».



Grâce, également, aux directives en vue de « relever le défi de l'intégration et de la coordination des missions » dans le cadre de missions de maintien de la paix multidimensionnelles (Directives contenues dans la Doctrine fondamentale de 2008), ainsi qu'aux expériences plus récentes liées à un certain nombre de missions, le DOMP a pu (finalement) mettre en place une politique révisée de la coordination civilo-militaire destinée aux forces de maintien de la paix de l'ONU, pour tout « l'éventail » des opérations de paix : il s'agit de la Politique 2010 de coordination civilo-militaire des Nations Unies.

Observations sur la coordination

☐ Définitions

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 4 : ÉLABORATION DU CONCEPT PAR L'ONU

OBSERVATIONS SUR LA COORDINATION

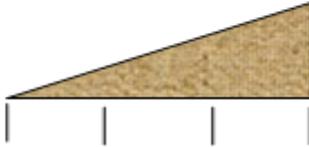
Coordination = Faire en sorte que les personnes, les actions et l'ensemble des éléments en jeu fonctionnent ensemble de manière efficace et organisée.

La coordination est une responsabilité partagée, facilitée par les opérations de liaison et une formation commune

Coopération = Travailler ensemble pour un objectif commun.

Coexistence = Cohabitation pacifique avec une autre personne ou plusieurs autres personnes, en dépit des différences, et en tant que politique établie.

Coordination



Coexistence **Coopération**

Échange d'informations, réunion de coordination
= une forme d'activité conjointe
(convoi humanitaire avec escorte militaire)

Synchroniser les politiques et activités
= mener une action conjointe

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==



Pour les officiers de la CIMIC-NU, il est essentiel de bien comprendre le concept de « coordination » dans le cadre d'une mission intégrée de l'ONU.

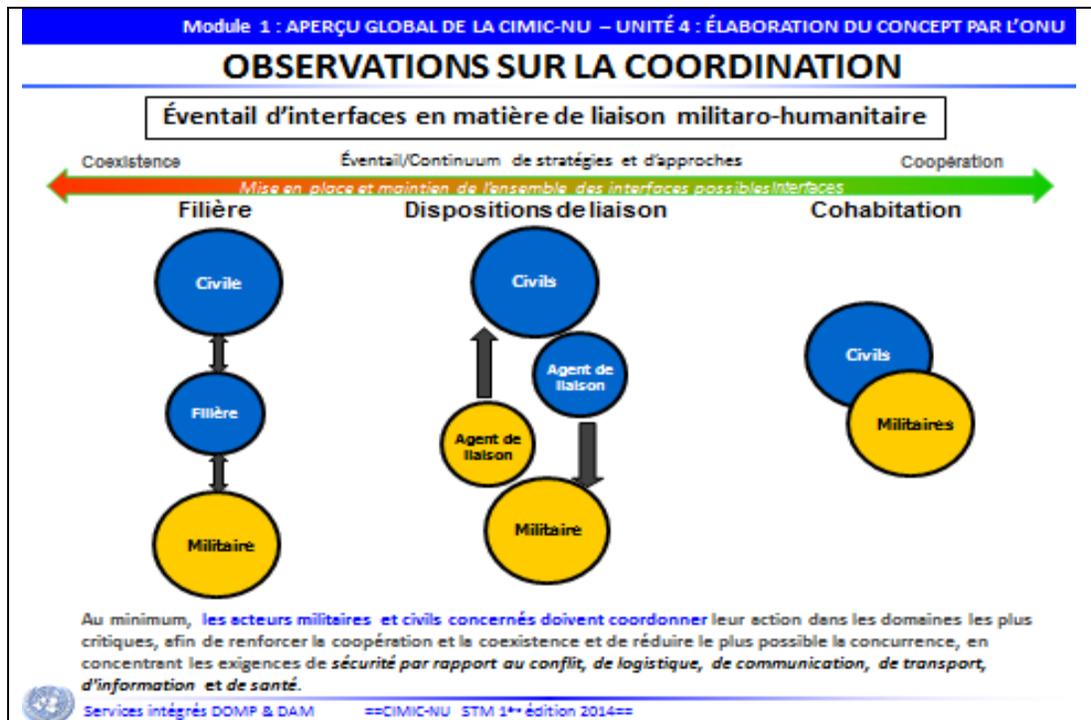


La complexité des opérations de paix et de leur contexte exige une coordination accrue de tous les acteurs, programmes et activités – qui sont interdépendants et ont des incidences transversales.



La « coordination » va de la « coexistence » (niveau minimal) à la « coopération » (niveau maximal). La « coopération » est en effet la relation la plus forte possible, par laquelle les différents partenaires conviennent de synchroniser leurs politiques et activités respectives et de mener une action conjointe. Cependant, les organisations humanitaires préfèrent un lien moins fort. Elles sont plutôt favorables à la « coexistence ». Mais il faut toujours un minimum de « coordination ». À ce niveau, les échanges d'informations et les réunions de coordination ponctuelles sont une forme d'activité conjointe : c'est le cas, par exemple, d'un convoi humanitaire avec escorte militaire.

□ Événail d'interfaces en matière de liaison militaro-humanitaire



En fonction de la stratégie de l'ONU en matière de coordination civilo-militaire des activités humanitaires (CMCoord), diverses interfaces pourront être utilisées par les acteurs humanitaires et militaires.

- Dans une situation d'urgence complexe, dans le cadre de la stratégie de coexistence, l'interface par défaut est la « filière » (ou « conduit »). C'est un cas de figure dans lequel un agent de liaison appartenant à l'organisation/la communauté humanitaire (généralement, un responsable de la CMCoord ou un membre du personnel chargé de ce type de coordination) sert d'« intermédiaire » entre les communautés humanitaires et les communautés militaires. Cela permet de réduire le risque d'une perception des acteurs humanitaires comme des « collaborateurs » des militaires.
- Les « Dispositions de liaison » permettent diverses approches dans ce domaine, en fonction de ce qui est, en l'occurrence, approprié, réalisable et acceptable. Cela peut prendre la forme d'« échanges de liaison », permettant de « déléguer » des agents de liaison vers l'autre partie; il peut s'agir également de « visites de liaison », permettant aux agents de liaison d'être régulièrement en contact avec l'autre partie pour l'échange d'informations, ou encore de « liaisons limitées » (les agents de liaison se réunissent entre eux dans un lieu neutre – solution possible lorsque « l'espace de coordination » est réduit).
- La « cohabitation » est une interface par défaut, dans le cadre d'une stratégie de coopération et de situations strictement liées à une catastrophe naturelle. Dans ce cas, la question d'être perçus comme des « collaborateurs » des militaires se pose moins.

❑ Défis à relever en matière de coordination

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 4 : ÉLABORATION DU CONCEPT PAR L'ONU

OBSERVATIONS SUR LA COORDINATION

Défis à relever en matière de coordination

« Tout le monde veut coordonner, mais personne ne veut être coordonné »

Obstacles à la coordination :

- Rivalités et conflits
- Multitude d'acteurs très différents
- Activités et intérêts désorganisés
- Coûts de la coordination
- Fractures linguistiques et culturelles
- Valeurs, principes et mandats divergents
- Autorité contre Coordination

Exigences de gestion :

- Les vôtres
- Celles des personnes et groupes avec lesquels vous collaborez
- Celles des personnes et groupes pour lesquels vous collaborez
- Celles des personnes et groupes que vous vous efforcez d'aider



Services Intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==



Les processus de coordination se heurtent à de nombreux obstacles :

- La multitude d'acteurs internationaux et locaux – dont les médias, qui visent à une meilleure information – et le grand nombre d'institutions et d'organisations engagées dans les processus de paix, de sécurité, de secours et de reconstruction.
- La gamme très large d'activités disparates, qui représentent autant d'intérêts différents.
- Le coût élevé de la coordination – notamment le coût du travail : les interactions entre un très grand nombre d'acteurs et le « jeu » des dimensions multiples des processus concernés en illustrent bien la complexité.
- À tous ces éléments s'ajoute un nombre incalculable d'autres facteurs complexifiants – notamment le fossé linguistique et socioculturel entre, d'une part, les responsables internationaux du maintien de la paix, et, de l'autre, les sociétés locales qu'ils souhaitent aider; ou encore le caractère conflictuel des valeurs, des principes et des mandats de certains acteurs du maintien de la paix, de la consolidation de la paix, du développement et de l'aide humanitaire.
- D'autre part, la coordination avec les acteurs internes (c'est-à-dire le gouvernement du pays concerné, les parties au conflit reconnues comme telles, le secteur privé et la société civile) peut être également problématique.

En principe, ce sont le gouvernement et les collectivités du pays hôte qui doivent jouer le premier rôle dans le processus de reconstruction, puisque c'est leur propre avenir qui est en jeu. Malheureusement, dans de nombreux cas, la capacité des acteurs internes à jouer ce rôle majeur a été très sérieusement entamée par le conflit – si bien qu'en fait, ces acteurs locaux ne sont absolument pas en mesure d'assumer leurs responsabilités.

- ⊙ Il faut très clairement distinguer la gestion et la coordination. La prise de décisions est le principal élément de la gestion, tandis que la fonction de coordination consiste notamment dans l'échange d'informations.



Tout cela débouche sur le problème qui est peut-être le plus important, et sur la vision globale que doivent avoir les officiers de la CIMIC-NU : il s'agit essentiellement de gérer les différentes attentes – c'est-à-dire leurs propres souhaits et objectifs, les attentes de tous ceux auprès desquels ces officiers sont responsables, les attentes de tous ceux avec lesquels ils travaillent et de tous ceux et celles qu'on est là pour aider. À cet égard, on a souvent parlé d'« unité des efforts ». Il s'agit, en d'autres termes, de parvenir à un large consensus sur les buts, les moyens et les méthodes devant permettre la réussite globale du processus. Mais, en réalité, cela n'est presque jamais le cas. Ceux qui (tel le personnel militaire) ont tendance à utiliser cette expression (l'unité des efforts) sont, en fait, plus coutumiers d'une pratique de commandement et de contrôle; quant aux autres, ils se situent généralement dans un contexte de coordination et parleraient plutôt d'« unité de la motivation » (ce qui recouvre simplement les buts et objectifs communs), s'ils devaient absolument qualifier leur approche. Par conséquent, en un mot, la gestion des différentes attentes est peut-être, finalement, la contribution majeure des officiers de la CIMIC-NU.

- Un tableau global qui doit être clair : une compréhension correcte des enjeux plutôt qu'un ensemble d'idées fausses

❑ Idées fausses à éviter

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 4 : ÉLABORATION DU CONCEPT PAR L'ONU

Ce que la CIMIC-NU n'est pas

Idées fausses à éviter : ce que la CIMIC-NU n'est pas

- ➔ **La CIMIC-NU N'EST PAS une doctrine opérationnelle**
 - La formation à la CIMIC-NU ne fait en aucun cas office de doctrine; cependant, elle doit contribuer à la mise en œuvre concrète de la politique de coordination civilo-militaire des Nations Unies, par des directives inspirées par cette politique
 - La coordination civilo-militaire du pays concerné peut être valable – à condition d'être conforme à la CIMIC-NU et au mandat de la mission
- ➔ **LA CIMIC-NU N'EST PAS une opération de « relations publiques »**
 - Cette idée de « relations publiques » est souvent une interprétation erronée de ce qu'est réellement la CIMIC-NU
 - Les contingents nationaux peuvent avoir raisonnablement une activité de « relations publiques », mais ne doivent en aucun cas présenter cette action comme faisant partie intégrante de la CIMIC-NU.

Services Intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 4 : ÉLABORATION DU CONCEPT PAR L'ONU

Ce que la CIMIC-NU n'est pas

Idées fausses à éviter : ce que la CIMIC-NU n'est pas

- ➔ **IL NE S'AGIT PAS de « gagner les cœurs et les esprits »**
 - Cette approche est déconseillée par la Doctrine fondamentale
 - Elle est considérée comme « contre-productive » - dans la mesure où c'est une action à court terme, à effets limités, et où elle entraîne de nombreux risques et dangers
- ➔ **Fondamentalement, CE N'EST PAS une action directe (c'est-à-dire « à effet rapide »)**
- ➔ **CE N'EST PAS du « renseignement »**

Services Intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

-  Cette mise au point est importante en soi, car elle permet d'indiquer que les techniques plus courantes et plus connues liées à ces idées ne peuvent absolument pas s'appliquer à la CIMIC-NU. En d'autres termes, comprendre clairement ce que la CIMIC n'est pas peut être tout aussi important que de saisir ce qu'elle est réellement.
-  En premier lieu, la CIMIC-NU n'est pas une doctrine opérationnelle civilo-militaire. Elle peut faire partie du présent Programme de formation; mais c'est un concept beaucoup plus large, qui peut permettre également l'application d'approches civilo-militaires conçues au niveau national – à condition que ces approches nationales soient conformes au concept global de la CIMIC-NU et aux principes et activités fondamentaux qui y sont liés.
-  Deuxièmement, la CIMIC-NU n'est pas une opération de « relations publiques ». Ce concept de relations publiques est une idée fautive, très répandue, au sujet de la coordination civilo-militaire en général. Sur la base des principes et des activités fondamentales de la CIMIC-NU, exposés plus haut dans la Partie consacrée à l'Unité 2 – la CIMIC étant un instrument de coordination de la mission et plus axée sur la gestion de la transition –, il s'agit essentiellement de réduire la dépendance vis-à-vis de la Force de l'ONU et d'effectuer des opérations plus « civiles » et plus « locales », avec une participation moins directe aux opérations de la Force proprement dite, et un travail davantage axé sur le renforcement des capacités et le rétablissement de la confiance. Redisons-le : « Il ne s'agit pas tant de « nous » que d'« eux » ».
-  Troisièmement, il est vivement déconseillé de chercher à « gagner les cœurs et les esprits ». La Doctrine fondamentale souligne le danger attaché à ce type d'approche pour les autres acteurs présents sur le terrain – en particulier les acteurs humanitaires. En ce qui concerne la CIMIC, l'approche « relations publiques » est souvent contre-productive dans la mesure où c'est une approche à court terme, ayant des effets limités – autrement dit, c'est une manière plus tactique que stratégique d'aborder les choses. Outre les dangers et les risques qu'elle peut avoir pour les partenaires, cette approche davantage tactique peut: premièrement, renforcer plutôt que réduire la dépendance des acteurs locaux vis-à-vis de la Force de l'ONU et, qui plus est, pour un type de services dont l'armée est peu familière et qu'elle n'est pas en mesure de fournir durablement (ce qui, en conséquence, risque de décevoir les populations par rapport aux capacités réelles de la Force); deuxièmement, cette approche tactique peut conduire la Force à prendre parti, malgré elle, dans le conflit qui est celui du pays concerné – ce qui porterait atteinte au principe fondamental du maintien de la paix, à savoir l'impartialité. En outre, de nombreux éléments ont prouvé que ce type d'approche tactique ne donnait tout simplement aucun résultat. En résumé, les dangers et les risques entraînés pour les partenaires humanitaires renforcent – au lieu de réduire – la dépendance locale vis-à-vis de la Force de l'ONU en ce qui concerne les services rendus, et, d'autre part, peuvent conduire la Force à prendre parti malgré elle dans le conflit (ce qui serait contraire à l'un des principes fondamentaux des Nations Unies, à savoir l'impartialité).

- Contrairement à de nombreuses autres approches de la coordination civilo-militaire, la CIMIC-NU met l'accent sur la collaboration avec, fondamentalement, des acteurs civils extérieurs – comme nous le verrons plus bas. En d'autres termes, la CIMIC-NU s'efforce d'apporter son aide aux populations de manière plus indirecte que directe.
- Enfin, la CIMIC-NU n'est pas une activité de "renseignement"; elle consiste plutôt à réunir des informations, à les évaluer et à les partager – ce qui est tout le contraire d'activités « secrètes ». Il faut absolument souligner que, si les populations soupçonnent une activité de "renseignement", cela peut totalement anéantir le processus d'instauration de la confiance et compromettre les relations avec les civils.



Activité d'apprentissage : Présentation et comparaison des différents concepts de la CIMIC

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 4 : ÉLABORATION DU CONCEPT PAR L'ONU



Activité d'apprentissage et débat : Présentation et comparaison des différents concepts de la CIMIC

Temps requis : 30minutes'

30 minutes

Introduction à l'activité et instructions :

Les participants sont invités à présenter certains concepts de coordination civilo-militaire en général (CIMIC), dont ils ont fait l'expérience au cours de leur carrière, et à entamer ensuite une discussion de groupe pour mettre en lumière les points communs ou les différences par rapport à la conception qu'a l'ONU de la CIMIC

À ce stade, ce processus d'échange d'informations permettra également aux formateurs et aux participants de bénéficier d'un tableau plus complet de l'expérience des uns et des autres



Services intégrés DOMP & DAM

==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

☐ Résumé

Module 1 : APERÇU GLOBAL DE LA CIMIC-NU – UNITÉ 4 : ÉLABORATION DU CONCEPT PAR L'ONU

RÉSUMÉ

- ☛ **Même si l'on peut dire que la coordination civilo-militaire est aussi vieille que la guerre, c'est, en tout cas, une priorité de l'ONU depuis 10 ans.**
- ☛ **La coordination est une responsabilité partagée, et facilitée par les activités de liaison et de formation en groupe. Dans le contexte des Nations Unies, cela va de la coexistence à la coopération.**
- ☛ **Savoir ce que la CIMIC-NU n'est pas est tout aussi important que de savoir ce qu'elle est.**

 Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

== MODULE 2 : LA CIMIC-NU DANS LE CONTEXTE DE LA MISSION ==

UNITÉ 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

❑ Résultats attendus de l'apprentissage

- ✓ Savoir faire la différence entre acteurs internes et acteurs externes.
- ✓ Identifier les partenaires clés avec lesquels les responsables de la CIMIC-NU pourront être amenés à collaborer.
- ✓ Comprendre le rôle et les responsabilités des partenaires clés.
- ✓ Identifier les interactions entre les responsables de la CIMIC-NU et les partenaires clés.

❑ Structure de la présentation

- ❑ Partenaires des composantes de la Mission
- ❑ Équipe de pays des Nations Unies (UNCT) / Équipe de pays pour l'action humanitaire (HCT)
- ❑ Partenaires nationaux
- ❑ Partenaires régionaux et internationaux



L'Unité 1 a pour but de présenter les différents partenaires avec lesquels les responsables de la CIMIC-NU pourraient être amenés à collaborer. Elle indique également – mais de manière restreinte – la nature des interactions; celles-ci seront exposées plus précisément dans les Unités et Modules à venir.

▪ Partenaires des composantes de la Mission

❑ Les experts militaires en mission

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

PARTENAIRES DES COMPOSANTES DE LA MISSION

Les experts militaires en mission (UNMEMs)

- UNMOs : Observateurs militaires
- MLOs : Officiers de liaison
- MILADs : Conseillers militaires



- > **Domaines de collaboration**
 - Observation, contrôle et rapport
 - Liaison - Mise à profit des relations établies
 - Coordination – Partage d'une base de données pour l'aide au développement des capacités

⇒ Des « Règles de coopération » doivent être établies


Services intégrés DOMP & DAM
==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

☞ D'après le document DOMP/DAM de 2009, intitulé « Directives sur le rôle et les normes de formation des experts militaires de l'ONU en mission », l'expression « Experts militaires en mission » recouvre l'ensemble du personnel militaire de l'ONU engagé dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et devant assurer des activités d'« observation », de « liaison » et de « conseil » au service de l'exécution du mandat de la mission. Ce personnel englobe tout à la fois les « Observateurs militaires de l'ONU » (UNMOs), les « Officiers de liaison de l'ONU » (MLOs) et les « Conseillers militaires de l'ONU » (MILADs). Les officiers de la CIMIC-NU doivent veiller à ce que leurs activités de liaison soient étroitement coordonnées avec celles des Experts militaires en mission – et réciproquement.



Un Officier de liaison de l'ONU (UNMLO) parle de la situation sécuritaire à une famille vivant à Fatumean, dans le district de Covalima, au Timor-Leste, en juin 2007 (source : Photo ONU #148110, Martine Perret).

☐ Partenaires des composantes de la Mission

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

PARTENAIRES DES COMPOSANTES DE LA MISSION

UNPOL (Police de l'ONU – Maintien de l'ordre à titre intérimaire)



- Soutien à la réforme et à la restructuration des capacités nationales
- Soutien opérationnel au pays hôte en matière de maintien de l'ordre
- Opérations de police et de maintien de l'ordre à titre intérimaire, conformément au mandat

⇒ **La Police de l'ONU et la CIMIC-NU doivent assurer leur liaison et leur coordination mutuelles**

Services Intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014==

☞ Lorsqu'en 1960, les Nations Unies ont, pour la première fois, déployé des agents de police civils, le rôle de la police de l'ONU dans le cadre de missions de maintien de la paix consistait essentiellement dans des activités de liaison et de contrôle. Depuis lors, ce rôle est beaucoup plus global et beaucoup plus complexe. En fonction du mandat de la mission concernée, le rôle de la police de l'ONU dans le cadre de missions de maintien de la paix peut consister notamment : dans un soutien à la réforme, à la restructuration et au renforcement de la police nationale et d'autres entités assurant le maintien de l'ordre; un soutien opérationnel à la police et aux autres entités de maintien de l'ordre du pays hôte; ou encore dans des opérations de police et de maintien de l'ordre à titre intérimaire.



Sous la direction du Chef de la police, la police de l'ONU (UNPOL) se concentre principalement sur le renforcement des capacités de la police nationale et locale – dans le cadre plus général de l'instauration de l'état de droit. L'UNPOL opère également « en totale complémentarité avec le PNUD pour aider au développement des capacités des ministères de tutelle, aux processus de réforme de la police et à la mise en place de structures de gouvernance et de responsabilité policières ». Cela a des incidences importantes en ce qui concerne le travail des responsables de la CIMIC-NU : ces derniers ne doivent pas attendre de l'UNPOL qu'elle apporte un soutien aussi important que celui des militaires à d'autres composantes de la Mission. Bien que ce ne soit pas, pour elle, une obligation, la Police de l'ONU et les unités de police constituées pourraient utilement procéder à la désignation, au sein de leur personnel, d'un agent pouvant assurer la coordination civilo-militaire des Nations Unies (CIMIC-NU), en fonction des besoins.



En outre, la Police de l'ONU pourra intégrer à ses activités – notamment la protection des civils et toute action visant au renforcement des capacités – les principes d'interaction entre la police et les acteurs civils caractérisant la CIMIC-NU. De leur côté, les militaires devraient également collaborer avec les forces de police sur la base des mêmes principes, du statut et des fonctions de l'UNPOL et des unités de police constituées. Pour plus de précisions sur l'UNPOL et ces unités de police, veuillez consulter le site :

<http://www.un.org/en/peacekeeping/sites/police/index.shtml>



La Police de l'ONU et les forces militaires contribuent à la sécurité de la région frontalière entre le Tchad et le Darfour, où l'on compte plusieurs centaines de milliers de réfugiés. Sur cette photo, des femmes officiers de la Police de l'ONU et leurs homologues tchadiens s'entretiennent avec des réfugiés (Photo ONU/Olivia Grey Pritchard, 24 février 2009).

☐ Unités de police constituées

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

PARTENAIRES DES COMPOSANTES DE LA MISSION

Unités de police constituées (FPU)

- Assurent la sûreté et la sécurité et contribuent au maintien de l'ordre
- Missions de sécurité interne, à caractère plus flexible et plus visible
- Potentiel limité de renforcement des capacités; cependant, ces unités peuvent aider l'UNPOL à renforcer les capacités au cas par cas

⇒ Les FPU et la CIMIC-NU doivent assurer au minimum leur liaison et leur coordination réciproques



 Services intégrés DOMP & DAM

==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

78

Les « Unités de police constituées » (FPU) sont des unités de police mobiles et soudées, qui soutiennent les opérations des Nations Unies et assurent la sûreté et la sécurité du personnel et des missions de l'ONU – principalement en matière de gestion de l'ordre public. Les FPU contribuent à la mise en place et au maintien de collectivités sûres, démocratiques et respectueuses des droits de l'homme, en menant des politiques renforcées, de manière professionnelle et réactive – en fonction du contenu du mandat.

Les FPU interviennent dans le secteur de la sécurité interne, où la police est plus à même d'agir que les forces militaires; à cet égard, ces unités de police constituées n'obéissent pas aux mêmes politiques et aux mêmes règles que l'armée, et représentent, par conséquent, une force d'intervention plus souple pour l'ONU.

Le renforcement des capacités n'est pas la tâche principale des FPU. Mais ces unités de police peuvent aider à la mise en œuvre des programmes de renforcement, par la Police des Nations Unies, des capacités de la police du pays hôte – principalement en matière de gestion de l'ordre public, au cas par cas.

 La première Unité de police constituée exclusivement composée de femmes arrive à l'Aéroport international Roberts, au Libéria, le 30 janvier 2007 (Source : Photo MINUL/Eric Kanalstein).

☐ Affaires civiles

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

LES PARTENAIRES DES COMPOSANTES DE LA MISSION

Affaires civiles des Nations Unies

Représentation, contrôle et facilitation

⇒ Avant d'établir une liaison permanente, compréhension réciproque afin d'identifier et d'exploiter le potentiel de synergies civilo-militaires.

Instauration de la confiance, gestion des conflits et réconciliation

⇒ La liaison de la CIMIC-NU et du pays hôte et la coordination de l'appui aux communautés locales se font, par conséquent, par l'intermédiaire et avec le concours des Affaires civiles

Soutien aux autorités de l'État hôte

⇒ Les activités de la CIMIC-NU doivent être cohérentes, coordonnées et conformes aux objectifs de la Mission, avec le concours des Affaires civiles.



 Services intégrés DOMP & DAM
==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

Les officiers de la CIMIC-NU doivent bien connaître les trois rôles que jouent les Affaires civiles au service de la Mission :

- **Représentation de l'ensemble de la Mission, contrôle et facilitation au niveau local.** Le personnel des Affaires civiles représente la Mission et assure la liaison avec les acteurs locaux pour l'ensemble des opérations et des activités de la Mission. Les Affaires civiles constituent un canal de communication des priorités de la Mission et de la vision qu'en ont divers secteurs de la population locale – et ce, non seulement au sujet de la Mission en général, mais aussi en ce qui concerne plus particulièrement le processus de paix; *par conséquent, toute communication des militaires en direction des populations locales doit être synchronisée avec les responsables des Affaires civiles.* Dans ce cadre, on procède à la collecte de données et de connaissances et au suivi des conditions ambiantes et de l'évolution de la situation au niveau local; de même, les responsables des différents processus suivent les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat, ainsi que, éventuellement, les effets involontaires des activités de la Mission. Des analyses du conflit et des « alertes rapides » sont également communiquées. *Par conséquent, toute information concernant le sort de la population civile doit être partagée et coordonnée avec les Affaires civiles.*
- **Instauration de la confiance, gestion des conflits et soutien à la réconciliation.** Les Affaires civiles contribuent de manière très active à la création de conditions sociales favorables à une paix durable : il s'agit d'activités de soutien à la réconciliation et de résolution du conflit aux niveaux local et/ou national, et d'une action encourageant l'engagement et la confiance des populations dans le

processus de paix. Cette action consiste notamment : à organiser ou faciliter le dialogue entre les différents groupes d'intérêt; à s'adresser directement à la population (en travaillant avec d'autres acteurs de la Mission à la formulation de messages pertinents et cohérents); à soutenir l'action des divers groupes de la société civile qui œuvrent également à la paix et à la réconciliation; à identifier, mettre en œuvre et suivre des « Projets à effet rapide »; enfin, à promouvoir ou protéger les intérêts des exclus, des plus menacés et autres groupes marginalisés ou minoritaires. *Par conséquent, pour les responsables de la CIMIC-NU, les agents des Affaires civiles sont les principaux interlocuteurs civils en mesure d'aider les militaires à assurer la transition entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix.*

- **Soutien au rétablissement et à l'élargissement de l'autorité de l'État.** Les Affaires civiles sont l'entité chef de file de la Mission en ce qui concerne le rétablissement et l'élargissement de l'autorité de l'État. Les différentes composantes des Affaires civiles contribuent au développement de l'espace politique au niveau local afin d'aboutir à une gouvernance légitime et représentative. Cela peut se faire par des activités telles que l'éducation civique, l'assistance politique, des réponses aux besoins concernant le renforcement des institutions et la gouvernance dans les situations post-confliktuelles. *Par conséquent, les responsables de la CIMIC-NU doivent veiller à ce que leur soutien soit coordonné et conforme aux activités de leurs collègues des Affaires civiles.*

 Le personnel des Affaires civiles dirige fréquemment les bureaux locaux ou régionaux, et constitue par conséquent le principal partenaire des responsables de la CIMIC-NU au niveau tactique. Au niveau opérationnel, le Directeur des Affaires civiles est un partenaire civil majeur du Chef de la CIMIC-NU.

 La CIMIC-NU et les Affaires civiles devraient établir entre elles une liaison permanente, en fonction des besoins, et se familiariser avec leurs mandats et rôles respectifs afin d'identifier et d'exploiter les possibilités de synergie civilo-militaire.

☐ Partenaires importants des composantes de la Mission

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

PARTENAIRES DES COMPOSANTES DE LA MISSION

Partenaires importants des composantes de la Mission (exemples)

☐ DDR/SSR
 ⇒ La CIMIC-NU peut apporter une contribution importante par des activités d'assistance civile.

☐ Service de la lutte antimines
 ⇒ Source de coordination interinstitutionnelle et entre les multiples composantes

☐ Service consultatif sur la problématique hommes-femmes
 ⇒ Le Chef de la CIMIC-NU pourrait être nommé « Coordonnateur militaire », chargé de la liaison entre le « groupe de la problématique hommes-femmes » de la Mission et les « organisations féminines locales »

☐ Les droits de l'homme
 ⇒ La CIMIC-NU doit appliquer la « Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme » des Nations Unies avant d'apporter son soutien à des forces extérieures à l'ONU




 Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

Il y a également un certain nombre de bureaux spéciaux ou de personnels avec lesquels les officiers de la CIMIC-NU peuvent être amenés à collaborer étroitement.

- Le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) et la Réforme des secteurs de la sécurité et de la défense (SSR/DSR). Comme dans le cas de la protection des civils, le DDR et les SSR/DSR ne font pas directement partie des missions de la CIMIC-NU. Toutefois, par ses activités d'assistance civile, la CIMIC-NU peut agir de manière décisive dans ces domaines – en contribuant notamment à des relations saines entre civils et militaires, dans le pays concerné. Le fait d'établir des relations saines, transparentes et fondées sur la confiance notamment entre, d'une part, les responsables militaires de la sécurité nationale et publique, et, de l'autre, la population civile est souvent un facteur clé pour une paix et une stabilité durables.
- Le Service de la lutte antimines des Nations Unies et les Centres de lutte antimines méritent également un soutien étroit et important de la CIMIC-NU, principalement du fait qu'ils contribuent très largement à la protection des civils, mais aussi en raison de la nécessité d'une coordination interinstitutionnelle et entre les multiples composantes de la mission dans ce domaine de la lutte antimines.
- Une autre personnalité faisant partie de services spéciaux avec laquelle la CIMIC-NU devrait également collaborer de manière étroite est le Conseiller (ou la Conseillère) pour la problématique hommes-femmes. En ce qui concerne les activités de la CIMIC-NU, le bureau de liaison chargé de ces problématiques peut assurer les relations avec le Groupe de la problématique hommes-femmes attaché à la Mission, ainsi qu'avec les organisations féminines locales.

- Parmi de nombreux autres exemples de collaboration possible, la CIMIC-NU peut aider les femmes portant l'uniforme militaire au sein de la Force de l'ONU à être des « modèles » d'émancipation de la femme dans l'armée et la police nationale du pays concerné, et contribuer également à la formation et à l'orientation d'un certain nombre de femmes appelées à diriger des équipes.

« La Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme » des Nations Unies. Cette politique stipule que les Nations Unies ne peuvent apporter leur soutien à des forces de sécurité extérieures à l'ONU si ces dernières risquent de commettre de graves violations du droit international humanitaire, du droit international relatif aux droits de l'homme ou encore du droit des réfugiés.



Crédit Photo : Richard Zabot.

☐ Exemple d'organigramme



▪ Équipe de pays des Nations Unies et Équipe de pays pour l'action humanitaire

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

ÉQUIPE DE PAYS DES NATIONS UNIES ET ÉQUIPE DE PAYS

ÉQUIPE DE PAYS DES NATIONS UNIES – UNCT
Entité de coordination au niveau du pays, chargée des
Questions de développement
et présidée par le Coordonnateur résident des Nations Unies

- ⇒ Source de connaissances, de compétence et de moyens financiers
- ⇒ Source d'intégration totale : les Opérations de maintien de la paix de l'ONU et les UNCT reposent sur une même vision stratégique
- ⇒ Source de continuité : le maintien de la paix passe ensuite à la phase de développement

« Unis dans l'action »

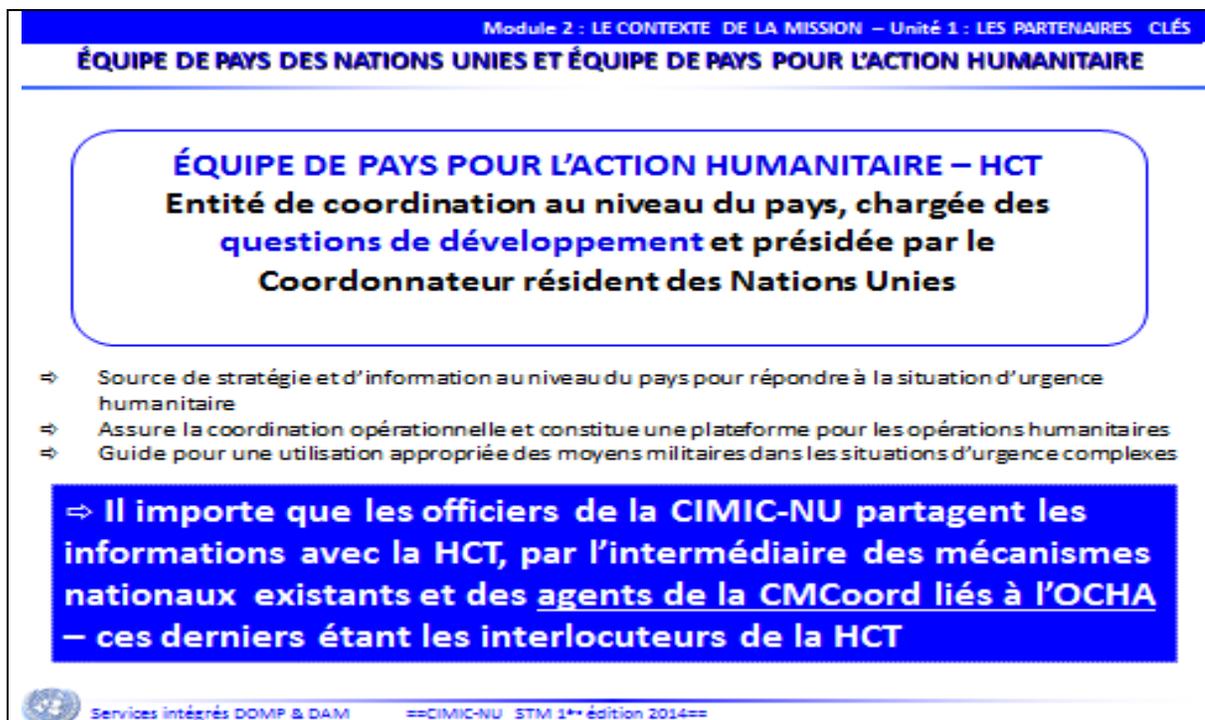
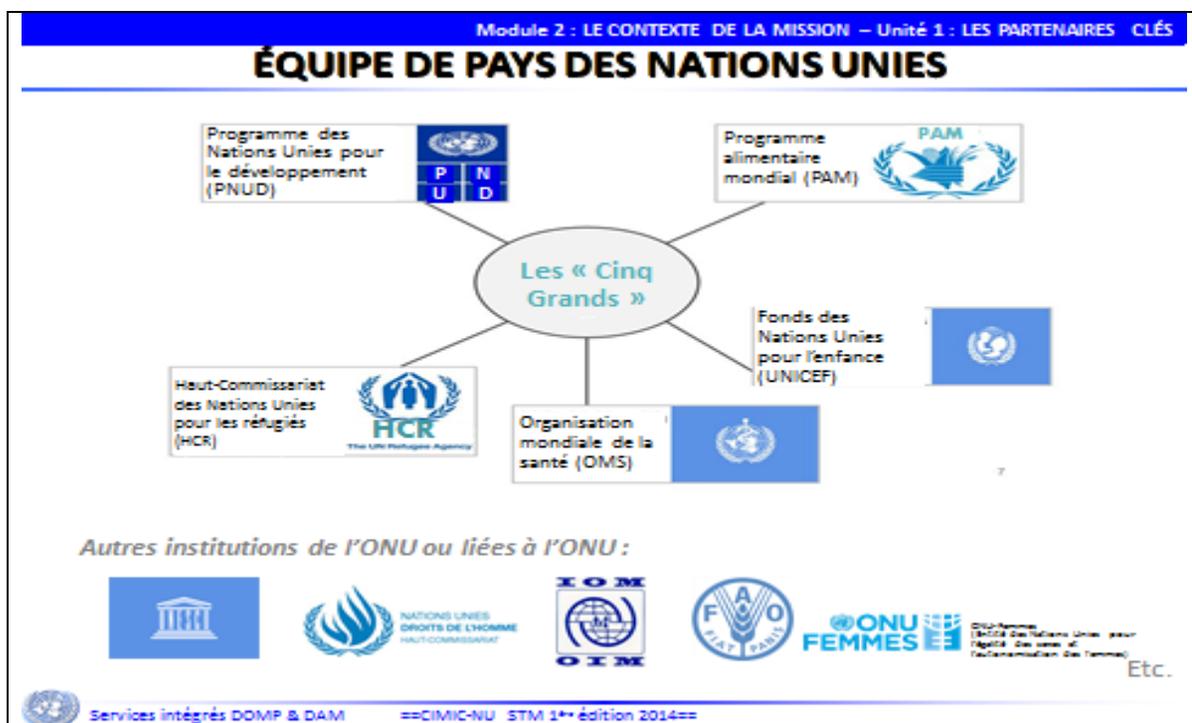
⇒ Pour l'ensemble du personnel de la CIMIC-NU, il importe :
 - de partager les informations avec l'Équipe de pays des Nations Unies
 - de coordonner les activités pour un impact maximal sur les populations

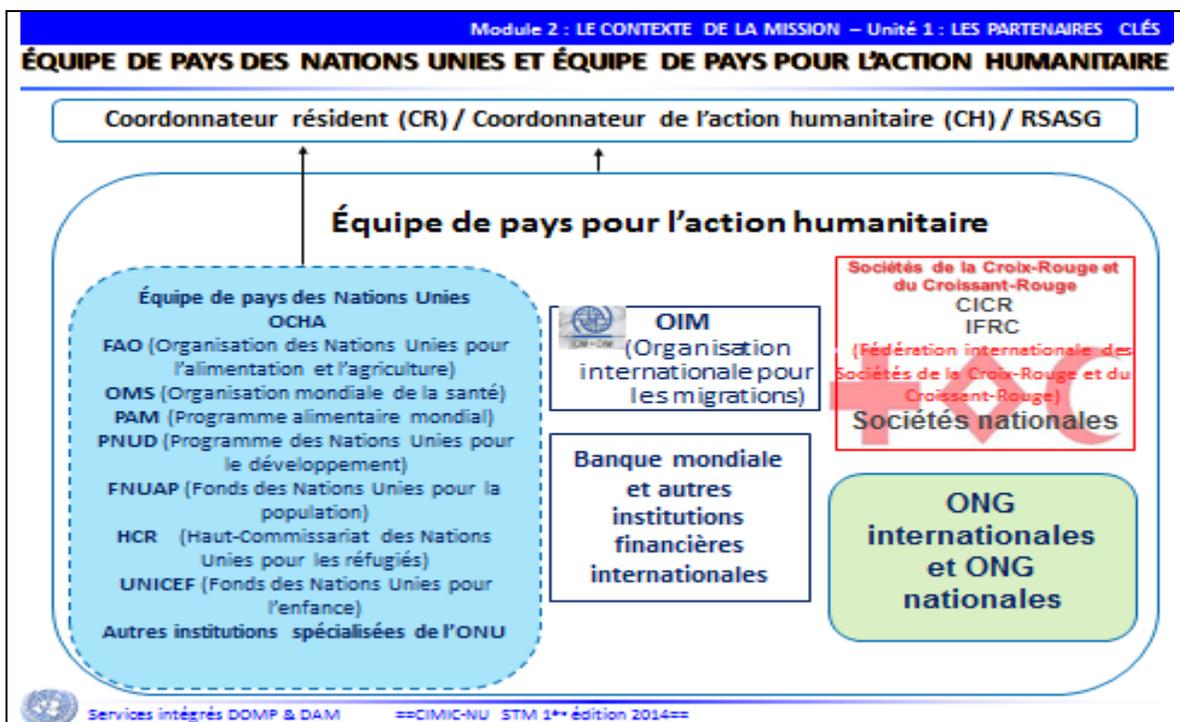
 Services Intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

Il y a des Équipes de pays des Nations Unies (UNCT) dans 136 pays – ce qui recouvre en fait les 180 pays bénéficiant de programmes des Nations Unies. Une équipe de pays des Nations Unies (UNCT) coiffe l'ensemble des entités du système de l'ONU ayant une action opérationnelle au service du développement, de secours d'urgence, de la relève et de la transition des pays de programme (cf., par exemple, l'Initiative « Unis dans l'action », lancée en 2007 pour relever les défis d'un monde en pleine mutation. Désignée en anglais par deux expressions – « ONE UN » et « Delivering as One » –, cette initiative demandait aux différentes institutions et entités de l'ONU de coordonner davantage l'aide au développement : il fallait un « Responsable unique », un « budget unique », un « programme unique » et un « Bureau unique »).

L'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT) assure la coordination interinstitutionnelle et la prise de décisions au niveau du pays concerné. Le principal objectif de l'UNCT est de faire en sorte que les différentes entités planifient et travaillent ensemble, dans le cadre du système lié au Coordonnateur résident, et de garantir des résultats tangibles au service du programme de développement du pays en question.

L'UNCT est dirigée par le Coordonnateur résident (CR) des Nations Unies; ce dernier est le représentant désigné du Secrétaire général de l'ONU. Il présente ses rapports au Secrétaire général, par l'intermédiaire du président du Groupe des Nations Unies pour le développement.





Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

ÉQUIPE DE PAYS DES NATIONS UNIES ET ÉQUIPE DE PAYS POUR L'ACTION HUMANITAIRE

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
New York (USA)

Mandat

Le PNUD est le réseau mondial des Nations Unies pour le développement; il est à la tête des institutions des Nations Unies pour la consolidation de la paix et le développement

➔ **Il soutient les bureaux du Coordonnateur résident (CR)**

➔ **Il dirige le Groupe mondial pour le relèvement rapide**

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est, au sein du système des Nations Unies, l'institution chef de file pour la consolidation de la paix et le développement – et agit souvent lors du passage d'une Mission des activités de maintien de la paix aux opérations de consolidation de la paix. Le PNUD assure également, pendant plusieurs années, le suivi de la consolidation de la paix et la transition vers ce que l'on appelle la « présence » des Nations Unies (laquelle reste dirigée par le PNUD).

- Le PNUD dirige les programmes d'exécution, les initiatives et cadres divers (tels que l'UNDAF – le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement) – et ce, en coordination avec d'autres institutions et bureaux de l'ONU, ainsi qu'avec des organismes donateurs pour le développement, et conformément aux dispositions générales des Objectifs du Millénaire pour le développement (les OMD). Les huit OMD sont au cœur du mandat du PNUD – à savoir : éliminer l'extrême pauvreté et la faim; assurer l'éducation primaire pour tous; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; réduire la mortalité infantile; améliorer la santé maternelle; combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies; préserver l'environnement; enfin, mettre en place un partenariat mondial pour le développement.
- L'une des initiatives intéressantes pour la CIMIC-NU est le programme du PNUD visant à développer et à coordonner les capacités civiles dans le sens du développement et du renforcement des capacités – initiative souvent désignée par le sigle CIVCAP (« System wide civilian capacities initiative ») (<https://www.civcap.info/home/html>). Ce programme concerne les acteurs internes et externes.

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

ÉQUIPE DE PAYS DES NATIONS UNIES ET ÉQUIPE DE PAYS POUR L'ACTION HUMANITAIRE



Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
Genève (Suisse)

Mandat

Assurer, au niveau international, la protection des réfugiés et rechercher des solutions permanentes en leur faveur

- ➔ **Défendre les droits des réfugiés, des rapatriés, des personnes déplacées à l'intérieur d'un territoire, et des apatrides (Asile et Migration)**
- ➔ **Groupe mondial chef de file en matière :**
 - de protection
 - d'abris d'urgence (avec le concours de la FICR)
 - de coordination et de gestion des camps de réfugiés (avec le concours de l'OIM)



UNHCR
The UN Refugee Agency

UNHCR and the military
A FIELD GUIDE

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

- Le HCR est la principale institution de l'ONU avec laquelle les officiers de la CIMIC-NU peuvent avoir à collaborer, en ce qui concerne les réfugiés et autres personnes déplacées. Les principales activités du HCR sont l'assistance directe et indirecte, la mobilisation, la protection, les processus d'asile et de migration, le renforcement des capacités, la recherche de solutions durables en faveur des personnes déplacées, les interventions d'urgence, le traitement des questions environnementales, l'appel de fonds et la préparation de l'Évaluation des besoins mondiaux. Le HCR établit les normes administratives, sanitaires et logistiques concernant la gestion des camps de réfugiés et de personnes déplacées.

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

ÉQUIPE DE PAYS DES NATIONS UNIES ET ÉQUIPE DE PAYS POUR L'ACTION HUMANITAIRE



Organisation mondiale de la santé (OMS)
Genève (Suisse)

World Health Organization

Mandat

Fournir une assistance technique appropriée et, dans les situations d'urgence, l'aide nécessaire (à la demande ou avec l'accord des États concernés)

→ Dirige, au niveau mondial, les activités et opérations liées à la santé; apporte un soutien technique aux différents pays; suit et évalue les tendances en matière sanitaire

→ Groupe mondial chef de file en matière de : Santé

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

- ☛ L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est l'institution des Nations Unies qui dirige et coordonne le traitement des questions de santé. Elle a été désignée comme « chef de file » pour les questions de santé au niveau mondial, chargée de la conception des programmes de recherche dans ce domaine, de fixer les normes, de concevoir des options politiques fondées sur les faits, d'apporter un soutien technique aux différents pays, et, enfin, de suivre et d'évaluer les tendances en matière sanitaire.

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

ÉQUIPE DE PAYS DES NATIONS UNIES ET ÉQUIPE DE PAYS POUR L'ACTION HUMANITAIRE



Programme alimentaire mondial (PAM)
Rome (Italie)

Mandat

Réaliser l'objectif d'élimination de la faim et de la pauvreté

→ Coordination, services, soutien et infrastructures logistiques au service de la communauté humanitaire

→ Coordination en urgence des télécommunications – services et équipements (avec le concours de l'UNICEF)

→ Groupe mondial chef de file en matière : de sécurité alimentaire (avec le concours de la FAO), et d'utilisation des télécommunications pour la logistique et le traitement des situations d'urgence

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

Depuis 1961, le Programme alimentaire mondial (PAM) est le « bras armé » de l'aide alimentaire apportée par le système des Nations Unies. Le principal objectif du PAM est de promouvoir la sécurité alimentaire – laquelle est définie comme l'accès de tous, à tout moment, au niveau alimentaire requis pour mener une vie saine et active. Les politiques à la base de l'aide alimentaire du PAM doivent viser l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim (Objectif du Millénaire pour le développement n° 1). Et l'objectif ultime de l'aide alimentaire doit être de supprimer totalement la nécessité d'une telle assistance. Conformément à son mandat, le Programme alimentaire mondial (PAM) met l'aide alimentaire au service du développement économique et social; le PAM répond également aux besoins des réfugiés, ainsi qu'à d'autres besoins alimentaires d'urgence, et assure le soutien logistique nécessaire dans ce contexte; enfin, le PAM fait la promotion de la sécurité alimentaire mondiale conformément aux recommandations de l'ONU et de l'une de ses institutions spécialisées, à savoir la FAO (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). Le Programme alimentaire mondial agit également dans des situations d'urgence, en termes d'assistance aux réfugiés et autres personnes déplacées; il contribue à améliorer la nutrition et la qualité de la vie des personnes les plus vulnérables, notamment dans les périodes difficiles; enfin, le PAM contribue à la constitution d'actifs et encourage à l'autonomie des personnes et collectivités pauvres, notamment grâce à des programmes à forte intensité de travail. Le PAM excelle en ce qui concerne la logistique de l'aide alimentaire d'urgence et un processus de distribution complexe, à très grande échelle. Les Nations Unies font souvent appel au PAM en tant qu'organisation chef de file dans ce domaine.

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

ÉQUIPE DE PAYS DES NATIONS UNIES ET ÉQUIPE DE PAYS POUR L'ACTION HUMANITAIRE



**Fonds international de secours à l'enfance
des Nations Unies (UNICEF)
New York (USA)**

Mandat

**Mobilisation pour la protection des droits de l'enfant,
pour répondre aux besoins fondamentaux des enfants et
développer leurs possibilités d'épanouissement total**

→ 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, suivi de la situation mondiale et capacités d'alerte rapide

→ Groupe mondial chef de file en matière :

- de nutrition
- d'assainissement, de problèmes liés à l'eau et l'hygiène
- d'éducation (avec l'Alliance « Save the Children »)

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014==

Créé en 1946 à partir des ressources résiduelles de l'ex-Administration des Nations Unies pour les secours et la reconstruction, en vue de protéger la condition des enfants, l'UNICEF se concentre sur un certain nombre de questions – dans les domaines des interventions d'urgence et de la consolidation de la paix, de l'enfance et de la jeunesse (les enfants et les

jeunes étant souvent encore plus victimes que les adultes), de la protection, de la santé, de la nutrition et de l'éducation. L'une des innovations les plus marquantes de l'UNICEF, ces dernières années, a été son centre d'opérations à New York, fonctionnant à l'échelle mondiale et 24 heures sur 24 : ce centre utilise les techniques de pointe pour lancer des alertes rapides au sujet d'atrocités et autres situations d'urgence pouvant avoir lieu dans le monde, ainsi qu'en matière de gestion de l'information, de coordination et de communication à l'échelle mondiale. L'UNICEF est également considéré comme l'une des toutes premières institutions des Nations Unies en matière de partenariat avec des organisations et entreprises privées.

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

ÉQUIPE DE PAYS DES NATIONS UNIES ET ÉQUIPE DE PAYS POUR L'ACTION HUMANITAIRE

Autres institutions

- ❖ **Groupe de la Banque mondiale**  **LA BANQUE MONDIALE**
- ❖ **UNOPS**  **UNOPS**
(Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets)
- ❖ **ONU-Femmes**  **ONU FEMMES**
(Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes)
- ❖ **FAO**  **FAO**
(Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

Le Groupe de la Banque mondiale, qui finance de nombreuses initiatives de développement et de renforcement des capacités dans différents pays autour d'un certain thème ou dans le secteur économique, au niveau national ou régional, se compose de cinq organismes de développement financier :

- La [Banque internationale pour la reconstruction et le développement \(BIRD/IBRD\)](#), qui accorde des prêts à des pays à revenu intermédiaire ou des pays à faible revenu qui sont solvables.
- L'[Association internationale de développement \(AID/IDA\)](#), qui accorde des prêts à taux zéro – généralement intitulés « crédits » – ou des subventions aux pays les plus pauvres.
- La [Société financière internationale \(SFI/IFC\)](#), qui accorde des prêts, une aide à l'investissement ou assistance technique pour stimuler les investissements du secteur privé, dans les pays en développement.
- L'[Agence multilatérale de garantie des investissements \(AMGI/MIGA\)](#), qui offre aux investisseurs, dans les pays développés, des garanties en cas de pertes dues à des risques non commerciaux.

- Le [Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements \(ICSID\)](#), qui accorde des facilités de caisse, au niveau international, pour la conciliation et l'arbitrage en cas de différend relatif aux investissements.
- Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (l'UNOPS) vise à développer les capacités du système des Nations Unies et de ses partenaires pour la mise en œuvre des processus de consolidation de la paix et des opérations humanitaires et de développement. L'UNOPS offre des services d'appui à l'exécution des projets à des partenaires dotés d'un mandat politique, d'un mandat pour l'élaboration de politiques ou d'un mandat de fond. Par conséquent, les principaux domaines d'intervention de l'UNOPS sont conditionnés par la demande – par exemple en matière de recensement et d'élections, d'environnement, de santé, d'infrastructures matérielles, etc.
- ONU-Femmes est l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Sa mission, clairement désignée dans son intitulé, est l'un des Objectifs du Millénaire pour le développement (Objectif 3). ONU-Femmes a repris et développé les travaux importants de quatre anciennes entités autonomes des Nations Unies, qui se consacraient exclusivement à la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, à savoir : la Division de la promotion de la femme (DAW); l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW); le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme (OSAGI); enfin, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Aujourd'hui, ONU-Femmes a plusieurs missions principales : soutenir les entités intergouvernementales, telles que la Commission de la condition de la femme, pour la formulation de politiques et l'établissement de règles et de normes mondiales; aider les États membres à respecter ces règles et ces normes; fournir une aide technique et financière aux pays demandeurs; mettre en place des partenariats avec la société civile; ou encore demander au système des Nations Unies de respecter ses engagements en matière d'égalité des sexes.
- Le mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (la FAO) est d'améliorer la nutrition, la productivité agricole, la vie des populations rurales, et de contribuer à la croissance mondiale. Parmi les domaines d'intervention actuels de la FAO figurent : l'alerte rapide en cas de crise alimentaire; la détection et la prévention des menaces transfrontalières pesant sur la production alimentaire, la santé et l'environnement; une gestion forestière durable; le contrôle des risques liés à la biosécurité en matière de pêche et d'aquaculture, par la mise en place d'entités mondiales pour traiter la question de la pénurie de sols et d'eau; ou encore le développement, de manière importante, de la capacité des pays à collecter et analyser des statistiques relatives au secteur agricole, etc.



La Banque mondiale définit ainsi les organisations non gouvernementales (ONG) : ce sont des « organisations privées qui agissent pour atténuer la souffrance, défendre les intérêts des pauvres, protéger l’environnement, proposer des services sociaux de base et procéder au développement des collectivités ». Les organisations non gouvernementales internationales (ONGI) ont la même mission; mais leur champ d’action se situe au niveau international – ces ONGI ont en effet des « antennes » dans le monde entier pour traiter de sujets très spécifiques dans tel ou tel pays.

Il faut noter par ailleurs la différence entre les ONG, d’une part, et les organisations de la société civile, d’autre part :

- Les ONG sont autonomes, fondées sur le bénévolat et sans but lucratif; elles ne sont nullement liées aux États ou aux pouvoirs locaux. Ce sont des organisations à vocation très largement internationale; cependant, au fur et à mesure de l’évolution de la mission et de la situation sur le terrain, un nombre croissant d’ONG locales ou « indigènes » va se mettre en place. Avec le temps, on a également tendance à passer d’ONG à vocation très largement humanitaire à des organisations œuvrant au relèvement du pays, des organisations de la société civile et liées aux objectifs de développement.
- De leur côté, les organisations de la société civile sont non-étatiques et composées de participants ayant des intérêts, des valeurs et des objectifs communs – notamment sur les plans ethnique, culturel, politique ou religieux. Ces organisations peuvent regrouper des ONG, des groupes confessionnels, des clubs de réflexion (« think tanks »), etc. Tous ces groupes ou organisations ont généralement des bases locales, mais peuvent être également associés à des homologues régionaux ou internationaux – ces derniers pouvant être des sources de financement et autres renforts en termes de capacités.

- Il faut bien différencier les ONG et les ONGI des organisations intergouvernementales qui peuvent être, par exemple, les Nations Unies ou l'Organisation internationale du travail. Une ONGI peut être créée grâce à des fonds philanthropiques privés, ou conçue comme une entité complémentaire des organisations internationales existantes. Les ONGI sous-traitent fréquemment certains services avec des ONG locales.



La diapositive qui suit présente des exemples d'ONG internationales et nationales, ayant des capacités assez diverses. L'instructeur pourra demander aux participants d'établir une liste d'autres ONG existantes.

■ Partenaires nationaux

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

PARTENAIRES NATIONAUX

- ✓ **Gouvernement du pays hôte**
 - **Ministères attachés au gouvernement central**
 - **Pouvoirs régionaux et locaux**
- ✓ **Secteur de la sécurité**
 - **Armée et éléments paramilitaires**
 - **Police**
- ✓ **Dirigeants des collectivités**
- ✓ **ONG et organisations de la société civile locales**








 Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014==



Les acteurs internes sont : le gouvernement du pays hôte – aux niveaux opérationnel et tactique –, les parties au conflit, le secteur de la sécurité (armée, éléments paramilitaires et police), les chefs de tribu, et les ONG et organisations de la société civile locales, avec toute leur diversité. En principe c'est le gouvernement du pays hôte et d'autres acteurs internes qui doivent mener le processus de reconstruction, afin que le pays puisse s'approprier la gestion de son avenir, aux niveaux national et local. Malheureusement, dans de nombreux cas, les capacités des acteurs internes ont été à tel point entamées par le conflit que ces personnes et groupes ne sont pas en mesure de jouer leur rôle dans la toute première phase de la consolidation de la paix. Dès lors, l'ensemble des acteurs internationaux apportant leur aide au pays en question a souvent, par défaut, un rôle plus important que celui qui était souhaité. L'un des rôles majeurs de la CIMIC-NU est précisément de contribuer à la sortie du conflit et assurer la transition. À cet égard, la CIMIC-NU doit engager les acteurs internationaux de manière indirecte – par l'intermédiaire de partenaires extérieurs ayant des relations plus solides au niveau du pays, ainsi qu'une meilleure

connaissance et une meilleure compréhension de la situation politique et culturelle, avec toute sa complexité. La CIMIC-NU doit également permettre à ces acteurs extérieurs (souvent désignés par l'expression « la communauté internationale ») de parler d'une même voix.



Photos ITS-CPTM.

☐ **Rapports avec les partenaires nationaux**

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

PARTENAIRES NATIONAUX

- ⇒ **Le gouvernement du pays hôte est le plus important des acteurs extérieurs aux Nations Unies avec lequel les responsables des opérations de maintien de la paix collaborent; cette association est le plus grand enjeu en la matière**
- ⇒ **Les officiers de la CIMIC-NU doivent rester en contact – de préférence par l'intermédiaire des Affaires civiles – avec :**
 - **Les dirigeants d'autres collectivités ou factions**
 - **les leaders religieux, les associations de femmes et les associations d'étudiants, les universitaires, les organisations professionnelles et autres entités de la société civile du pays concerné**
- ⇒ **Les éventuels partenariats mis en place doivent envisager une totale impartialité et aborder les questions de représentation et de cohésion, ainsi que la problématique hommes-femmes**

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014==

☐ Partenaires régionaux et internationaux

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

PARTENAIRES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

- ✓  **Union africaine**
 - C'est l'organisation régionale la plus importante d'Afrique
 - Elle a été conçue sur le modèle des Nations Unies
 - Compatibilité militaire – y compris en matière de coordination civilo-militaire
- ✓  **Union européenne**
- ✓ **Ligue des États arabes** 
- ✓ **Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)** 
- ✓ **Organisations régionales dans le domaine de la sécurité**
 - OTAN 
 - OSCE 
- ✓ **Autres organisations régionales / sous-régionales**
 - CEDEAO 
 - CEEAC/ ECCAS 
 - Etc. 

Certaines représentations permanentes/Statut d'observateurs

CF. Chapitre VIII

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014==

Les Nations Unies considèrent les organisations régionales comme des acteurs majeurs dans le domaine des relations internationales. Certaines de ces organisations régionales ont obtenu le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies et ont une représentation permanente à New York. C'est le cas des organisations suivantes :

- ▶ L'Union africaine
- ▶ L'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique
- ▶ La Communauté des Caraïbes (CARICOM)
- ▶ Le Système d'intégration de l'Amérique centrale (CICA)
- ▶ Le Commonwealth
- ▶ Le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (GCC)
- ▶ L'Union européenne
- ▶ L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)
- ▶ La Ligue des États arabes
- ▶ L'Organisation de la coopération islamique (OCI)

Bien qu'elles n'aient pas de représentation permanente à New York, plusieurs autres organisations régionales bénéficient du statut d'observateur et participent de manière effective aux activités diplomatiques de l'ONU :

- ▶ Les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP)
- ▶ La Communauté andine
- ▶ L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE / ASEAN)

- ▶ L'Organisation de coopération économique de la mer Noire
- ▶ La Communauté des États indépendants
- ▶ La Communauté des pays de langue portugaise
- ▶ La Communauté des États sahélo-sahariens
- ▶ Le Conseil de l'Europe
- ▶ La Communauté d'Afrique de l'Est
- ▶ La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
- ▶ La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- ▶ Le Secrétariat général ibéro-américain
- ▶ La Commission de l'océan Indien
- ▶ La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
- ▶ Le Système économique latino-américain et caribéen (SELA)
- ▶ L'Association latino-américaine d'intégration (ALADI)
- ▶ Le Parlement latino-américain
- ▶ L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
- ▶ L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
- ▶ L'Organisation des États américains (OEA/ OAS)
- ▶ L'Organisation des États des Caraïbes orientales
- ▶ Le Forum des îles du Pacifique
- ▶ L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée
- ▶ L'Organisation de Shanghai pour la coopération (SCO)
- ▶ L'Association sud-asiatique de coopération régionale
- ▶ La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

☕ Certaines organisations, telles que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), n'ont pas le statut d'observateur, mais sont des partenaires très importants de l'ONU. Dans les années 1990, on a assisté au renforcement du rôle de l'OTAN et de l'OSCE (l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), en tant que dispositifs de sécurité liés aux missions de l'ONU dans les Balkans. En fait, l'OTAN a fourni les forces militaires nécessaires à la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK), tandis que l'OSCE a constitué le troisième pilier (renforcement des institutions) de la MINUK, et l'Union européenne le quatrième pilier (reconstruction économique).

☕ Les organisations régionales et sous-régionales et le maintien de la paix : le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, relatif aux accords régionaux, prévoit l'existence d'organismes régionaux visant au règlement pacifique des conflits et reconnus par les Nations Unies en tant que tels. La Charte affirme la prérogative du Conseil de sécurité de l'ONU d'autoriser le recours à la force, en dehors des cas de légitime défense. Cependant, dans le cadre de

cette autorisation, il est stipulé que le mandat concerné puisse être mis en œuvre par une organisation régionale ou sous-régionale.

Très largement conçue sur le modèle des Nations Unies, et dotée notamment d'un Conseil de paix et de sécurité et d'une Assemblée, l'Union africaine (UA) vise à renforcer sa présence multilatérale en matière de sécurité, ainsi que ses capacités et ses opérations dans ce même domaine – comme en a témoigné le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), appuyé par les Nations Unies. La coopération de l'UA et de l'ONU s'est encore plus illustrée dans l'opération hybride de l'Union africaine et des Nations Unies au Darfour (l'UNAMID). L'AMISOM et l'UNAMID constitueront peut-être un modèle en ce qui concerne les futures opérations des Nations Unies en Afrique – si bien que l'ONU a établi le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (UNOAU) à Addis-Abeba, en Éthiopie. Pour plus de précisions sur l'Union africaine, prière de consulter le site <http://www.au.int/>

L'instructeur pourra demander aux participants d'établir une liste de quelques autres organisations sous-régionales.

Acteurs parrainés par des États étrangers

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

PARTENAIRES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

Acteurs parrainés par des États étrangers

... tels que les Missions et Ambassades d'États membres, ou encore les organismes donateurs

En voici quelques exemples :

Services Intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

Parmi les acteurs et partenaires extérieurs figurent également les homologues de divers pays étrangers, parrainés par l'ambassade des pays en question – on les appelle parfois des acteurs « bilatéraux » (les Nations Unies étant un acteur « multilatéral »). Bien que la mission de maintien de la paix des Nations Unies puisse participer, par exemple, à la réforme du secteur de la sécurité (SSR), les processus de formation des policiers et/ou de nouvelles forces liées à la défense du pays, de réforme des secteurs de la police et de la défense et de développement des effectifs de ces secteurs sont généralement appuyés par un ou plusieurs partenaires bilatéraux. Cela a été le cas, par exemple, de la participation du Royaume-Uni à la réforme du secteur de la sécurité en Sierra Leone, ou encore d'une

action des États-Unis, dans ce même secteur, au service du mandat relatif au Libéria. Il y a ensuite une multitude d'organisations et d'acteurs non gouvernementaux ou privés, tels que certaines organisations internationales, des ONG internationales, des organisations de la société civile et des entreprises.



Voici quelques exemples d'organisations extérieures :

- L'AFD (Agence française de développement) opère notamment en Haïti pour y soutenir des projets d'intérêt local.
- La JICA (Japan International Cooperation Agency/Agence japonaise de coopération internationale), à laquelle les Nations Unies ont décerné un prix pour sa contribution de longue date à la Coopération Sud-Sud, dont elle a été l'une des pionnières et dont elle a assuré la promotion.
- USAID (United States Agency for International Development/L'Agence des États-Unis pour le développement international), qui a été la première source d'aide extérieure au Soudan – aide essentiellement humanitaire, en l'occurrence.
- Etc.



L'instructeur pourra demander aux participants d'établir une liste d'autres agences de coopération internationale existantes.

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

PARTENAIRES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

Projecteur sur la Croix-Rouge



CICR

Le Comité international de la Croix-Rouge (Genève)

- Protège et aide les victimes des guerres et des conflits armés
- Fait la promotion du Droit international humanitaire



Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR) englobe 186 « Sociétés nationales » et gère ou soutient des programmes dans plus de 150 pays.

- Elle aide plusieurs millions de personnes particulièrement vulnérables, dans le monde entier.



Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (« Sociétés nationales »)

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==



Le nom de « Croix-Rouge » recouvre généralement trois entités : le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (en abrégé, « Sociétés nationales »).

- Le CICR est un organisme impartial, neutre et indépendant, qui a une mission exclusivement humanitaire – à savoir la sauvegarde de la vie et de la dignité des

victimes de guerres et de violences internes à un pays, et l'assistance à ces victimes. Le CICR dirige et coordonne les activités de secours international menées concrètement par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans des situations de conflit. Le CICR s'efforce également de prévenir les souffrances par la promotion et le renforcement du droit humanitaire et des principes humanitaires universels.

- La « Fédération » est l'une des trois composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – les deux autres étant, d'une part, les « Sociétés nationales », et, de l'autre, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).
- Les « Sociétés nationales » concrétisent, dans 186 pays, l'action et les principes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Dans chacun de ces pays, ces sociétés sont des auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, et offrent toute une gamme de services tels que les opérations de secours en cas de catastrophe, ou encore des programmes sanitaires et sociaux. Les Sociétés nationales font également un travail de sensibilisation aux valeurs humanitaires; elles s'expriment et agissent au nom des catégories les plus vulnérables du pays concerné; elles aident les populations civiles touchées par le conflit; et, le cas échéant, elles apportent un soutien aux services médicaux de l'armée.

❏ Résumé

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 1 : LES PARTENAIRES CLÉS

RÉSUMÉ

🔑 **Se rappeler les partenaires avec lesquels les officiers de la CIMIC-NU devront collaborer:**

- Les partenaires des différentes composantes de la Mission
- L'UNCT / la HCT
- Les partenaires nationaux
- Les partenaires régionaux et internationaux

🔑 **Les traiter toujours comme vos partenaires... même s'ils sont réticents!**

🔑 **Les responsables de la CIMIC-NU devraient toujours aborder leurs partenaires majeurs dans l'optique suivante : « que pouvons-nous faire pour permettre à nos partenaires de remplir leur mission, plutôt que de laisser l'armée remédier aux failles éventuelles du processus? »**

 Services Intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

UNITÉ 2 : COORDINATION DE LA MISSION

❑ RESULTATS ATTENDUS DE L'APPRENTISSAGE

- ✓ Savoir décrire les mécanismes de coordination accompagnant la préparation puis l'exécution de la Mission de maintien de la paix
- ✓ Comprendre de quelle manière les activités de la CIMIC-NU sont intégrées à une stratégie commune, et comment elles contribuent à l'exécution du mandat de la Mission.
- ✓ Savoir identifier les différentes structures de gestion et de coordination dans les domaines du développement et de l'action humanitaire.

❑ ORGANISATION DE LA PRÉSENTATION

- ❑ ÉVALUATION ET PLANIFICATION INTÉGRÉES
- ❑ STRUCTURES DE COORDINATION DE LA MISSION DE L'ONU
 - ⇒ Structures de coordination dans le domaine humanitaire
 - ⇒ Comités directeurs et Groupes de travail
 - ⇒ Structures de coordination communes



Cette Unité a pour but de présenter les différents partenaires avec lesquels les officiers de la CIMIC-NU pourraient être appelés à travailler. N'est présentée ici qu'une part très restreinte des relations en question, dans la mesure où des données plus complètes et plus précises seront apportées dans les Unités et Modules qui suivent.

❑ Évaluation et planification intégrées (EPI / IAP)

Module 2: UN-CIMIC IN MISSION ENVIRONMENT – Unit 2: MISSION COORDINATION

ÉVALUATION ET PLANIFICATION INTÉGRÉES (EPI)

Processus d'évaluation et de planification intégrées

=

Stratégie collective pour traiter la crise et consolider la paix

⇒ L'EPI permet aux entités politiques, de maintien de la paix, humanitaires, de protection des droits de l'homme et de développement d'avoir une analyse et des objectifs stratégiques communs pour la consolidation de la paix, et pour apporter des réponses, en matière de planification et de mise en œuvre, dans des contextes conflictuels et post-conflictuels.

Services Intégrés DOMP & DAM

==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

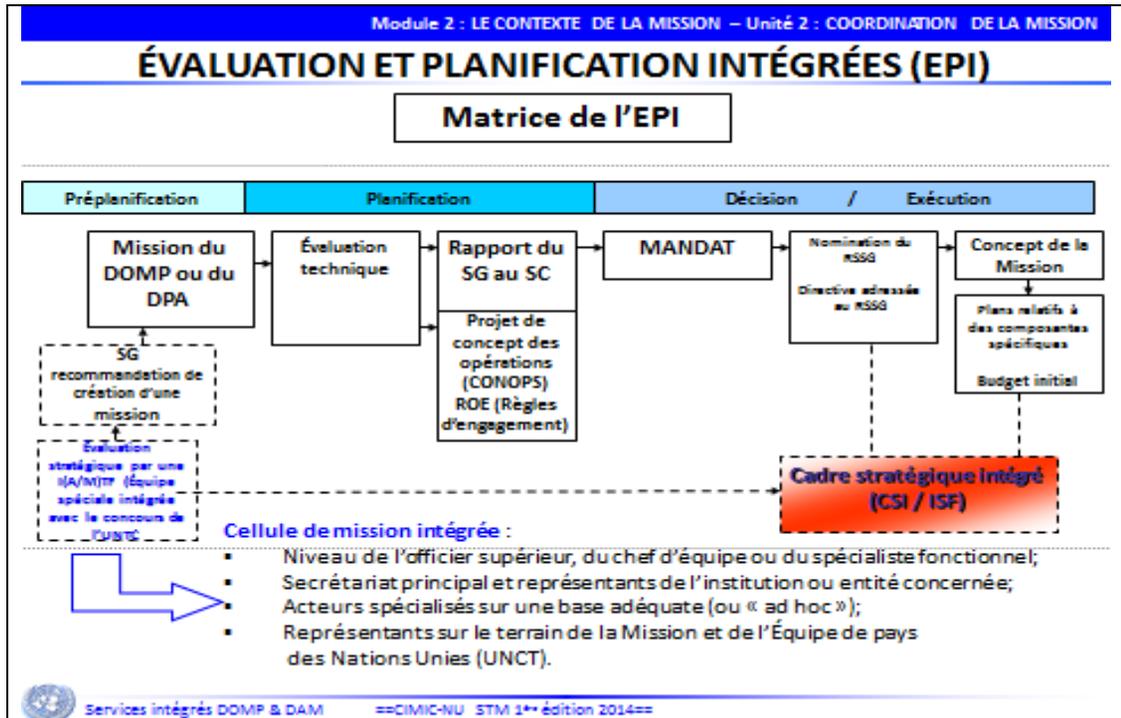
 L'Évaluation et la Planification intégrées ont remplacé l'ancien Processus de préparation des missions intégrées (IMPP).

 Les processus d'évaluation et de planification intégrées (EPI / IAP) visent à intensifier le plus possible l'impact individuel et collectif des activités de consolidation de la paix du système des Nations Unies, dans un contexte spécifique. S'il est vrai qu'il existe des obstacles importants à l'intégration au sein même de ce système, une exigence minimale est essentielle : le fait que **les entités politiques, de maintien de la paix, humanitaires, de protection des droits de l'homme et de développement de l'Organisation** aient une analyse commune et s'accordent sur un ensemble d'objectifs stratégiques communs pour la consolidation de la paix, et pour apporter des réponses, en matière de planification et de mise en œuvre, dans des contextes conflictuels et post-conflictuels.

 **L'évaluation et la planification intégrées sont essentielles :**

- Pour améliorer la qualité de l'analyse de la situation,
- Pour concevoir des interventions « sur mesure », c'est-à-dire répondant aux exigences de chaque situation,
- Pour contribuer à une gestion efficace des présences intégrées, conformément aux différents mandats et à la vision stratégique des hauts responsables des Nations Unies,
- Pour éviter les lacunes et les doubles emplois concernant les différentes activités de l'ONU,
- Pour identifier les possibilités de coopération plus étroite entre les différentes entités de l'ONU,
- Pour faire des Nations Unies un partenaire plus cohérent et plus conséquent des pays hôtes et autres partenaires nationaux, régionaux et internationaux.

 Les processus d'évaluation et de planification intégrées devraient prendre en compte les politiques pertinentes des Nations Unies, notamment en matière de droits de l'homme, d'égalité entre les femmes et les hommes, ou encore en ce qui concerne la protection de l'enfance.



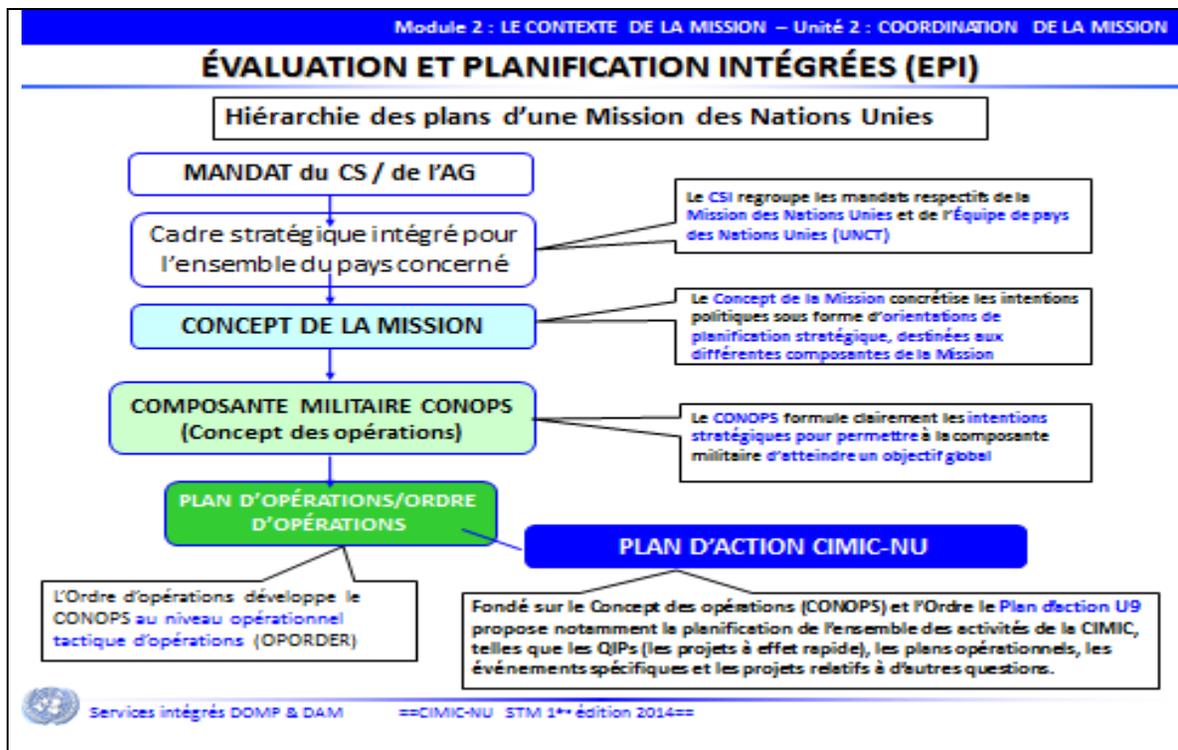
Un « Cadre stratégique intégré » (CSI / ISF – Integrated Strategic Framework), conçu par les Nations Unies pour l'ensemble du pays concerné, regroupe les mandats de la Mission sur le terrain et de l'Équipe de pays des Nations Unies, ainsi que leurs ressources respectives, autour d'une architecture globale des priorités de consolidation de la paix approuvées. Le CSI est un plan stratégique destiné à la Mission et aux institutions, fonds et programmes des Nations Unies opérant dans le pays hôte. Il propose une vision des objectifs stratégiques de l'ONU en matière de consolidation de la paix, ainsi que des attentes de résultats, des responsabilités et des calendriers approuvés, et, enfin, un mécanisme de suivi et d'évaluation. Il s'agit généralement d'un plan pluriannuel – applicable dans tout pays où il y a à la fois une Équipe de pays des Nations Unies (UNCT) et soit des opérations multidimensionnelles de maintien de la paix, soit une mission politique spéciale. Le Cadre stratégique intégré (CSI) des Nations Unies est lié aux stratégies et plans du pays hôte, ainsi qu'à d'autres plans pertinents de l'ONU, tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement (UNDAF) et le Plan d'action humanitaire commun (CHAP).

Sur la base du Cadre stratégique intégré, l'ONU élabore le Concept de la mission, qui sera concrétisé sur le terrain. Le « Concept de la mission » reflète les intentions politiques du Conseil de sécurité et d'autres mandats, et les transforme en « orientations de planification stratégique », destinées aux différentes composantes de la Mission. Le Concept de la Mission propose :

- Une approche globale, qui permette de comprendre le but de la Mission et de communiquer à ce sujet;
- Une stratégie visant à promouvoir la cohérence du projet, par une chronologie et une hiérarchie des tâches à accomplir, dans les conditions régnant dans le pays en question;

- Un ensemble d'orientations opportun et précis, pour permettre la planification et les processus opérationnels de chaque composante de la Mission. Encore une fois, il s'agit d'un plan pluriannuel, couvrant le cycle de vie de la Mission des Nations Unies.

Le rôle de la « Cellule de mission intégrée » (IMTF – Integrated Mission Task Force) se situe essentiellement dans les toutes premières étapes de la planification. Le Cadre stratégique intégré dirige le processus d'Évaluation stratégique et détermine si une Mission intégrée est nécessaire oui non. Ce Cadre est en quelque sorte le quartier général où l'on coordonne les orientations et le soutien.



La diapositive transcrite ci-dessus est une représentation théorique idéale de la hiérarchie des plans d'une Mission des Nations Unies. À noter que l'ensemble de ces plans ne s'appliquera pas forcément à toutes les missions –notamment en ce qui concerne la phase de démarrage.

Sur la base du Concept de la Mission, le Concept des opérations (CONOPS) définit les intentions stratégiques pour l'utilisation des capacités militaires et la réalisation, par la composante militaire, d'un objectif global. Les composantes du CONOPS visent à établir le lien entre le mandat de la mission et la réalisation des objectifs majeurs, tels que les intentions stratégiques, l'organisation et le déploiement (y compris les calendriers, la sécurité et la protection des forces, les termes du mandat/les directives sur le recours à la force, l'administration et la logistique, le commandement et le contrôle). Le CONOPS doit s'inscrire avec cohérence dans le Concept global de la Mission, et définir à la source les plans de niveau subalterne – les plans opérationnels au niveau d'une composante particulière. À noter qu'il arrive parfois qu'un « Plan de campagne » y soit ajouté.

Pour le bureau de la CIMIC-NU (J9), ce sera une excellente pratique que de concevoir – sur la base du CONOPS militaire – un Plan d'action comportant des éléments de planification

très précis, tels que des projets à effet rapide (QIPs), des plans opérationnels, des événements spécifiques et des projets sur d'autres questions, bien précises également.

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 2 : COORDINATION DE LA MISSION

ÉVALUATION ET PLANIFICATION INTÉGRÉS (EPI)

e.g **Modèle de CSI (Cadre stratégique intégré)**

- Vision et analyse communes du conflit
 - Causes
 - Élément déclencheurs
- Priorités stratégiques, Résultats attendus, Responsabilités, Calendriers
 - Approche globale
 - Identifier les domaines stratégiques prioritaires
 - Stratégie narrative concernant chaque objectif stratégique
 - Lier le Cadre stratégique intégré (CSI) aux stratégies nationales (en fonction des besoins)
 - Résultats attendus
 - Calendriers
 - Cadre de résultats/Résumé
- Priorités stratégiques, Résultats attendus, Responsabilités, Calendriers
 - Responsabilités (qui fait quoi)
 - Résultats (au niveau stratégique)
 - Calendriers
- Coordination et dispositions de mise en œuvre
- Cadre de suivi et d'évaluation
 - Cadre d'évaluation
 - Utiliser les capacités de collecte de données existantes et de suivi
 - Créer un espace d'analyse quantitative et qualitative

**2010
2011**

UN Integrated Strategic Framework for Haiti

Services intégrés DOMP & DAM | CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014

Structures de coordination d'une Mission des Nations Unies

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 2 : COORDINATION DE LA MISSION

STRUCTURES DE COORDINATION D'UNE MISSION DES NATIONS UNIES

Structures de développement/de coordination de l'action humanitaire

Représentant résident du PNUD (RR) – désigné par l'Administrateur du PNUD

Coordonnateur résident des Nations Unies (CR) - désigné par le Secrétaire général de l'ONU

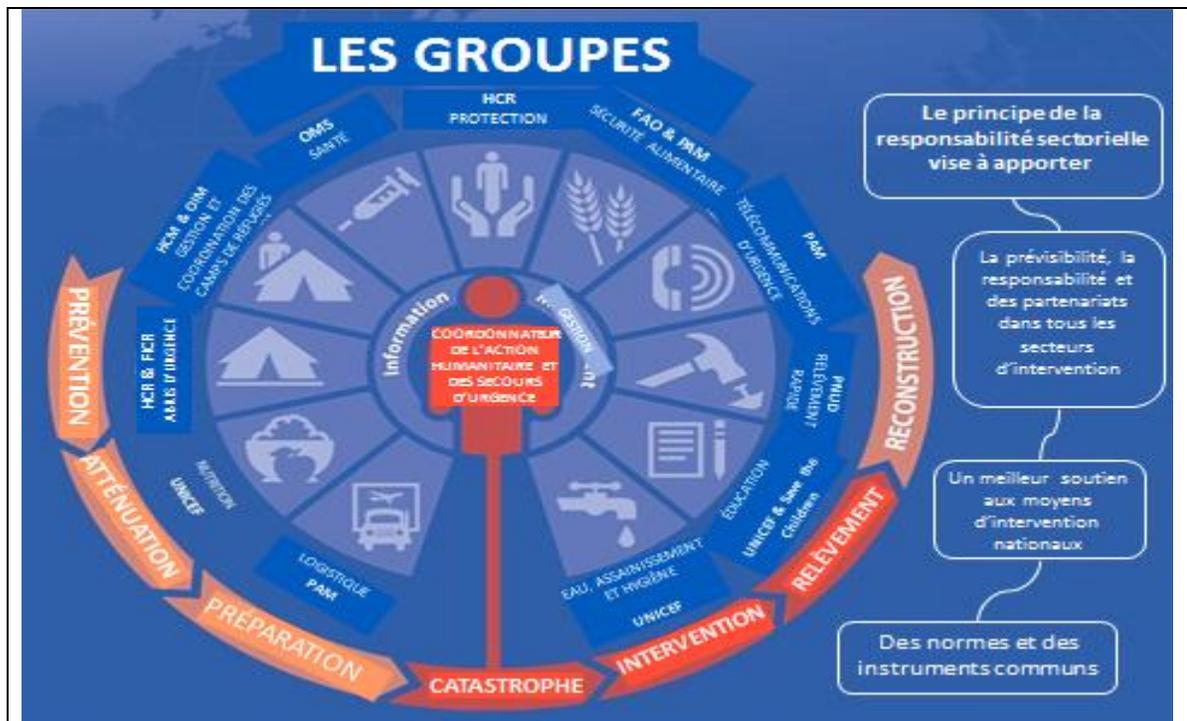
Coordonnateur de l'action humanitaire (CH) – désigné par le Coordonnateur des secours d'urgence (ERC), et appuyé par l'OCHA

RR/CR/CH

Services intégrés DOMP & DAM | CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014

opportune, effective et efficace, et, enfin, à ce qu'elle contribue au relèvement du pays à long terme.

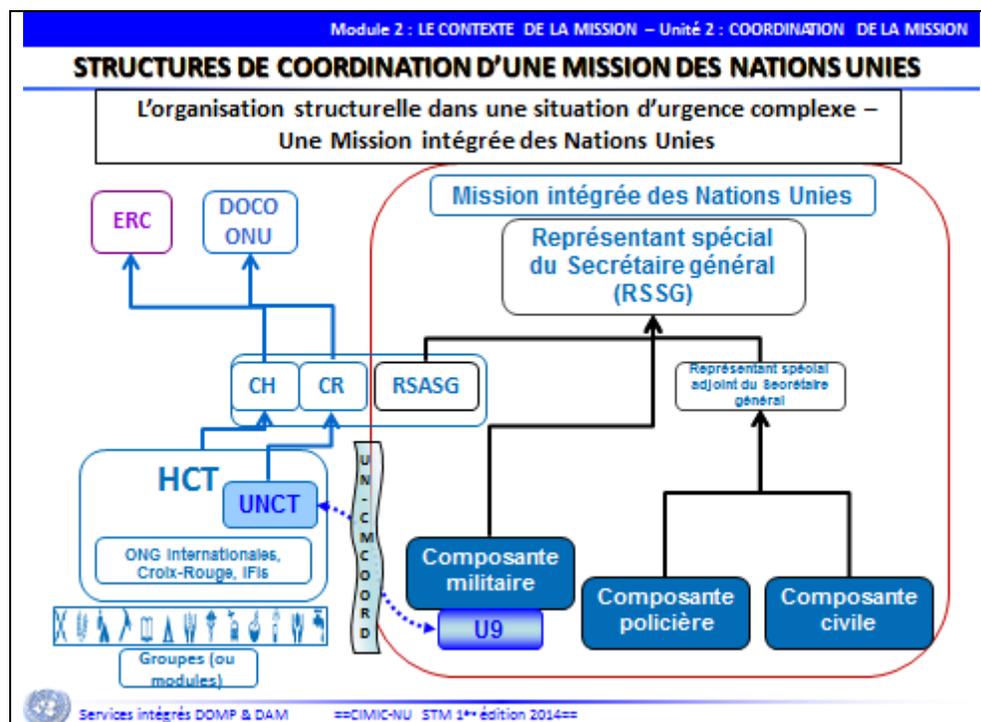
- 🗨️ Une HCT est mise en place dans tous les pays bénéficiant d'un Coordonnateur pour l'action humanitaire (CH). Dans les pays ne disposant pas d'un CH, une HCT est néanmoins mise en place en cas de crise humanitaire soudaine ou lorsqu'une situation de fragilité chronique se dégrade très nettement.
- 🗨️ Il ne faut pas oublier que le but ultime de cette action est d'atténuer les souffrances humaines, et de préserver la vie, les moyens de subsistance et la dignité des populations démunies.
- 🗨️ Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (RSASG), qui a une triple fonction, est responsable devant une hiérarchie différente selon la fonction concernée :
 - En tant que RSASG, il ou elle est directement responsable devant le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG);
 - En tant que Coordonnateur résident (CR), il est directement responsable devant le Bureau de la coordination des activités de développement (le DOCO);
 - En tant que Coordonnateur de l'action humanitaire (CH), il est directement responsable devant le Coordonnateur des secours d'urgence (ERC).



- 👉 La coordination opérationnelle se fait par l'intermédiaire des différents groupes (« clusters », en anglais). Le graphique ci-dessus présente les 11 groupes chefs de file au niveau mondial – à noter que, au sein de certains groupes, la Croix-Rouge (FICR), l'OIM et l'organisation « Save the Children » jouent le rôle de vecteur (FICR) et de co-chef de file.

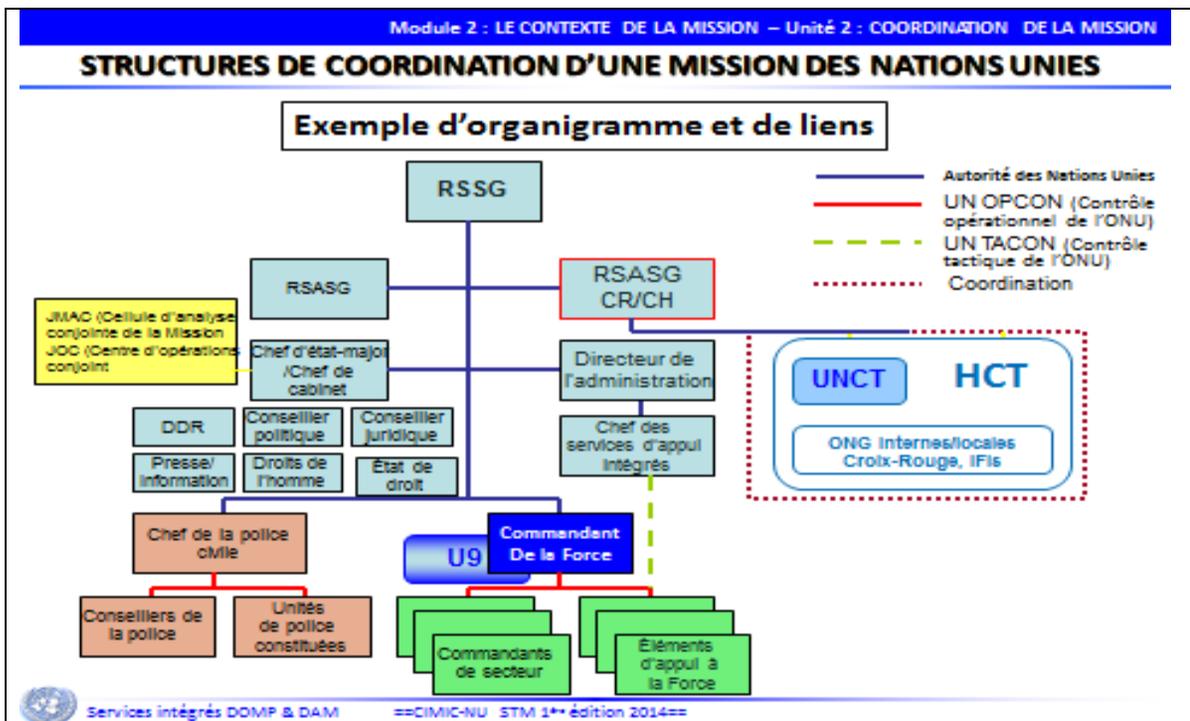
- ☑ Système de Groupes (ou « Modules ») des Nations Unies – Une réponse unique / couvrant 11 domaines : la protection, les camps, l'assainissement/l'eau/l'hygiène, la santé, les abris, la nutrition, les télécommunications, la logistique, le relèvement rapide, l'éducation, l'agriculture.
- ☑ Le « Principe de la responsabilité sectorielle » (en anglais « cluster approach ») est le mécanisme utilisé par les acteurs humanitaires depuis 2006 afin de répondre à des situations d'urgence à grande échelle, complexes et à caractère directement humanitaire – réponse qui doit être multisectorielle. Cela implique des regroupements sectoriels – dits « groupes » ou « clusters » – d'organisations internationales et nationales et d'ONG, coordonnées par des « Organisations chefs de file au niveau sectoriel » (« Cluster Lead Agencies »), et visant à soutenir et/ou compléter, dans tous les cas possibles, l'action des autorités nationales dans des secteurs clés, lors des phases de préparation et d'intervention. Les objectifs sont les suivants : renforcer globalement les capacités d'intervention et leur efficacité; veiller à une réelle coordination de l'aide humanitaire et de l'aide au relèvement rapide (concernant notamment les organisations d'assistance internationales opérant avec le concours et au service des entités nationales); enfin, en ce qui concerne les interventions internationales, développer la prévisibilité, la responsabilité et les partenariats.

☐ L'organisation structurelle dans les situations d'urgence complexes

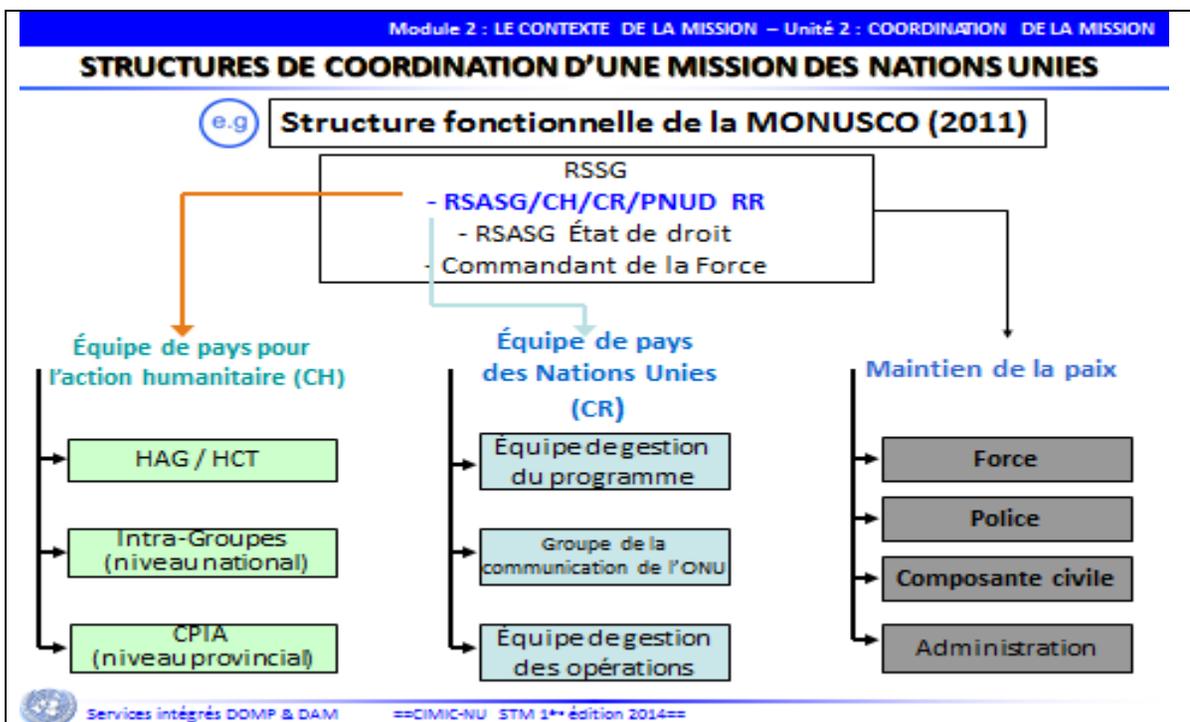


- ☑ Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (RSASG), qui a trois fonctions, soumet ses rapports à différentes hiérarchies – selon la fonction concernée :
 - En tant que RSASG, il est directement responsable devant le Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG);
 - En tant que Coordonnateur résident (CR), il est directement responsable devant le Bureau de la coordination des activités de développement (le DOCO);

- En tant que Coordonnateur de l'action humanitaire (CH), il est directement responsable devant le Coordonnateur des secours d'urgence (ERC).



☐ Exemple de structure fonctionnelle



En tant que point focal de la Coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies (CMCoord-NU), l'OCHA peut mettre en place, dans le pays hôte, un centre de CMCoord, pour répondre aux besoins spécifiques de coordination sur le terrain – l'objectif étant d'offrir une plateforme de coordination permettant le partage des informations, la répartition des tâches et, le cas échéant, une planification commune. Cette

plate-forme sera en principe un complément aux mécanismes de coordination existants – tels que les Groupes (« Clusters ») et autres.

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 2 : COORDINATION DE LA MISSION

STRUCTURES DE COORDINATION D'UNE MISSION DES NATIONS UNIES

Structures de coordination conjointes

- ✓ **Centre d'opérations conjoint (JOC)**
- ✓ **Cellule d'analyse conjointe de la Mission (JMAC)**
- ✓ **Centre des opérations logistiques conjointes (JLOC)**
- ✓ **Services d'appui intégrés / ISS ou DMS**

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

☑ Dans les missions intégrées de taille importante, l'Équipe de direction de la Mission est en principe appuyée par les structures exposées ci-après et baptisées « conjointes » (c'est-à-dire à composantes multiples); ces structures visent à faciliter l'intégration des différentes composantes de la mission :

- Un Centre d'opérations conjoint (JOC), chargé de coordonner les activités quotidiennes de la mission – notamment les activités militaires, politiques, relatives aux affaires civiles, aux droits de l'homme, à l'information et relevant encore d'autres composantes de la mission. Le JOC peut même servir à la coordination avec des éléments extérieurs à la mission, tels que d'autres entités du système des Nations Unies.
- La mission devrait mener un processus relatif aux structures et au personnel, qui puisse optimiser la gestion des informations civiles et militaires, ainsi que les processus analytiques – et ce, par l'intermédiaire du mécanisme dit JMAC (Cellule d'analyse conjointe de la Mission). La JMAC est chargée de la gestion des informations civiles et militaires de la mission (collecte, coordination, analyse et diffusion des informations et des rapports) afin d'appuyer la prise de décisions du RSSG et du commandant de la force.
- Un Centre des opérations logistiques conjointes (JLOC), chargé de coordonner le soutien logistique, en conformité avec les priorités de l'Équipe de direction de la mission. Au nom du DAM (le Département de l'appui aux missions), le JLOC est en mesure de traiter et de coordonner les demandes et les tâches, en ce qui concerne les capacités maîtrisées par la mission et relevant d'un Service d'appui intégré (ISS) – lequel exploite l'ensemble des ressources logistiques de la mission. Le JLOC est

l'organe qui, en principe, détermine la disponibilité et la faisabilité de l'appui à des entités extérieures à la mission – et ce, grâce aux moyens logistiques de la mission.

- Une section regroupant les services d'appui intégrés, sous l'autorité du chef de l'administration de la mission/ou du chef des services techniques; cette section comporte notamment des logisticiens civils et militaires.



Pour toute information complémentaire, les instructeurs pourront consulter le Manuel relatif aux « Opérations multidimensionnelles de maintien de la paix des Nations Unies » – Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix, Département des opérations de maintien de la paix (décembre 2003).

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 2 : COORDINATION DE LA MISSION

STRUCTURES DE COORDINATION D'UNE MISSION DES NATIONS UNIES

Comités d'examen des projets et Groupes de travail

- ✓ **Briefings réguliers, même si la plupart des réunions de coordination restent informelles**
- ✓ **Comité directeur des projets à effet rapide**
- ✓ **Groupes de travail**
- ✓ **Groupes de travail liés à l'EPI (l'Évaluation et la Planification intégrées) – tels que l'UNDAF**

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

110

De grands progrès ont été réalisés en matière de développement des missions intégrées, et des réunions sont envisagées de manière régulière dans ce domaine. Mais, généralement, l'action de coordination se fait encore de manière informelle et ponctuelle. Comme pour tous les autres aspects des processus de « coordination », les officiers de la CIMIC-NU devraient éviter de convoquer des réunions superflues et faisant double emploi – excepté si, dans ce domaine de la coordination, des lacunes ont été identifiées, de manière consensuelle, par toutes les parties concernées, et que celles-ci ont considéré que c'était la CIMIC-NU qui pourrait le mieux y remédier. Par exemple, dans les premières phases du processus ou dans les périodes où le danger est particulièrement important, la CIMIC-NU peut accueillir des réunions de coordination en vue de partager les informations sur la situation en matière de sécurité – même si, en principe, c'est une Réunion des organismes humanitaires sur les questions de sécurité (réunion organisée par un responsable de la CMCoord-NU) qui devrait jouer ce rôle.

Le Comité directeur des Projets à effet rapide sera analysé plus en détail dans le Module 3.

- Des Groupes de travail tels que le Groupe sur la jeunesse et les questions d'égalité des sexes, celui sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, le Groupe sur l'égalité des sexes, ou encore ceux concernant l'état de droit, d'une part, et la DDR/SSR de l'autre, sont fréquemment mis en place, avec une participation très importante des officiers de la CIMIC-NU.
- Enfin, des Groupes de travail liés à l'EPI (l'Évaluation et la Planification intégrées), tels que l'UNDAF (le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement, qui expose la réponse collective de l'UNCT aux priorités nationales) peuvent également présenter un intérêt pour les officiers de la CIMIC-NU.

❑ Exemple d'organisation de la CIMIC-NU – dans le cadre de la MINUSTAH



 Résumé

Module 2 - LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 2 : COORDINATION DE LA MISSION

RÉSUMÉ

-  **Pour la CIMIC-NU, la « coordination de la Mission » est l'élément de soutien le plus important**
-  **Lien entre gestion et coordination – Coordination**
-  **À ce stade, les participants devraient avoir assimilé le contenu du concept de « coordination » dans le contexte des Nations Unies, et compris que la CIMIC-NU est un instrument de coordination civilo-militaire, essentiellement en vue d'atteindre l'objectif plus global de « coordination de la mission ». Les participants devraient avoir compris également qu'en dépit de la distinction entre gestion et coordination, la CIMIC-NU joue un rôle important pour la gestion de cette coordination. Les deux concepts – gestion et coordination – sont, certes, distincts, mais sont tout de même liés.**

Services intégrés DOMP & DAM==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

UNITÉ 3 : COORDINATION DE L'ACTION HUMANITAIRE (CMCOORD-NU)

❑ Résultats attendus de l'apprentissage

Au terme de cette Unité, les participants doivent pouvoir :

- ✓ Identifier les différences culturelles et opérationnelles entre civils et militaires, et reconnaître la nécessité de coordination.
- ✓ Expliquer la fonction dite CMCoord-NU, et son lien avec la fonction CIMIC-NU
- ✓ Expliquer le concept d'« espace humanitaire » et exposer les principes régissant l'action humanitaire
- ✓ Saisir la complémentarité, sur le terrain, de la CMCoord-NU et de la CIMIC-NU



Cette présentation explique le fonctionnement et les raisons de la collaboration entre la CMCoord-NU et la CIMIC-NU.

❑ Organisation de la présentation

- ❑ NÉCESSITÉ DE COORDONNER
- ❑ ESPACE ET PRINCIPES HUMANITAIRES
- ❑ SYSTÈME DE COORDINATION DE L'ACTION HUMANITAIRE DE L'ONU
- ❑ DIALOGUE AVEC LA CMCOORD-NU

■ Nécessité de coordonner

- ✓ Il y a, au sein du système des Nations Unies, deux concepts parallèles de coordination civilo-militaire : la CMCoord (Coordination de l'action humanitaire) et la CIMIC (Coordination civilo-militaire proprement dite)

- ⇒ La CMCoord-NU est le concept défini par l'OCHA (le Bureau de la coordination des affaires humanitaires) (niveau civil) en matière de coordination civilo-militaire de l'action humanitaire
- ⇒ La CIMIC-NU est le concept défini par le DOMP et le DAM (au niveau militaire) en matière de coordination civilo-militaire dans toutes ses dimensions

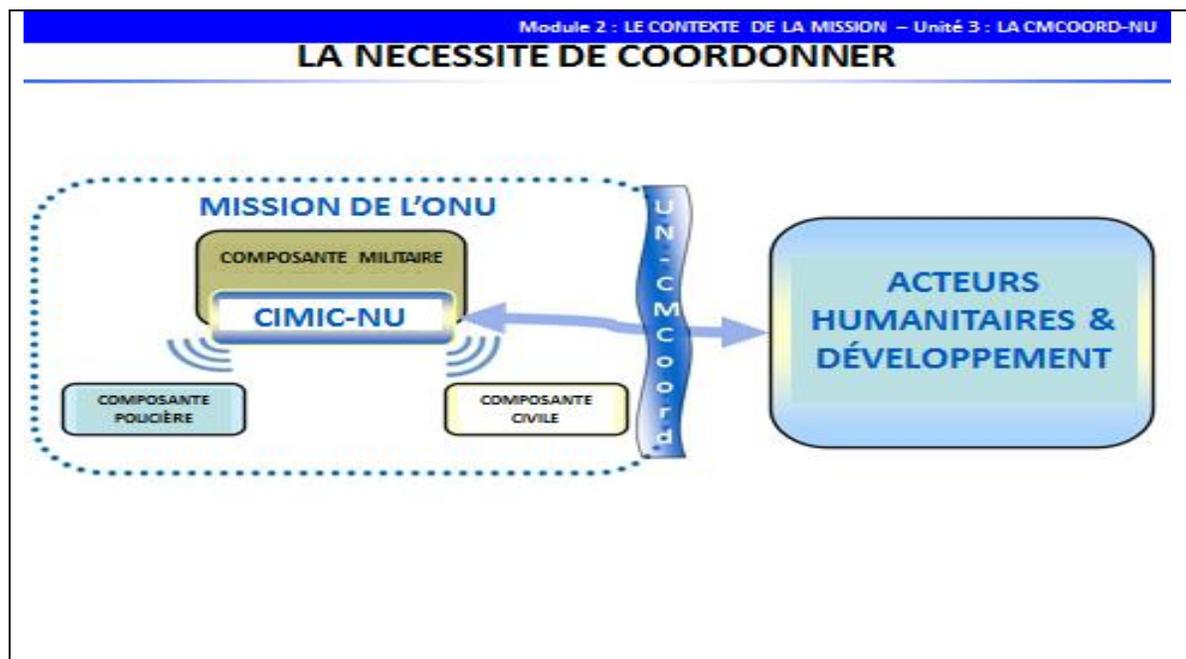
== Élément complémentaire ==

- ⇒ *Le personnel de la CIMIC-NU doit comprendre le concept de CMCoord-NU (coordination de l'action humanitaire) pour être en mesure d'accomplir pleinement les fonctions de la CIMIC-NU*

🗨️ L'élément culturel et la non-compréhension réciproque des deux dimensions (humanitaire et civilo-militaire) sont les deux problèmes à résoudre pour faciliter la relation entre les acteurs humanitaires d'une part, et les acteurs militaires, d'autre part.

🗨️ Au sein du système des Nations Unies, il y a deux concepts parallèles et reconnus, en matière de coordination civilo-militaire. Ce sont respectivement la CMCoord-NU et la CIMIC-NU. La CMCoord-NU est le concept humanitaire, c'est-à-dire la Coordination civilo-

militaire des activités humanitaires, qui permet d'établir le lien indispensable entre les acteurs humanitaires et les acteurs militaires, en vue de défendre et de promouvoir les principes humanitaires, et d'atteindre les objectifs humanitaires dans les situations d'urgence complexes et les situations de catastrophe naturelle. Les deux approches sont complémentaires dans la mesure où elles sont toutes deux conformes aux Principes et Directives et à ce que l'on appelle les « Directives d'Oslo » (Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile dans le cadre des opérations de secours en cas de catastrophe). « Si elles ne se correspondent pas complètement dans les moindres détails, elles vont de pair » : voilà ce qui est dit au sujet de ces deux approches; c'est la raison pour laquelle le personnel formé à la CIMIC-NU doit bien connaître, également, la CMCoord-NU pour accomplir correctement et pleinement sa mission.



- La présentation graphique ci-dessus, qui a figuré en premier lieu dans le Module 1, pourra aider les participants à visualiser rapidement la place que tient la CMCoord-NU.

■ Espace et principes humanitaires

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 3 : LA CMCOORD-NU

ESPACE ET PRINCIPES HUMANITAIRES

Contexte des opérations humanitaires

« Un contexte favorable, dans lequel l'acceptation de l'aide humanitaire *n'est pas conditionnée* par l'appartenance ou le soutien à l'une ou l'autre des parties au conflit, et où cette assistance est un droit, *indépendant de l'action militaire et politique* »
(Directives MCDA – Directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile dans le cadre des situations d'urgence complexes)

→ Acceptation et respect des principes humanitaires.
→ Engagement de la **Coordination civilo-militaire des activités humanitaires des Nations Unies (la CMCoord-NU)**



Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

- Un « espace humanitaire » est le premier élément que les acteurs humanitaires attendent de la part des forces militaires. L'espace humanitaire est un environnement sûr, qui permette l'accès aux lieux concernés et la fourniture d'une aide. Ce n'est pas un espace au sens « géographique » du terme. Il s'agit plutôt d'un environnement favorable, dans lequel les agents humanitaires soient en mesure de fournir, en toute sécurité, les services d'urgence nécessaires, et où les bénéficiaires puissent recevoir ces services dans le même climat de sûreté et de sécurité, à l'abri de tout harcèlement, des saccages, des pillages et autres formes de violences et de délits. La CMCoord-NU joue un rôle essentiel en ce qui concerne la protection de cet espace humanitaire, dans la mesure où celui-ci n'est possible et durable qu'avec l'accord de toutes les parties.

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 3 : LA CMCOORD-NU

ESPACE ET PRINCIPES HUMANITAIRES

Les principes qui régissent l'action humanitaire

Le principe d'humanité : Les souffrances doivent être traitées partout où elles existent, avec une attention toute particulière pour les plus vulnérables, et dans le respect de la dignité humaine

L'impartialité : il ne doit y avoir aucune discrimination, et l'action doit être guidée exclusivement par les besoins

La neutralité : aucune participation aux hostilités, et aucun parti-pris pour l'un ou l'autre des camps en présence

L'indépendance : aucune ingérence



Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014==

☕ Ce sont là les principes humanitaires qui doivent guider l'action de la CMCoord-NU, et qui marquent une nette différence par rapport aux autres concepts de la coordination civilo-militaire. Ces principes sont inscrits dans le droit international – à la fois dans les Conventions de Genève (qui constituent le droit des conflits armés) et dans la Résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui établit que « l'aide humanitaire doit être fournie conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité » (principes adoptés à l'origine par la Croix-Rouge, en 1965).

- Le principe d'humanité : Les souffrances humaines doivent être traitées partout où elles existent, avec une attention toute particulière pour les personnes les plus vulnérables, telles que les enfants, les femmes et les personnes âgées. La dignité et les droits de toutes les victimes doivent être respectés et protégés.
- L'impartialité : L'aide humanitaire doit être fournie sans aucune discrimination quant aux origines ethniques, au sexe, à la nationalité, aux opinions politiques, à la race ou à la religion. Les secours apportés aux personnes qui souffrent doivent obéir exclusivement aux besoins sur le terrain, et priorité doit être donnée aux situations les plus urgentes et les plus douloureuses.
- La neutralité : L'aide humanitaire doit être fournie sans aucune participation aux hostilités ou prise de position en faveur de tel ou tel camp – que ce soit sur le plan politique, religieux ou idéologique.
- L'indépendance : L'action humanitaire doit être indépendante des objectifs politiques, économiques, militaires ou autres qui peuvent être ceux de tel ou tel acteur dans les secteurs où l'action humanitaire doit être menée.

- Outre ces quatre grands principes humanitaires, approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies,
- La Résolution 46/182, adoptée en 1991 par cette même Assemblée générale, stipule que l'aide humanitaire doit être fournie dans le respect le plus total de la souveraineté des États :

- « La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des États doivent être pleinement respectées, en conformité avec la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, l'aide humanitaire devrait être fournie avec le consentement du pays touché, et, en principe, sur la base d'un appel du pays touché ».
- En même temps, les dirigeants militaires doivent être conscients du fait que l'aide humanitaire n'est pas totalement facultative. En effet, la Quatrième Convention de Genève, datant de 1949, impose des obligations juridiques très strictes aux États et à leurs forces militaires de prévoir et d'autoriser une aide humanitaire aux populations civiles lors de conflits armés.



Photo ONU/Joao Araujo Pinto, extraite du site Internet de l'OCHA (www.unocha.org)

■ Système de coordination humanitaire

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 3 : LA CMCOORD-NU

OCHA

Bureau de la coordination
des affaires humanitaires
des Nations Unies

Coordination Saves Lives
La coordination sauve des vies
La coordinación salva vidas
Координация спасает жизни
بالتنسيق نقاذ الأرواح
致力协调，挽救生命

Principaux organes de l'ONU

- Assemblée générale
- Conseil de sécurité
- Conseil économique et social
- Secrétariat
- Cour internationale de justice
- Conseil de tutelle

Le Résolution AG 46/182 (1991) a créé :

- le Coordonnateur des secours d'urgence – ERC
- le Département des affaires humanitaires- OCHA, en 1998
- le Comité permanent interorganisations – IASC
- le Fonds central pour les interventions d'urgence – CERF

D01 Département de la guerre D02 Département des affaires politiques D03 Département de l'information D04 Département de la sécurité D05 Département de la santé et de la sécurité D06 Département de la coopération de maintien de la paix D07 Département de la santé et de la sécurité OCHA, Bureau de la coordination des affaires humanitaires	D08 Département de la guerre D09 Département des affaires politiques D10 Département de l'information D11 Département de la sécurité D12 Département de la santé et de la sécurité D13 Département de la coopération de maintien de la paix D14 Département de la santé et de la sécurité OCHA, Bureau de la coordination des affaires humanitaires	HCR Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés et apatrides UNHCR Bureau des services de santé/d'urgence UNHCR Bureau des affaires juridiques UNHCR Bureau du Conseil spécial pour l'Afrique UNHCR/OSAC Bureau du représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les zones de conflit armé	UNICEF Bureau des affaires de développement UNICEF Office des Nations Unies à Bamako UNICEF/UNFPA Bureau du Haut-Représentant pour le pays au même mandat, le pays en développement, sans statut et les pays à faible revenu en développement UNICEF Office des Nations Unies à Nairobi UNICEF Office des Nations Unies à Vienne
--	--	--	--

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 3 : LA CMCOORD-NU

OCHA

La mission de l'OCHA

« Réunir des acteurs humanitaires afin d'atténuer la souffrance des populations dans les situations d'urgence et de catastrophe »

- ⇒ Mobiliser et coordonner une action concrète et notamment humanitaire en partenariat avec les acteurs nationaux puis internationaux (dans cet ordre).
- ⇒ Défendre les droits des personnes dans le besoin.
- ⇒ Promouvoir la préparation et la prévention.
- ⇒ Faciliter des solutions durables.

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 3 : LA CMCOORD-NU

OCHA

Fonctions permanentes essentielles de l'OCHA

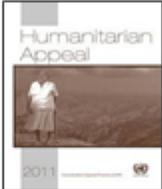
I. Élaboration des politiques

II. Mobilisation humanitaire

III. Coordination des interventions humanitaires

IV. Gestion de l'information

V. Financement de l'action humanitaire





Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

La mission de l'OCHA consiste dans cinq fonctions permanentes essentielles, liées et complémentaires. L'une de ces cinq fonctions est très précisément de coordonner les interventions humanitaires.

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 3 : LA CMCOORD-NU

OCHA

Coordination des interventions humanitaires

- Soutenir le CH, la HCT et les Groupes
- Négocier l'accès
- Gérer l'évaluation des besoins
- Coordination régionale
- **Relations entre les humanitaires et les militaires**
- Gérer le CHF (le Fonds humanitaire commun)

CMCOORD-NU

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014==

- Le volet « Relations entre humanitaires et militaires » est, pour l'OCHA, l'un des nombreux « instruments de coordination » permettant de réunir bon nombre d'acteurs humanitaires et d'assurer effectivement leur coordination.

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 3 : LA CMCOORD-NU

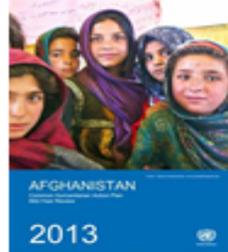
OCHA

Processus et instruments de l'OCHA

- ❖ Plan d'action humanitaire commun – CHAP

Mobilisation des Ressources :

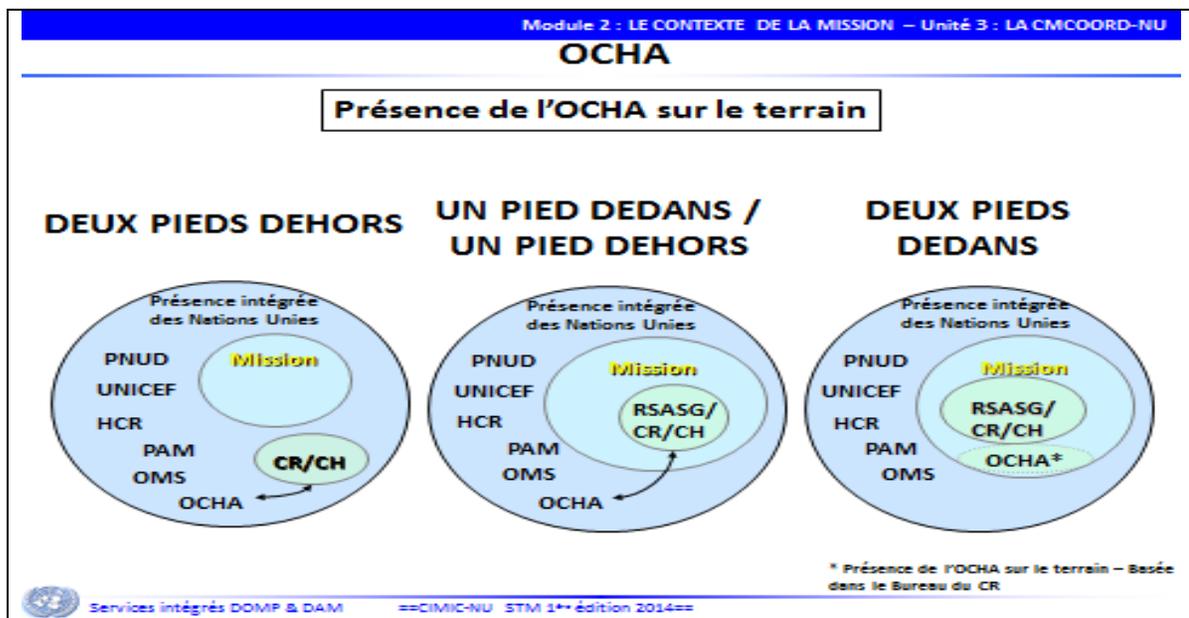
- ❖ Procédure d'appel global (CAP)
- ❖ Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF)
- ❖ Fonds humanitaire commun (CHF)
- ❖ Collecte de fonds / Relations avec les donateurs



Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014==

- La diapositive ci-dessus vise à faire comprendre aux participants que les processus et instruments de l'OCHA font partie du système de coordination opérationnelle dans les situations de crise. Cela va de l'évaluation des besoins à la mobilisation de fonds.

- Le CHAP (Plan d'action humanitaire commun) définit l'action humanitaire dans un pays ou une région donnés. Il présente dans le détail le contexte dans lequel l'action humanitaire va se dérouler (besoins, priorités, rôles et responsabilités, buts et objectifs à long terme, etc.). Le CHAP sert de base à la Procédure d'appel global.
 - « L'Appel global » est une photographie des situations, des plans d'intervention, des besoins en ressources et des dispositions de suivi. En cas d'évolution de la situation ou des besoins des populations, on peut réviser à tout moment tel ou tel élément de l'appel global. En cas de crise ou de catastrophe naturelle, les partenaires humanitaires lancent un appel éclair afin de répondre aux besoins les plus urgents des populations. Des examens semestriels sont présentés aux donateurs chaque année, au mois de juillet.
 - Le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) est un instrument de financement international et multilatéral important. Il permet de sauver des vies par un financement initial rapide, dès le début d'une crise humanitaire, et d'apporter une aide importante aux plus démunis – il s'agit donc d'interventions humanitaires vitales. Chaque année, le CERF décaisse quelque 400 millions de dollars pour promouvoir une action rapide et coordonnée, ainsi que des interventions destinées à sauver des vies; il s'agit également de renforcer la réponse à des situations dans lesquelles le facteur temps est essentiel, sur la base de besoins tangibles et avérés, et, enfin, de renforcer le cœur même des interventions humanitaires dans le cas de crises où les fonds de secours ont été jusqu'alors insuffisants.
 - Le Fonds humanitaire commun (CHF) est un instrument de financement souple et prévisible, permettant une efficacité, une responsabilité et des partenariats plus importants en matière humanitaire. Le CHF est l'un des éléments de financement commun dans le cadre de la réforme de l'action humanitaire; il est géré par le Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, avec le concours de l'OCHA et du PNUD.
- Pour toute information complémentaire, consulter le site : <http://www.humanitarianinfo.org>



☑ L'intégration du CR/CH et de l'OCHA à la Mission dépend :

- De la vision que les parties au conflit, les bénéficiaires, les populations locales ont des Nations Unies en général, de la mission, des acteurs humanitaires.
- De l'importance des acteurs humanitaires extérieurs à l'ONU (s'ils ne considèrent pas la mission comme « neutre » et que l'OCHA y est intégrée, ces acteurs peuvent prendre une certaine distance).
- Des relations avec les autorités nationales.

☑ Concernant la présence de l'OCHA sur le terrain, il y a trois options possibles :

- **Deux pieds dehors** – en cas de nouvelle mission dans un environnement particulièrement instable, si la mission n'est pas acceptée et qu'elle n'est pas jugée neutre ou impartiale, le CR/CH et l'OCHA restent en dehors de la mission (MINUAD, UNPOS)
- **Un pied dedans, un pied dehors** – c'est le cas dans les situations plus stables, et où il y a de plus grandes possibilités d'intégration; toutefois, l'OCHA peut encore rester en dehors (c'est l'un de ses points faibles – voir la MONUC et l'ONUCI)
- **Deux pieds dedans** – dans les situations stables post-confliktuelles, les RSASG/CR/CH et l'OCHA sont soit intégrés au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (cas de Timor-Leste en 2008), soit totalement en dehors (Timor-Leste en 2010).

☑ Généralement, dans le cadre d'une mission intégrée, l'OCHA a deux options possibles : un pied dedans/un pied dehors, ou deux pieds dehors. Dans les deux cas, l'OCHA n'est pas intégré à la Mission. Quelle peut en être la raison? En fait, l'OCHA doit absolument être dissocié de l'aspect politique de la Mission de l'ONU afin de préserver la neutralité et l'impartialité requises pour l'accomplissement de son mandat.

■ Le dialogue de la CMCoord-NU

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 3 : LA CMCOORD-NU

DIALOGUE DE LA CMCOORD-NU

La CMCoord-NU : Définition

*« Dialogue et interaction essentiels entre les acteurs civils et les acteurs militaires dans les situations d'urgence humanitaire, afin de **préserver** et de **promouvoir** les principes humanitaires, **d'éviter la concurrence, de réduire au maximum les incohérences**, et, le cas échéant, de poursuivre des objectifs communs »*

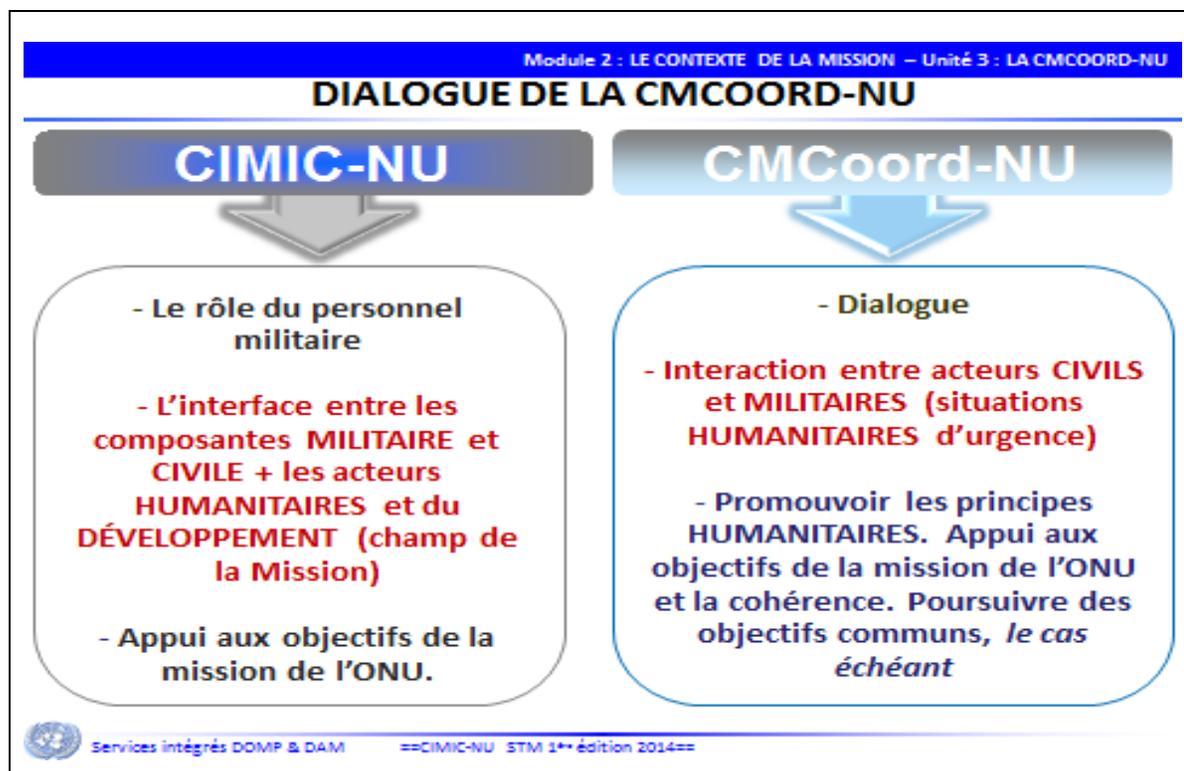
- ✓ **Les éléments majeurs sont le partage des informations, la répartition des tâches et la planification**
- ✓ **La coordination est une responsabilité partagée, facilitée par les processus de liaison et une formation commune**
- ✓ **Les stratégies de base vont de la coexistence à la coopération.**

Services intégrés DOMP & DAM
 ==CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014==

Les éléments majeurs sont :

- Le partage des informations entre acteurs militaires et acteurs civils : de quelle manière l'information es-elle partagée, et qu'est-ce qui peut être partagé en fonction du contexte particulier?
- La répartition des tâches entre acteurs militaires et acteurs humanitaires : qui fait quoi mieux que l'autre?
- La planification commune par les différents acteurs est encouragée dans tous les cas possibles.

La coordination entre les acteurs humanitaires est une responsabilité partagée; la CMCoord-NU dépend de l'initiative et des efforts constants des deux « camps ». La liaison et une formation commune facilitent la coordination et une compréhension mutuelle.



La principale différence entre les deux concepts ci-dessus est que la CIMIC-NU remplit des fonctions militaires au service de l'ensemble des objectifs de la Mission de l'ONU, tandis que la CMCoord-NU a essentiellement un rôle civil, qu'elle remplit au nom de la communauté humanitaire.

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 3 : LA CMCOORD-NU

DIALOGUE DE LA CMCOORD-NU

5 tâches essentielles pour la CMCoord-NU

- I. Établir et maintenir un **dialogue avec les forces militaires**.
- II. Contribuer à l'élaboration et à la diffusion de **lignes directrices visant à orienter les relations de la communauté humanitaire, d'une part**, et des forces militaires et de tous les acteurs armés, d'autre part.
- III. Mettre en place un **mécanisme de coordination** des relations entre les acteurs humanitaires des Nations Unies, d'une part, et les forces militaires et autres acteurs armés, d'autre part.
- IV. **Suivre les activités d'assistance** menées par les forces militaires.
- V. **Aider à la négociation** des problèmes de **coordination** les plus critiques.

Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

- La CMCoord-NU apporte un soutien à la communauté humanitaire et à sa coordination avec les forces militaires et autres acteurs pertinents. Les tâches essentielles exposées ci-dessus doivent permettre de réduire au maximum la concurrence entre les différentes entités et d'éviter les conflits.

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 3 : LA CMCOORD-NU

DIALOGUE DE LA CMCOORD-NU

L'interface entre la CMCoord-NU & la CIMIC-NU

Sur le terrain, la CMCoord-NU :

- **Avise la direction de la communauté humanitaire des activités de la CMCoord-NU**
- **Assure la liaison entre la communauté humanitaire et les acteurs militaires**
- **Mobilise les ressources militaires et de protection civile (MCDA)**
- **Assure la coordination dans les situations d'urgence complexes (Cf. Les Directives civilo-militaires et Le Manuel de terrain à l'intention des agents de coordination civilo-militaire de l'ONU)**



Services intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

- La CMCoord-NU est administrée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA); la Section de coordination civilo-militaire (CMCS) est notamment le point focal de la politique de coordination civilo-militaire en matière humanitaire (CMCoord-NU), ainsi que de la formation et des opérations dans ce domaine; cette section permet également de déployer les agents de la CMCoord-NU pour des opérations à court terme sur le terrain et de mobiliser les ressources militaires et de protection civile étrangères (MCDA) dans les situations d'urgence.
 - L'OCHA déploie les agents de la CMCoord-NU chargés de la coordination entre les acteurs humanitaires et les acteurs militaires au nom de la communauté humanitaire, lors d'une crise spécifique. Les agents de la CMCoord-NU sont, en matière de coordination civilo-militaire, le principal partenaire des officiers de la CIMIC-NU. Si le rôle essentiel des agents de la CMCoord-NU est d'aviser les dirigeants de la communauté humanitaire au sujet des activités de la CMCoord-NU et de faciliter l'établissement, le maintien et l'analyse de relations appropriées entre tous les acteurs de la communauté humanitaire, ces agents peuvent également assurer la liaison entre la communauté humanitaire et les forces militaires, en facilitant l'interface entre les communautés humanitaire et militaire en tant que service transversal pour le Système des Groupes (ou Modules) et la communauté humanitaire au sens large.
 - Les agents de la CMCoord-NU sont généralement recrutés au sein du personnel humanitaire du bureau local de l'OCHA, à partir duquel ils appuient les activités du Coordonnateur résident/du Coordonnateur de l'action humanitaire (CR/CH) (Cf. les précédentes diapositives sur la « présence de l'OCHA sur le terrain »).
 - Ces agents civils sont complémentaires par rapport aux officiers de la CIMIC-NU et peuvent être inscrits au budget de la mission intégrée de l'ONU – au poste de « personnel humanitaire », sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (RSASG), du Coordonnateur résident ou du Coordonnateur de l'action humanitaire (CR/CH). De même que les officiers de la CIMIC-NU, ces agents civils sont à la fois des conseillers et des facilitateurs; toutefois, il se peut qu'ils n'aient pas les mêmes responsabilités ou les mêmes mandats que leurs homologues militaires – ces derniers opérant essentiellement dans une structure de commandement et de contrôle, par opposition à un simple contexte de coordination. Les agents de la CMCoord-NU conseillent la direction de la communauté humanitaire sur les questions civilo-militaires, et facilitent l'établissement, le maintien et l'examen de relations appropriées entre les acteurs humanitaires et les forces militaires présents. Cela englobe la question d'une éventuelle utilisation de ressources militaires et de protection civile au service des opérations humanitaires.
- e.g. Pour plus de précisions sur les agents de la CMCoord-NU, nous donnons ci-après quelques exemples de mandat ou de fonctions de ces acteurs humanitaires. Dans toute situation, les officiers de la CIMIC-NU peuvent attendre de leurs homologues de la CMCoord-NU qu'ils agissent dans le cadre du mandat en question, tel que défini dans le « Manuel de terrain à l'intention des agents de la CMCoord-NU ». Cependant, le Coordonnateur de l'action humanitaire ou le Coordonnateur résident (CH/CR) peut établir des priorités différentes,

en fonction du mandat et de la situation. Les mandats ou fonctions en question sont précisés ci-après.

- Servir de conseiller au CH/CR en matière de coordination civilo-militaire dans le domaine humanitaire (CMCoord-NU); conseiller au sujet de l'orientation de la politique relative à telle ou telle question; et, d'une manière plus générale, examiner diverses questions de politique dans le domaine de la CMCoord-NU, apporter des conseils à ce sujet et préserver les principes humanitaires.
- Être le principal point focal pour l'ensemble des questions de coordination civilo-militaire (y compris les questions de politique), en concertation étroite avec le CH/CR.
- Aider à l'élaboration de lignes directrices par pays au sujet des relations civilo-militaires, apporter des conseils dans ce domaine, ainsi qu'en matière d'utilisation de ressources militaires et de protection civile (MCDA), sur la base de l'actuel « Document de référence de l'IASC (Groupe de travail du Comité permanent interorganisations) sur les relations civilo-militaires dans les situations d'urgence complexes », ainsi que des « Directives sur l'utilisation des MCDA au service des activités humanitaires de l'ONU dans les situations d'urgence complexes », ou encore du document intitulé « Utilisation d'escortes militaires ou armées pour les convois humanitaires », des résolutions du Conseil de sécurité applicables et autres instruments pertinents.
- Veiller à ce que les directives destinées à un pays spécifique et, le cas échéant, les directives plus globales précitées soient correctement diffusées et comprises à la fois par les acteurs humanitaires et les forces militaires présents sur le terrain, ainsi que par les acteurs locaux, en fonction de la situation. Promouvoir les Directives précitées auprès de l'ensemble de la communauté humanitaire et veiller à ce que celle-ci les respecte, et aviser des conséquences éventuelles en cas de non-respect des principes en question.
- Établir et entretenir un dialogue et la coordination avec les forces militaires en ce qui concerne la responsabilité. Identifier les homologues militaires pertinents, établir et entretenir des relations avec eux, et veiller à un échange d'informations réciproque sur les questions qui se posent en matière d'aide humanitaire. Conseiller les forces militaires dans le domaine de la responsabilité concernant les mécanismes internationaux de coordination humanitaire. Ces mécanismes peuvent être notamment l'Équipe de pays des Nations Unies, l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité des Nations Unies, l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des catastrophes, le Centre logistique commun des Nations Unies, le Centre d'information humanitaire, les Groupes d'aide humanitaire, etc.
- Parallèlement, établir et entretenir des relations avec les acteurs humanitaires civils dans le domaine de la responsabilité, servir de canal d'information et défendre les questions liées à ces acteurs auprès des systèmes militaires pertinents.
- Collaborer étroitement avec la Section de la coordination civilo-militaire de l'OCHA (CMCS), à Genève, afin de soutenir comme il se doit le programme de formation de la CMCoord-NU. Identifier les candidats potentiels au Programme de formation de la CMCoord-NU, et assurer la coordination avec l'OCHA/la CMCS.
- En coordination avec l'OCHA/la CMCS, établir et entretenir des relations avec les acteurs impliqués dans des exercices militaires dans le secteur d'opération, et

conseiller au sujet des activités devant être suivies et/ou soutenues. Soutenir la planification et la réalisation des exercices, des ateliers de réflexion, des séminaires et des manifestations de formation, avec la participation des militaires, le cas échéant.

- Suivre et analyser toutes les grandes réalisations et les progrès accomplis, et en faire le rapport, et identifier également tout problème relationnel entre les communautés humanitaire et militaire.
- Participer à des groupes de travail, des réunions et des consultations avec d'autres organes de l'ONU et les partenaires humanitaires; organiser des réunions avec les Chefs de Services au sujet des questions intéressant la CMCoord-NU.
- Soutenir les personnels logistique et opérationnel en matière de responsabilité, pour toutes les questions de relations entre civils et militaires.
- Le cas échéant, mettre en place un forum d'échange d'informations, destiné aux acteurs des relations civilo-militaires et aux parties intéressées par ce domaine, et participer aux réunions pertinentes.
- Préparer les demandes de ressources militaires et de protection civile, ou y apporter une contribution.
- Fournir des comptes rendus de situation au sujet des activités civilo-militaires en cours et de l'état global des relations civilo-militaires dans le pays concerné – et ce, sous la forme et selon le calendrier convenus. En accord avec le Coordonnateur de l'action humanitaire/le Coordonnateur résident, ces comptes rendus devraient être transmis à l'UNCT, au Bureau de l'OCHA dans [le pays concerné], à l'OCHA/la CMCS, aux bureaux concernés du CRD (Comité régional de développement) et au PDSB/PHA (Service de l'élaboration des politiques et des études/Groupe de la promotion du programme humanitaire). Ces comptes rendus pourront être également diffusés auprès d'autres entités, dans tous les cas pertinents et nécessaires.
- Accomplir toute autre tâche demandée par le Coordonnateur de l'action humanitaire/le Coordonnateur résident.



Photo extraite du cours de l'OCHA : CMCoord-NU 2012.

Module 2 : LE CONTEXTE DE LA MISSION – Unité 3 : LA CMCOORD-NU

DIALOGUE DE LA CMCOORD-NU

**Quelques modes opératoires
(« Règles d'engagement »)**

- ✓ La **complémentarité des relations et la compréhension réciproque prédominent** : Contexte culturel, mandat et méthodes de travail, capacités et limites, attentes
- ✓ La **co-implantation n'est pas appropriée – dans de très nombreux cas**
 - Ⓞ La base de soutien composite de l'UNMISS (la Mission des Nations Unies au Soudan) et la co-implantation de la MINUSTAH (la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti) à la suite du tremblement de terre
- ➡ **Partenaires complémentaires mais égaux**

Coopération souhaitable, Coordination en tant que minimum, Sortie du conflit impérative !

Services Intégrés DOMP & DAM ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014==

 On trouvera ci-dessous quelques modes opératoires (« règles d'engagement ») pour les relations entre les agents de la CMCoord-NU et les officiers de la CIMIC-NU.

 Les agents de la CMCoord-NU et les officiers de la CIMIC-NU ont des rôles complémentaires. Leurs relations sont notamment caractérisées par une très grande souplesse entre les composantes civile et militaire, indépendamment du degré d'intégration. Pour bien travailler ensemble, les agents de la CMCoord-NU et les officiers de la CIMIC-NU doivent bien connaître la nature de la Mission, son mandat et ses méthodes de travail – ainsi que les intérêts, les capacités et les limites de chacun.

 Comme l'explique la politique de la CIMIC-NU, dans tous les cas possibles et acceptables à la fois par les acteurs humanitaires et les acteurs militaires, les agents de la CMCoord-NU et les officiers de la CIMIC-NU peuvent parfois « cohabiter » au sein de la mission, en fonction d'une approche dite de « personnel commun », et afin de renforcer la coordination de la mission et son interface avec la communauté humanitaire. Cependant, cette cohabitation pourra souvent sembler inappropriée ou impossible (notamment du fait que la communauté humanitaire puisse, dans ces cas-là, avoir des doutes quant au respect du principe de neutralité et à l'indépendance de l'action humanitaire). Un ou plusieurs agents de liaison de la CIMIC-NU pourra ou pourront également siéger dans le bureau du RSASG CR/CH (c'est une solution possible lorsqu'aucun agent de la CMCoord-NU n'a été déployé). En fait, ce choix d'une co-implantation dans le bureau du RSASG CR/CH, au sein du commandement de la Force, et d'un personnel regroupé dépend des besoins et des sensibilités de la mission, et, de toute manière, ne modifie en rien les filières hiérarchiques.

 e.g Parmi les exemples actuels de co-implantation, on peut citer la base de soutien composite de l'UNMISS (la Mission des Nations Unies au Soudan), ou encore la cohabitation dans le cadre de la MINUSTAH (la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti), à la suite du tremblement de terre dans l'île, et constater que, le plus souvent, cette co-implantation n'est ni agréable (elle pose des problèmes particuliers) ni même adaptée (les représentants des ONG peuvent avoir un problème d'accès à l'enceinte de la mission et souffrir d'un manque d'intimité).

 Indépendamment de la cohabitation ou non des agents de la CMCoord-NU et des officiers de la CIMIC-NU, ces derniers devraient – aussi bien dans les missions intégrées que dans les missions non intégrées – rechercher activement des relations de travail étroites avec leurs homologues de la CMCoord-NU : au mieux, la coopération, et, au minimum, la coordination des activités.

 Dans l'idéal, le ou les formateurs devrait (devraient) inciter à la discussion les représentants de la CMCoord-NU et ceux de la CIMIC-NU lorsqu'ils se trouvent réunis en un même lieu. Voici à présent d'autres conseils pratiques qui devraient être utiles aux officiers de la CIMIC-NU dans leurs relations quotidiennes avec les agents de la CMCoord-NU :

- D'une manière générale, les officiers de la CIMIC-NU devraient raisonnablement suivre l'exemple de leurs homologues de la CMCoord-NU – c'est-à-dire jouer le rôle de partenaire actif – en matière de coordination de l'appui militaire et de l'aide

humanitaire. Par ailleurs, pour tous les autres aspects de la coordination civilo-militaire des Nations Unies – notamment la transition du processus de maintien de la paix à celui de consolidation de la paix –, les agents de la CMCoord-NU et les officiers de la CIMIC-NU devraient établir leur collaboration sur un pied d'égalité.

- La communication devrait être au minimum un processus de pédagogie réciproque, par lequel chacun veille à ce que l'autre partenaire soit bien informé de la mission, des capacités et des limites de l'autre composante – encore une fois dans le but d'éviter tout comportement nuisible, toute idée fautive et tout malentendu.
- Collaborer dans le but de gérer les attentes – de chaque partenaire, des chaînes de commandement et des autorités respectives, et, en particulier des autres partenaires et autres mécènes.
- La transparence est la clé de la confiance réciproque et de bonnes relations de travail, et l'instrument de ces échanges satisfaisants est l'information.

☐ Résumé

- ⇒ **Les relations entre les agents de la CMCoord-NU et les officiers de la CIMIC-NU sont complémentaires. Les officiers de la CIMIC-NU et les responsables des questions humanitaires sont des partenaires.**
- ⇒ **L'action de la CIMIC-NU ne peut se faire qu'en coordination avec les agents de la CMCoord-NU.**
- ⇒ **Le fait de bien connaître et de bien comprendre les principes et le système humanitaires, ainsi que de mettre en place un mode opératoire avec les agents de la CMCoord-NU permet une meilleure coordination.**

== MODULE 3 : TÂCHES ESSENTIELLES DE LA CIMIC-NU ==

UNITÉ 1 : LE RÔLE DES OFFICIERS DE LA CIMIC-NU EN TANT QU'OFFICIERS D'ÉTAT-MAJOR

❑ Résultats attendus de l'apprentissage

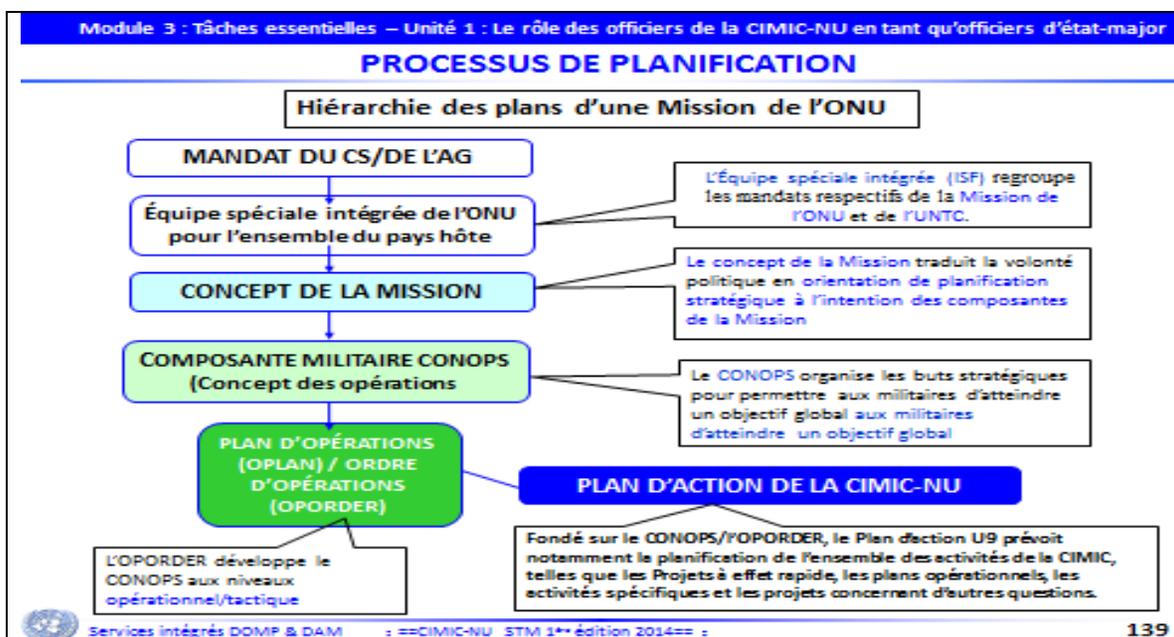
Au terme de la présente Unité, les participants devront pouvoir :

- ✓ Comprendre globalement le rôle des officiers de la CIMIC-NU au Quartier général des forces (FHQ)/au Poste de commandement du secteur sud (SHQ)
- ✓ Comprendre les différentes phases du processus de planification opérationnelle, ainsi que les tâches susceptibles d'être confiées aux officiers de la CIMIC-NU
- ✓ Identifier divers documents opérationnels et les contributions pouvant émaner des officiers de la CIMIC-NU
- ✓ Rendre compte des divers exposés opérationnels et de la contribution potentielle des officiers de la CIMIC-NU
- ✓ Expliquer les procédures opérationnelles permanentes de la CIMIC-NU

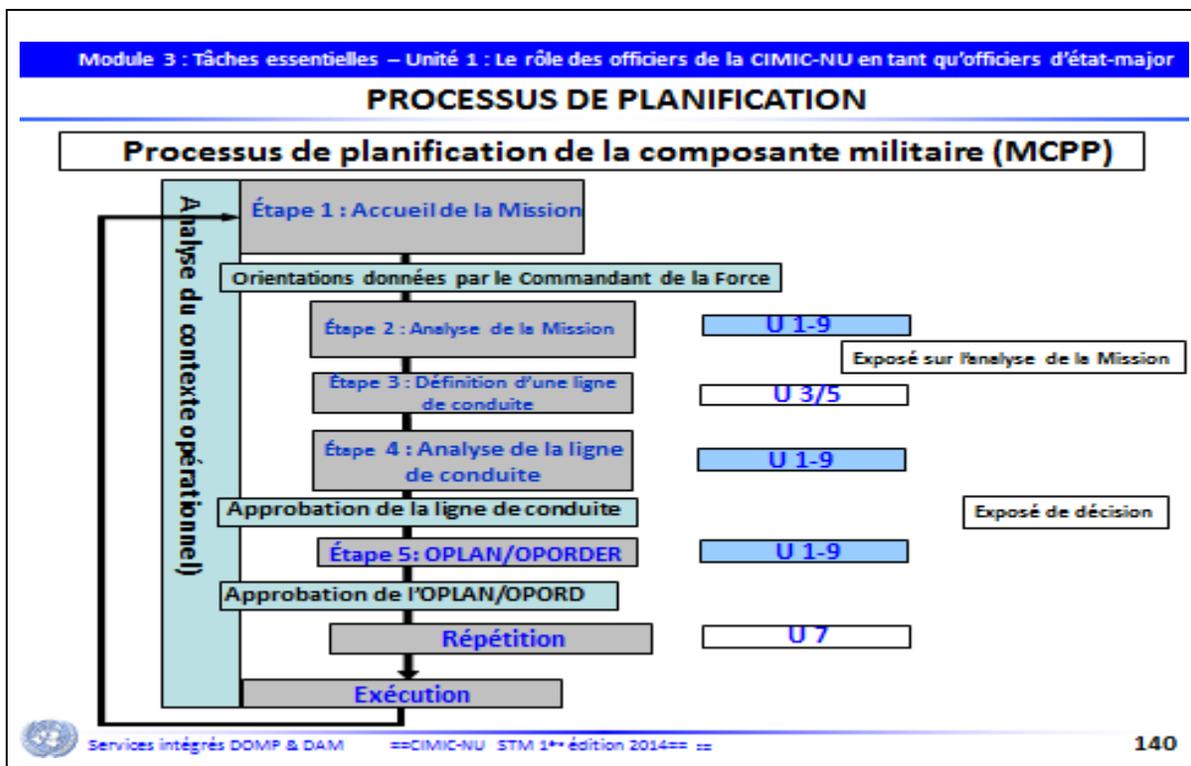
❑ Structure de la présentation

- ❑ PROCESSUS DE LA PLANIFICATION
- ❑ DOCUMENTS OPÉRATIONNELS
- ❑ EXPOSÉS OPÉRATIONNELS DÉTAILLÉS
- ❑ PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES PERMANENTES DE LA CIMIC-NU
- ❑ ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE : ÉLABORER LES PLANS DE LA CIMIC-NU

■ Processus de planification



-  La diapositive ci-dessus, qui est un rappel du Module 2 de l'Unité 3, est une représentation idéale de la hiérarchie des plans d'une Mission de l'ONU. À noter que toutes les missions de l'ONU ne mettront pas forcément en œuvre l'ensemble des plans illustrés ici, en particulier dans la phase de démarrage.
-  **Un Cadre stratégique intégré (CSI), élaboré par l'ONU pour l'ensemble du pays hôte** regroupe les mandats respectifs de la Mission de l'ONU et de l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT), ainsi que leurs ressources respectives, autour d'un ensemble de priorités approuvées en matière de consolidation de la paix.
-  Sur la base d'un CSI, le **Concept de la Mission** est élaboré pour chaque mission de l'ONU. Ce Concept traduit les intentions politiques du Conseil de sécurité et d'autres mandats en orientations de planification stratégique destinées aux différentes composantes de la Mission. Le Concept de la Mission propose une vision globale du but de la mission et des moyens de le communiquer; il propose également une stratégie permettant de promouvoir la cohérence du projet, par un séquençage et une hiérarchisation des tâches dans les conditions où elles pourront être accomplies; enfin, le Concept de la Mission propose des orientations opportunes et précises visant à guider et concrétiser la planification et les processus opérationnels de chaque composante de la mission. Il s'agit globalement d'un plan pluriannuel, couvrant le cycle de vie de la Mission de l'ONU.
-  Sur la base du concept de la Mission, le **Concept d'opérations (CONOPS)** organise les buts stratégiques afin que les capacités militaires permettent d'atteindre un objectif global. L'objectif d'un « concept d'opérations » destiné à telle ou telle composante est de lier le mandat de la mission à la réalisation d'objectifs clés tels que les buts stratégiques, l'organisation et le déploiement (y compris les différents calendriers, la sécurité et la protection des forces, les règles d'engagement/directives sur le recours à la force, l'administration et la logistique, le commandement et le contrôle). Le CONOPS doit être conforme au Concept global de la Mission, et permettre la formulation de plans à un niveau inférieur – au niveau opérationnel de chaque composante.
-  Sur la base du Concept d'opérations militaires (CONOPS), une bonne pratique, pour la CIMIC-NU, consiste à concevoir un **Plan d'action**, prévoyant notamment des initiatives spécifiques, telles que les Projets à effet rapide (QIPs), des plans opérationnels pour la CIMIC, des événements particuliers et autres projets, sur d'autres thèmes.



La diapositive ci-dessus expose les différentes étapes du Processus de planification de la composante militaire (MCP), ainsi que les étapes auxquelles des contributions de l'Officier de la CIMIC-NU (U9) sont requises. Pour plus de précisions, les participants/étudiants doivent se référer au Module 6 du Matériel de formation spécialisée du DOMP destiné aux officiers de l'état-major militaire.

Dans la phase d'accueil de la Mission par le Commandant de la Force et dans le cadre du Concept de la Mission du DOMP, la Composante militaire démarre par un Processus de planification – comme on le voit dans les deux diapositives précédentes. L'Analyse du contexte opérationnel accompagne toutes les étapes, car les officiers d'état-major peuvent poursuivre cette analyse à tout moment du Processus de planification de la composante militaire ou de l'élaboration du CONOPS (Concept d'opérations). Ce processus évolue tout naturellement, et il peut y avoir des modifications à tout moment, sans notification ou avertissement préalable.

PROCESSUS DE PLANIFICATION**Tâches confiées aux Officiers de la CIMIC-NU**

Les officiers de la CIMIC-NU sont chargés d'élaborer/de formuler (ou de réviser) :

- o **UN PLAN / UN ORDRE OPÉRATIONNEL**
- o **UN PLAN D'ACTION POUR LA CIMIC-NU / UNE ANNEXE DE LA CIMIC-NU**

Ils peuvent être également impliqués dans différentes étapes de la planification :

- o **Un Cadre stratégique intégré**
- o **Des orientations concernant la coordination civilo-militaire**
- o **D'autres plans ou cadres, par ex. un Plan d'action humanitaire commun (CHAP), ou encore le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF)**



- Les officiers de la CIMIC-NU devraient participer à la planification et à la coordination opérationnelles visant à soutenir des plans humanitaires et de développement. Cela va de stratégies humanitaires et de développement jusqu'à une évaluation commune pouvant conduire à l'élaboration d'un Plan d'action humanitaire commun (CHAP), à un Bilan commun de pays (CCA), au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), ou encore à une Stratégie pour la réduction de la pauvreté (PRS). La CIMIC-NU doit respecter les cadres, les normes et les points de référence approuvés par le pays hôte, par la mission de l'ONU et par l'Équipe de pays des Nations Unies (UNCT). Il convient de ne pas oublier qu'en matière de planification et de coordination, le Chef de la CIMIC-NU représente le Chef de la composante militaire (HOMC) auprès des principaux membres du personnel civil de la mission, sous la direction générale du RSSG/RSASG.

PROCESSUS DE PLANIFICATION

Principaux éléments à considérer pour la CIMIC-NU

- ✓ La planification vise à réunir et à optimiser les points forts de chaque partenaire, à réduire le plus possible les doubles emplois et à permettre une utilisation efficace des ressources
- ✓ Les officiers de la CIMIC-NU constituent le lien entre les MILITAIRES et les CIVILS, et doivent soutenir aussi bien les militaires que les civils lors du processus de planification
- ✓ En matière de planification et de coordination, le Chef de la CIMIC-NU représente le Chef de la composante militaire (HOMC) auprès des principaux membres du personnel civil de la mission, sous la direction générale du RSSG/RSASG.



Documents opérationnels

DOCUMENTS OPÉRATIONNELS

Modèle de Concept d'opérations

- CONTEXTE – y compris les calendriers
- SITUATION EXISTANTE
 - Parties au conflit
 - Forces de l'ONU disponibles
 - Hypothèses
 - Limites et contraintes
- MISSION – Intentions du Commandant
- EXÉCUTION
 - Concept d'opérations, notamment le mode d'emploi
 - Les tâches à accomplir, y compris celles confiées à la CIMIC-NU
 - Instructions de coordination, y compris C2.
- SERVICES D'APPUI INTEGRES – ADMINISTRATION, LOGISTIQUE, INFORMATIQUE, etc.

Le CONOPS/OPLAN doit être conforme au Concept global de la Mission et permettre l'élaboration de plan à un niveau inférieur – au niveau des plans opérationnels de chaque composante



- Sur la base du Concept de la Mission, le CONOPS (Concept d'opérations) formule et organise les buts stratégiques dans le sens de l'utilisation des capacités militaires et d'un objectif global à atteindre; il s'agit également de lier le mandat de la Mission à la réalisation des objectifs majeurs – c'est-à-dire tout à la fois les buts stratégiques, l'organisation et le déploiement.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 1 : Le rôle des officiers de la CIMIC-NU en tant qu'officiers d'état-major

DOCUMENTS OPÉRATIONNELS

Ordre partiel (FRAGO)

OPLAN/OPORDER → **FRAGO**

- L'ordre partiel (FRAGO) modifie de manière opportune les ordres déjà donnés à des commandants jouant un rôle d'appui ou de soutien, en adressant parallèlement une notification aux échelons de commandement supérieurs ou adjoints
- Comme tout autre type d'ordre, l'Ordre partiel (FRAGO) doit suivre la chaîne de commandement
- Les officiers de la CIMIC-NU peuvent avoir à apporter une contribution personnelle

ORDRE PARTIEL _____

Références : Référence (obligatoire), l'ordre étant modifié

Fuselage horaire pour toute la durée d'application de l'ordre (facultatif)

1. SITUATION (obligatoire) : faire état de toute modification de l'ordre existant
2. MISSION (obligatoire) : exposer la nouvelle mission
3. EXÉCUTION
 - Intention (facultatif)
 - a. Concept d'opérations (obligatoire)
 - b. Tâches confiées à des unités subordonnées
 - c. Instructions de coordination (obligatoire). Inclut la déclaration « La configuration actuelle reste en vigueur » ou « Voir la modification n 1 à l'Annexe C – Exposé de s opérations ». Indique toute modification et des mesures de contrôle de la configuration, ou établit une nouvelle configuration.
4. APPUI LOGISTIQUE – Indique notamment toute modification à l'intitulé de l'ordre existant. « Aucune modification de l'OPORD ».
5. COMMANDEMENT ET SIGNALISATION – Indique notamment toute modification à l'intitulé de l'ordre existant. « Aucune modification de l'OPORD ».

RECONNAISSANCE (obligatoire)
NOM (Nom de famille du Commandant)
GRADE (Grade de Commandant)

Services Intégrés DOMP & DAM : ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014== : 144

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 1 : Le rôle des officiers de la CIMIC-NU en tant qu'officiers d'état-major

DOCUMENTS OPÉRATIONNELS

e.g. ESTIMATION DE LA CIMIC-NU n° _____

Réf : Cartes, documents pertinents, etc.

1. BASE
2. FACTEURS
 - a. Réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur d'un territoire et rapatriés
 - b. Violations des droits de l'homme et du droit international
 - c. Évaluation des besoins et de la situation sanitaire (dans les villages, les camps, les hôpitaux, les orphelinats, etc.)
 - d. Positionnement marquant des populations dans la zone de mission
 - e. Initiatives d'information les plus importantes des pouvoirs locaux
 - f. Activités majeures des principales organisations humanitaires
 - g. Sujets importants que les forces attachées à la Mission devraient prendre en considération
3. MODES D'ACTION
 - a. Modes d'action personnels de la Mission
 - b. Analyse et débat
 - c. Conclusions
 - d. Retenues/contraintes vis-à-vis des organisations locales
 - e. Retenues/contraintes vis-à-vis des institutions de l'ONU
 - f. Observations finales
4. RECOMMANDATION

OPLAN/OPORDER

↓

PLAN D'ACTION DE LA CIMIC-NU

↓

FRAGO (Ordre partiel)

Services Intégrés DOMP & DAM : ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014== : 145

- L'Estimation initiale de la CIMIC consiste fondamentalement dans une évaluation et un certain nombre de recommandations concernant la situation civilo-militaire.
- Il s'agit essentiellement d'un « produit » élaboré par la Section Personnel de la CIMIC au cours de la première phase du Processus de planification; cela résulte de la collecte d'informations par la CIMIC et des fondements qu'elle établit pour définir des orientations et formuler des recommandations.

- ☑ Cette estimation peut également être utilisée par le Chef de la U9 au cours des phases suivantes du Processus de planification continu, en vue de :
- Proposer des recommandations en cas de modifications importantes susceptibles d'affecter le personnel, les fonds, le calendrier, les différents processus et la conduite des opérations;
 - Procéder à toute évaluation pouvant avoir un impact sur les activités de la CIMIC; l'Estimation de la CIMIC pourra être également attachée à l'évaluation/au rapport de la CIMIC, ou constituer la contribution de la CIMIC à l'Évaluation J3.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 1 : Le rôle des officiers de la CIMIC-NU en tant qu'officiers d'état-major

DOCUMENTS OPÉRATIONNELS

RAPPORTS

- **SITREPS (Situation Reports/ Comptes rendus de situation)**
- **RAPPORTS PERIODIQUES (hebdomadaires, mensuels, annuels)**
- **RAPPORTS SPECIFIQUES (situation des personnes déplacées à l'intérieur d'un territoire, situation humanitaire, présentation des organisations intergouvernementales, etc.)**
- **SINCREP (« Special Incident Report » / Compte rendu d'incidents graves / dit également « Flash Report »)**

- QUI
- QUOI
- OÙ
- QUAND
- POURQUOI
- Coordonnées
- Détails opérationnels
- Élément divers
- Données de contact

Services intégrés DOMP & DAM : ==CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014==

146

- ☑ Compte rendu de situation militaire – quotidien et hebdomadaire (**SITREP**) : rapport militaire spécifique, présenté tous les jours ou une fois par semaine au Conseiller militaire de l'ONU, notamment dans le cadre de missions comportant des opérations ou des activités militaires importantes ou difficiles. Pour les missions ne comportant pas d'opérations ou d'activités militaires importantes ou difficiles, il suffira d'insérer, dans le SITREP quotidien ou hebdomadaire de la mission soumis au Centre de situation (**SITCEN**) du DOMP/DAM, au Siège de l'ONU, un rapport militaire spécifique. Les SITREPS ne devront en aucun cas donner les noms des auteurs ou des victimes de violations des droits de l'homme.
- ☑ Les « Comptes rendus d'incidents graves » (SINCREP) (également intitulés « Flash Reports ») fournissent des informations brèves et centrées sur des opérations précises en cas de crise ou de situation qui se dégrade rapidement. Ces « Flash Reports » sont requis lorsqu'il y a des victimes au sein du personnel de l'ONU (ainsi que de graves accidents), des actes hostiles à l'égard du personnel de l'ONU et des incidents suffisamment graves pour porter atteinte à la capacité de la mission à remplir son mandat.

- Rapports militaires mensuels et annuels : ce sont des rapports militaires techniques fournis de manière régulière au Conseiller militaire de l'ONU – et comportant notamment des données statistiques sur la Composante militaire et ses opérations.
- Rapports spécifiques : ils concernent les incidents en matière de protection des civils, la situation des personnes déplacées à l'intérieur d'un territoire, la situation en matière de rapatriement et de réinstallation, la situation humanitaire, l'aide et l'assistance humanitaires (aide demandée, fournie et nécessaire), les activités des organisations internationales, des organisations gouvernementales et des organisations non gouvernementales (projets, aperçus généraux et évaluations, questions sécuritaires).

Exposés opérationnels

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 1 : Le rôle des officiers de la CIMIC-NU en tant qu'officiers d'état-major

EXPOSÉS OPÉRATIONNELS

Note d'analyse de mission

pour une compréhension commune des objectifs de la Mission et des moyens permettant de les atteindre

Étape 2 :
Analyse de la Mission

↓

Étape 3 :
Définition des modes d'action

Auteur de l'exposé	Sujet
Chef d'état-major	But et programme
U2	Estimation initiale de l'U2
U3	Opérations
U1	Service de soutien au personnel
U4	Système de maintien en puissance
U9	Estimation de la CIMIC-NU
U5	Plans à moyen et long terme
Chef d'état-major	Reformulation de la mission
Commander	Orientation

Services intégrés DOMP & DAM : CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014 : 148

- Dans le cadre de la « Note d'analyse de mission », tous les officiers d'état-major vont informer le Commandant au sujet des secteurs qu'ils couvrent respectivement dans le cadre de la Mission – ce qui comportera notamment un bref exposé U9 sur l'estimation de la CIMIC-NU.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 1 : Le rôle des officiers de la CIMIC-NU en tant qu'officiers d'état-major

EXPOSÉS OPÉRATIONNELS

Exposé de décision

Analyse et choix des modes d'action

↓

**Étape 4 :
Analyse des modes d'action**

↓

**Étape 5 :
Élaboration des OPLAN/OPORDER (Plan d'opérations/ Ordre d'opérations)**

Auteur de l'exposé	Sujet
Chef d'état-major	Actualisation du processus de planification, Intentions du Haut-Commandement, Orientations du Chef de la Composante militaire (HOMC)
JMAC - U2	ADE (tout événement) (aspects pertinents)
Chef des opérations / U3	Reformulation de la mission et Statut de ses propres forces
Branches de l'état-major - U1, U4, U9	Situation propre
Chef des plans /U5	Comparaison des modes d'action (y compris les mesures concernant les risques et les mesures de contrôle)
Commandant	Décision
Chef d'état-major	Répartition des tâches au sein de l'ensemble du personnel; planification du développement du mode d'action choisi.

Services intégrés DOMP & DAM : ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014== : 149

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 1 : Le rôle des officiers de la CIMIC-NU en tant qu'officiers d'état-major

EXPOSÉS OPÉRATIONNELS

Conférence/Exposé à l'intention du personnel

visent à informer les personnels des progrès accomplis et à coordonner le flux de travail et le processus de planification.

COS (Chef d'état-major)	Introduction, But, Programme, Mission
Officier d'information	Information initiale, Terrain et Conditions météorologiques, Analyse des risques, Intentions probables
COO (Chef des opérations)	Situation générale, Intention du Quartier général ou du Haut-Commandement, Concept d'opérations, Cellule de gestion des Crises (CoG), état final souhaité
COO	Mission explicite, mission implicite et tâches essentielles, décision, Directives et données, Conclusions & Recommandations
CLOCLO (Chef de la logistique)	Estimation logistique & Recommandations
CMPO (Responsable de l'administration du personnel militaire)	Estimation personnelle & Recommandations
CIMIC-NU	Estimation de la CIMIC & Recommandations
COSCOS (Chef d'état-major)	Nouvelles Directives, Résumé et/ou demande de directives au Commandant

Services intégrés DOMP & DAM : ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014== : 150

- La Conférence/l'Exposé à l'intention du personnel peut également s'intituler « Brève actualisation quotidienne par le Commandant ». Il s'agit d'informer les personnels, de coordonner le flux de travail et d'actualiser le processus de planification.

Procédures opérationnelles permanentes (SOPS) de la CIMIC-NU

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 1 : Le rôle des officiers de la CIMIC-NU en tant qu'officiers d'état-major

PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES PERMANENTES (SOPS) de la CIMIC-NU

Mise en place et organisation des Procédures opérationnelles permanentes du Quartier général des Forces

- **Fiches de référence initiales**
- **Volume/Partie/Section 1 – Introduction**
- **Volume/Partie/Section 2 – Quartier général**
- **Volume/Partie/Section 3 – Opérations**
- **Volume/Partie/Section 4 - Administration du personnel**
- **Volume/Partie/Section 5 – Logistique et Administration**
- **[...]**
- **Volume/Partie/Section CIMIC-NU / ou ANNEXE A LA CIMIC-NU**

Services intégrés DOMP & DAM : ==CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014== : 151

- Même si, en principe, l'organisation des SOPS devrait être celle décrite dans le tableau ci-dessus, les options Volume/ Partie/section pourront être gérées par le quartier général. Par exemple, des forces importantes peuvent exiger un « volume d'opérations » défini de manière autonome et comporter des parties et sections subsidiaires.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 1 : Le rôle des officiers de la CIMIC-NU en tant qu'officiers d'état-major

PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES PERMANENTES (SOPS) de la CIMIC-NU

SOPs de la CIMIC-NU

- Structure (organisation) de la CIMIC-NU dans le cadre de la Mission
- Mandat du personnel de la CIMIC-NU
- Fonctions de liaison et matrice
- Gestion de l'information civilo-militaire
- Appui aux opérations humanitaires
- Soutien aux collectivités
- Gestion du Projet de la CIMIC-NU
- La CIMIC-NU et l'information
- Brefs exposés – y compris les évaluations

Les SOPs de la CIMIC-NU doivent être définies pour chaque Mission (Politique 2010 du DOMP)

Volume/Partie/Section de la CIMIC-NU ou Annexe à la CIMIC-NU

Services intégrés DOMP & DAM : ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014== : 152

Activité d'apprentissage : Élaboration des Plans de la CIMIC-NU

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 1 : Le rôle des officiers de la CIMIC-NU en tant qu'officiers d'état-major

ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE : EXEMPLE CONCRET DE PROCESSUS INTÉGRAL

Activité d'apprentissage

Conception de la mission de la CIMIC-NU pour l'UNMISS (la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud)

Temps nécessaire : 50 minutes

	<p>Introduction à l'activité et instructions :</p> <p><i>Sur la base de l'ensemble des documents de l'UNMISS – et notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les tâches confiées à l'UNMISS par la Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU - Les intentions du DOMP - La déclaration concernant la Force de la Mission - Les intentions du Commandant de la Force <p><i>Les participants sont invités à formuler :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les intentions du Chef de la CIMIC-NU (énoncé de la mission de la CIMIC-NU) - Les axes choisis par la CIMIC-NU/les lignes d'action - Une présentation des activités prévues pour la CIMIC-NU.
35 minutes	Débat et élaboration des plans
15 minutes	Présentation en séance plénière

Services intégrés DOMP & DAM : ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014== : 153



Tâches confiées à l'UNMISS dans le cadre de la Résolution initiale du Conseil de sécurité de 1996 (SC/Res/1996)

- ✓ Appui à la consolidation de la paix, et, en conséquence, soutien à l'édification de l'État à long terme et au développement économique
- ✓ Soutien au gouvernement de la République du Soudan du Sud, pour lui permettre d'exercer ses responsabilités en matière de prévention, d'atténuation et de règlement des conflits, et de protection des civils
- ✓ Soutien au gouvernement de la République du Soudan du Sud pour l'aider à développer ses capacités en matière de sécurité, d'instauration de l'état de droit, et de renforcement des secteurs judiciaire et sécuritaire



Intentions du DOMP

L'intention stratégique militaire est d'aider la République du Soudan du Sud à assurer la stabilité et la sécurité afin de prévenir un retour à la guerre civile, d'éviter toute insurrection, de limiter et de prévenir les effets d'attaques directes contre les civils, et de contribuer au renforcement des capacités du Soudan du Sud.





Mission de la Force

La composante militaire de l'UNMISS, qui agit au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a pour but d'aider à l'instauration d'un climat de sécurité susceptible de faciliter la réalisation du Mandat de l'UNMISS, de créer les conditions de la stabilisation de la situation au Soudan du Sud, et, finalement, du retrait de la Mission de l'ONU.



Intention du Commandant de la Force

Conduire des opérations intégrées, regroupant l'ensemble des composantes militaires et des sections organiques chargées de remplir le mandat de l'UNMISS – notamment d'assurer la protection des civils et de renforcer les liens de l'ONU avec la République du Soudan du Sud (RoSS), l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) et la population civile. L'ensemble de ces processus doit s'accompagner du maintien des niveaux de protection assurés par la Force de l'ONU, et de la transition de la Force vers un nouveau type d'organisation et de mandat, et de nouveaux lieux de déploiement.





Intention du Chef de la CIMIC-NU

Coordonner les opérations, les activités et l'action globale de la composante militaire et celles des autres composantes de la mission des institutions des Nations Unies, des organisations civiles, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales; veiller à l'engagement du gouvernement du Soudan du Sud et de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) pour les questions civilo-militaires; enfin, coordonner l'utilisation des ressources militaires et de protection civile (MCDA) au service des opérations de soutien et de l'aide humanitaire.



Axes choisis par la CIMIC-NU/Lignes d'action

- ✓ **Renforcement des capacités**
 - Engagement de la SPLA (Armée populaire de libération du Soudan)
 - Formation des officiers de liaison militaires
 - Endoctrinement – Unité de coordination technique (TCC) de la CIMIC
- ✓ **Engagement des collectivités**
 - Projets à effet rapide (QIPs)
 - Activités d'assistance civile de l'Unité TCC
 - Principaux engagements des dirigeants
- ✓ **Liaison et partage des informations**
 - Groupe consultatif de l'OCHA sur les questions civilo-militaires
 - Participation du module logistique
 - Représentation du JOC (Centre d'opérations conjoint)
 - Opérations d'information



ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE : EXEMPLE CONCRET DE PROCESSUS INTÉGRAL

**Activités de la CIMIC-NU dans le cadre de l'UNMISS
(Mission des Nations Unies au Soudan du Sud)**

- ✓ Partenariat avec le quartier général de la SPLA
- ✓ Formation assurée par la CIMIC au quartier général de la SPLA
- ✓ Groupe d'action civilo-militaire de l'OCHA
- ✓ Appui des ressources militaires et de protection civile (MCDA) aux organismes humanitaires
- ✓ Programmes de partenariat des Contingents/Unités
- ✓ Suivi des exigences en matière d'information civile
- ✓ Désignation et examen des Projets à effet rapide (QIPs)
- ✓ Engagement en matière d'information



UNITÉ 2 : LIAISON, PARTAGE DES INFORMATIONS, PLANIFICATION ET RAPPORT

❑ Résultats attendus de l'apprentissage

- ✓ Comprendre le rôle de la CIMIC-NU dans la tâche fondamentale de liaison civilo-militaire
- ✓ Comprendre le rôle de la CIMIC-NU dans la tâche fondamentale de partage des informations, dans le cadre de la Mission de l'ONU.

❑ STRUCTURE DE LA PRÉSENTATION

- ❑ Liaison civilo-militaire
- ❑ Partage des informations

▪ Liaison civilo-militaire

La liaison civilo-militaire vise à assurer la coordination nécessaire pour faciliter et soutenir la planification et la conduite des activités et opérations de l'ensemble des institutions et organismes engagés dans la zone de mission.

La liaison civilo-militaire est une activité fondamentale parmi toutes les fonctions essentielles de la CIMIC-NU!

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 2 : Liaison civilo-militaire et partage des informations

LIAISON CIVILO-MILITAIRE

Points clés génériques

Les officiers de la CIMIC-NU doivent en principe :

- ✓ obtenir, utiliser et gérer les informations civiles et militaires afin de **renforcer la réalisation des objectifs de la CIMIC-NU et de ceux de la Mission en général.**
 - ✓ avoir une action d'**appui** plutôt que de faire double emploi.
 - ✓ obtenir des **contributions utiles de la part des Responsables des Affaires civiles** dans le cadre de la dynamique politique et sociale globale.
 - ✓ **développer au maximum les possibilités** pour créer des conditions favorables à l'action des organisations civiles, des partenaires et du gouvernement du pays hôte.
- ⇒ contribuer à la réalisation des objectifs de la mission.



Services intégrés DOMP & DAM

:::CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014:::

- Le principal objectif des activités de liaison et de coordination est de développer au maximum les possibilités et d'utiliser celles-ci pour créer les conditions favorables à l'action des organisations civiles et de leurs partenaires – notamment le gouvernement du pays hôte –, permettre le déclenchement du processus de paix et contribuer à la réalisation des objectifs de la mission. Tout cela permettra finalement une unité d'action dans le sens d'une situation finale approuvée par tous et de l'accomplissement du mandat.
- La gestion des informations civilo-militaires est un aspect important de l'action de la CIMIC-NU. La gestion de ces informations permettra en effet l'efficacité de la Force et de toutes les composantes de la Mission. La dernière lettre du sigle « CIMIC » – le « C » – signifie effectivement « coordination ». En fait, la fonction essentielle de la CIMIC est la liaison et la coordination. Et l'on peut dire que la coordination est une fonction fondamentale de toute organisation d'envergure.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 2 : Liaison civilo-militaire et partage des informations

LIAISON CIVILO-MILITAIRE

Interactions

L'interaction de la CIMIC-NU, de la police et des partenaires civils :

- est fondée sur un **cadre/processus approuvé et approprié**
- qui puisse assurer un **flux d'informations, de manière transparente**
- en tenant compte de l'exigence de **confidentialité**
- et en gérant avec prudence les **informations les plus sensibles..**

⇒ Dans la plupart des cas, cette collaboration se fera grâce aux **structures de coordination intégrées sur le terrain** et se concrétisera dans le Cadre stratégique intégré (CSI/ISF)



Services intégrés DOMP & DAM : CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014

- Liaison et Partage des informations en matière civilo-militaire : cette double fonction sera assurée par les officiers de la CIMIC-NU afin d'appuyer la gestion des relations civilo-militaires et d'aider le Chef de la composante militaire (HOMC) à mener à son terme le mandat de la mission. Pour faciliter cette fonction, les officiers de la CIMIC-NU devraient se conformer aux schémas suivants :

- Ils peuvent être, pour les partenaires policiers et civils, le premier point d'accès à la composante militaire de la mission – à défaut d'un plan relationnel préétabli pour ces trois composantes.
- Ils doivent veiller à ce que leurs propres éléments militaires soient conscients des avantages de la collaboration avec les partenaires policiers et civils et ouverts aux différentes sensibilités de toutes les composantes – en particulier la composante

humanitaire (CMCoord-NU), avec son savoir et sa formation, qui conduisent précisément les acteurs humanitaires à respecter un certain nombre de principes de coopération avec les partenaires.

- Les interactions de la CIMIC-NU et de ses partenaires policiers et civils devraient être fondées sur un cadre/un processus approuvé et adéquat, qui puisse assurer un flux d'informations, de manière transparente, en tenant compte de l'exigence de confidentialité et en gérant avec prudence les informations les plus sensibles. Dans la plupart des cas, cette collaboration se fera grâce aux structures de coordination intégrées sur le terrain et se concrétisera dans le Cadre stratégique intégré (CSI/ISF).

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 2 : Liaison civilo-militaire et partage des informations

LIAISON CIVILO-MILITAIRE

Domaines d'interaction potentiels

- **Dispositions en matière de liaison**
- **Partage des informations**
- **Plans de circonstance (qui fera quoi, où, quand et pour quelle durée?)**
- **Escortes militaires pour accompagner les convois humanitaires**
- **Protection des civils**
- **Apport d'une assistance directe en dernier recours**
- **Utilisation de ressources militaires au service des activités humanitaires – assistance indirecte et soutien à l'infrastructure**

Services intégrés DOMP & DAM : CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014 :

- Une gestion adéquate de l'information par la CIMIC-NU peut considérablement stimuler l'action de la Force de l'ONU dans le sens de l'accomplissement du mandat de la mission. Le personnel de la CIMIC-NU, axé sur les missions de communication, devra être pleinement conscient de l'importance de la communication civilo-militaire. La communication est l'un des défis à relever dans le processus de maintien de la paix, et les personnes chargées de communiquer doivent avoir une approche totalement professionnelle. Les officiers de la CIMIC-NU devront communiquer régulièrement, sur des questions professionnelles, avec tout un ensemble d'organismes et d'autorités locales. Chacun des responsables de la CIMIC-NU devra – en matière de communication et de négociation – avoir davantage de compétences que l'officier militaire traditionnel. Dans ce contexte de maintien de la paix, la clé de la réussite en matière de communication et de négociation est la connaissance de la situation et la préparation à celle-ci.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 2 : Liaison civilo-militaire et partage des informations

LIAISON CIVILO-MILITAIRE

Tâches essentielles

1. **Obtenir des informations auprès de sources libres**
2. **Obtenir des informations pertinentes au sujet des organisations civiles (organisations internationales/organisations non gouvernementales) opérant dans la zone de responsabilité (AOR – Area of responsibility), et être prêt à diffuser ces informations auprès des intéressés**
3. **Recevoir et transmettre les demandes présentées à la Force des Nations Unies par les acteurs locaux, mais aussi par les organisations et le personnel internationaux**
4. **Suivre et évaluer la situation civile et humanitaire - système d'« alerte rapide »**
5. **Suivre et évaluer la situation civile et humanitaire - système d'« alerte rapide »**
6. **Dans les limites imposées par la sécurité opérationnelle, fournir aux organisations civiles des informations sur la Force de l'ONU, ses activités et la situation sécuritaire**
7. **Jouer le rôle de représentant de la Force lors de certains événements et réunions officiels.**

 Services intégrés DOMP & DAM : CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014 :

En matière de liaison, le tableau ci-dessus présente quelques tâches essentielles. En tout premier lieu, un devoir important : celui d'obtenir des informations de la part de sources libres. Deuxièmement, il convient de suivre et d'évaluer la situation civile et humanitaire, de « prendre le pouls » de la population locale et d'adresser une « alerte rapide » à l'organe de la mission concerné. En troisième lieu, il faut promouvoir la protection des forces par des relations constructives avec les autorités civiles (mais aussi avec des adversaires potentiels). Enfin, quatrièmement, il s'agira de collecter des informations pertinentes au sujet des organisations civiles (organisations internationales et organisations non gouvernementales) opérant dans la zone de responsabilité, et de diffuser les informations en question auprès des intéressés.

Les officiers de la CIMIC-NU ont pour mandat de fournir des informations – dans les limites imposées par les exigences opérationnelles et sécuritaires; ces informations, concernant les activités de la Force et la situation sécuritaire, doivent être communiquées aux organisations civiles. Autre tâche : la coordination et la coopération avec les acteurs civils, pour assurer la planification et la conduite des opérations. Il importe de communiquer correctement la Politique de la Force : ses décisions, et les ordres et directives qu'elle donne aux dirigeants locaux. La réception et la transmission des demandes adressées à la Force par les acteurs locaux ainsi que par les organismes et le personnel internationaux doivent être assurées par la CIMIC-NU. Enfin, les officiers de la CIMIC-NU doivent représenter la Force lors de certains événements et réunions officiels.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 2 : Liaison civilo-militaire et partage des informations

LIAISON CIVILO-MILITAIRE

Exécution des activités de liaison

La liaison s'opère par le biais :

- **de réunions (régulières, ad hoc, formelles ou informelles)**
- **d'une collaboration avec divers organismes ou institutions opérant dans la zone de responsabilité**
- **d'interactions avec la population locale**
- **de visites de la CIMIC-NU**



A military delegation from Bamako meets with community leaders in Kidal, July 2013

Services intégrés DOMP & DAM : ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

Il y a de nombreux modes de liaison : il peut s'agir de réunions (régulières, ponctuelles, officielles ou informelles); d'une collaboration avec de multiples organismes opérant dans la zone de responsabilité; ou encore d'interactions avec la population locale, voire de patrouilles de la CIMIC-NU.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 2 : Liaison civilo-militaire et partage des informations

LIAISON CIVILO-MILITAIRE

Principales exigences en matière de liaison

- **Être bien informé au sujet des mandats, des objectifs, des capacités, des limites et des concepts opérationnels de la mission.**
- **Connaître les priorités en cours de la Mission.**
- **Une politique, des directives et un cadre clairs en réponse aux demandes.**
- **De bonnes compétences en matière de communication (formulation, terminologie, concepts communs et compréhension également commune).**
- **Comportement ouvert et amical.**
- **Une bonne préparation est toujours payante!
L'impréparation porte atteinte à votre propre réputation, ainsi qu'à celle de la mission.**



United Nations Mission in Liberia Civil Affairs Section visits Tubmanburg 15 January 2004

Services intégrés DOMP & DAM : ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

- ☑ Tout officier de la CIMIC-NU devra être conscient de certaines exigences en matière de liaison. Il ou elle doit être bien informé(e) des mandats, des objectifs, des capacités, des limites et des concepts opérationnels de la mission. Il ou elle doit connaître clairement le point de vue de la Force vis-à-vis de telle ou telle requête. Il ou elle devra posséder des compétences évidentes en matière de communication (formulation, terminologie, concepts et compréhension communs). Les officiers de la CIMIC-NU doivent être ouverts et bienveillants. Il faut noter enfin qu'ils n'ont pas d'autre choix qu'une excellente préparation : ils doivent être prêts à accomplir leurs tâches à tout moment. L'impréparation porte atteinte à sa propre réputation, ainsi qu'à celle de la mission.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 2 : Liaison civilo-militaire et partage des informations

LIAISON CIVILO-MILITAIRE

Liaison et coordination

La CIMIC-NU peut représenter la Force pour l'appui à des activités humanitaires telles que :

- 1) La planification stratégique;**
- 2) La gestion de l'information;**
- 3) La mobilisation de ressources et la garantie de responsabilité;**
- 4) La répartition des tâches;**
- 5) La négociation avec le pouvoir politique du pays hôte;**
- 6) L'offre de direction des opérations.**

Services intégrés DOMP & DAM : CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014

- ☑ La Force considère que la CIMIC-NU a un rôle majeur à jouer dans ce contexte. Il s'agit des domaines suivants : 1) la planification stratégique; 2) la collecte de données et la gestion des informations; 3) la mobilisation de ressources et la garantie de responsabilité; 4) une répartition fonctionnelle des tâches; 5) la négociation avec le pouvoir politique du pays hôte et le maintien d'un cadre utilisable par ces autorités politiques; enfin 6) l'offre de personnes susceptibles de diriger les activités. En fait, de nombreux facteurs peuvent contrarier la coordination; mais deux d'entre eux méritent une attention particulière. Le premier de ces facteurs « gênants » est tout simplement le nombre d'acteurs internationaux et locaux impliqués; quant au second facteur, il s'agit du champ très vaste et très divers des activités en jeu. Les interactions liées à ce grand nombre d'acteurs et les nombreuses dimensions des activités en question font que les opérations concernées sont très complexes. Et, dans ce contexte, il y a un nombre considérable d'éléments qui complexifient encore la situation :

- Comme dans le cas de toute organisation complexe, l'action visant à intégrer différentes composantes tend à gommer la diversité de la culture et des incitations institutionnelles.

- Au sein des Nations Unies et parmi leurs nombreux partenaires, la tendance récente a été une plus grande dispersion – un nombre d’acteurs relativement plus important intervenant pendant et après le conflit, par rapport à une dizaine d’années auparavant.
- Dans des situations conflictuelles très tendues, le processus d’intégration tend à être particulièrement problématique.
- Une incompréhension et une méconnaissance constantes des politiques d’intégration, ainsi que des failles, à certains moments, dans la mise en œuvre de ces politiques – aussi bien au niveau du siège des Nations Unies que sur le terrain.
- Des attentes et des perceptions différentes, ainsi que des divergences institutionnelles entre les divers départements du Secrétariat, les missions, les institutions de l’ONU et les États membres – ce qui provoque parfois des tensions et un certain cynisme.
- Les questions relatives à l’appui – et notamment les différents systèmes et règles en vigueur en matière administrative, financière et de personnel pour les missions et les membres de l’Équipe de pays des Nations Unies (UNCT) sont constamment considérées, par divers acteurs de terrain, comme des obstacles majeurs à une intégration effective et efficace.
- Les limites structurelles à l’ensemble de ces processus – limites ou contraintes qui dépassent le CSI (Cadre stratégique intégré) et le Comité des politiques et ne risquent guère de disparaître à court ou moyen terme.



L’instructeur doit noter que les officiers de la CIMIC-NU sont en relation avec divers homologues – comme nous l’avons indiqué plus haut. L’instructeur (ou l’institutrice) doit expliquer aux participants/étudiants que les responsables de la CIMIC-NU doivent en principe s’efforcer de rester en communication constante avec l’ensemble de leurs homologues.

Partage d'information

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 2 : Liaison civilo-militaire et partage des informations

PARTAGE DES INFORMATIONS

Acteurs humanitaires et du développement

Les acteurs humanitaires et du développement et le partage des informations par la CIMIC-NU visent :

- à développer au maximum le potentiel de synergie de la mission
- à atténuer les tensions



Au Liban, des officiers de l'ONU évoquent la question de la réparation d'une école publique
Mai 2011

Services intégrés DOMP & DAM : CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014

- Tout en respectant et en préservant les principes humanitaires, le RSASG/CR/CH doit – afin de développer au maximum le potentiel de synergie de la mission et d'atténuer les tensions au niveau opérationnel – prendre des dispositions pour partager avec la composante militaire les éléments pertinents des plans humanitaires et de développement, ainsi que des opérations en cours.
- Indépendamment de sa mission de protection civile (qui requiert toujours l'approbation du Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) et du Chef de la composante militaire (HOMC), et dans le respect de la confidentialité de certaines informations, la CIMIC-NU partagera tous les éléments pertinents des plans militaires et des opérations en cours avec la police et les acteurs civils – par l'intermédiaire de toute structure de personnel conjointe existante (notamment le JOC, la JMAC ou le JLOC), ou de responsables des Affaires civiles et de la CMCoord-NU.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 2 : Liaison civilo-militaire et partage des informations

PARTAGE DES INFORMATIONS

Niveau tactique

La liaison et la collecte d'informations au niveau civil sont effectuées par différentes composantes, sous la direction du Chef du bureau local (officier de secteur de la CIMIC-NU).

Les officiers de la CIMIC-NU peuvent, aux niveaux tactique/sectoriel et de bataillon, constituer un élément très utile de développement de la force à l'appui de ce type d'activités; et une coopération étroite est nécessaire entre les officiers de la CIMIC-NU, la police et les partenaires civils pour une action commune et cohérente.

Les spécialistes des Affaires civiles ont pour mandat :

- de veiller à la cohérence de l'action de la mission au niveau local
- de conseiller les officiers de la CIMIC-NU sur l'ensemble du contexte stratégique, politique et social de la mise en œuvre du mandat
- de communiquer et de souligner les messages les plus importants lors du dialogue avec les interlocuteurs locaux, et d'insister également sur les besoins majeurs en matière de collecte d'informations.



Services intégrés DOMP & DAM : ==CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014== :

Aux niveaux tactique/sectoriel ou local, la liaison et la collecte d'informations dans le contexte civil sont effectuées par différentes composantes, sous la direction du Chef du bureau local.

- Les officiers de la CIMIC-NU peuvent constituer un élément très utile de développement de la force à l'appui de ce type d'activités; et une coopération étroite est nécessaire entre les officiers de la CIMIC-NU, la police et les partenaires civils pour une action commune et cohérente.
- Les spécialistes des Affaires civiles ont pour mandat de veiller à la cohérence de l'action de la mission au niveau local; et, dans ce contexte, ils sont amenés à conseiller les officiers de la CIMIC-NU sur l'ensemble du contexte stratégique, politique et social de la mise en œuvre du mandat, ainsi que sur les messages les plus importants lors du dialogue avec les interlocuteurs locaux et les besoins majeurs en matière de collecte d'informations.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 2 : Liaison civilo-militaire et partage des informations

PARTAGE DES INFORMATIONS

Exigences en matière d'information – Focus de l'ONU

Informations concernant l'environnement naturel :

- Pays de déploiement (un ou plusieurs pays)
- Le terrain

Informations sur les parties au conflit :

- Le conflit
- Les populations
- Les forces armées
- Les infrastructures
- Le soutien aux réformes

Informations d'ordre général:

- Les dirigeants gouvernementaux et politiques
- Les religions
- L'économie
- Les capacités de soutien mutuel des parties en présence
- Le rôle des médias



MONUC Military Personnel Attend Disarmament Negotiation Meeting with militia Commander of the Patriotic Force of Resistance – Nov 2006

Services intégrés DOMP & DAM : ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

Une grande partie des connaissances et des informations est échangée lors des réunions, des sessions des groupes de travail et autres événements coordonnés. Ce que les bureaux de la CIMIC-NU doivent garder à l'esprit est que, si les décisions ne sont pas prises en amont, elles seront formulées lors de ces événements. Comme dans tous les autres domaines, les officiers de la CIMIC-NU doivent veiller à ne pas organiser de réunions faisant double emploi, excepté lorsque des lacunes ont été identifiées en matière de coordination. Par exemple, au cours des premières phases ou en cas de danger accru, la CIMIC-NU est habilitée à accueillir des réunions de coordination, afin de partager avec les autres principaux acteurs les informations concernant la sécurité.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 2 : Liaison civilo-militaire et partage des informations

PARTAGE DES INFORMATIONS

e.g. Exemple d'organisation d'une réunion de liaison sectorielle de la CIMIC-NU

Réunion	Fréquence	But	Participants	Rôle de l'officier de la CIMIC-NU
Brefing opéré des opérations	Tous les deux jours	Examiner la situation en matière de sécurité et les actualisations émanant des missions de l'ONU et autres organes des Nations Unies	Chef de section, responsables opérationnels, missions de l'ONU et autres officiers militaires	Actualiser les éléments concernant la situation sécuritaire et, le cas échéant, demander des précisions
Réunion du groupe directeur	Hebdomadaire	Examiner la situation humanitaire et traiter toute situation d'urgence	Chef de bureau (LNDMS), Officier de la CIMIC, Agents de l'ONU spécialistes de la sécurité, Représentants de tous les organismes humanitaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. S'informer des derniers développements de la situation humanitaire. 2. Assurer la liaison afin d'organiser l'assistance militaire, en cas de demande.
Réunion des organismes humanitaires en matière de sécurité	Tous les 15 jours	Examiner la situation sécuritaire dans le secteur et toute contribution récente	Chef de bureau (LNDMS), Officier de la CIMIC, Agents de l'ONU spécialistes de la sécurité, Représentants de tous les organismes humanitaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présenter les derniers actualisations sur la situation en matière de sécurité 2. Traiter les questions de sécurité militaire
Réunions d'urgence	En fonction des besoins	Traiter les situations d'urgence et de crise en étant informés à la dernière minute	Chef de bureau (LNDMS), Officier de la CIMIC, Agents de l'ONU spécialistes de la sécurité, Représentants de tous les organismes humanitaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participer aux secours d'urgence 2. Fournir une aide à partir des ressources militaires et en fonction des demandes
Réunion du Comité directeur sur les projets à effet rapide (QUIPs)	Tous les 15 jours	Approuver les propositions de projets à effet rapide, avant approbation du Coordonnateur régional	Chef de bureau (LNDMS), Officier de la CIMIC, Spécialiste des affaires civiles (LNDMS), Agent administratif régional, Coordonnateur du secteur	<ol style="list-style-type: none"> 1. Étudier les propositions reçues 2. Établir une liste d'observations, le cas échéant 3. Le cas échéant, présenter le point de vue militaire

Services intégrés DOMP & DAM : ==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

 La Mission des Nations Unies au Soudan (UNMIS) en 2005.

 **Résumé**

→ Le partage des informations, la liaison et la coordination sont les tâches essentielles de la CIMIC-NU.

→ La liaison est à la base de toutes les autres tâches essentielles.

UNITÉ 3 : ASSISTANCE CIVILE

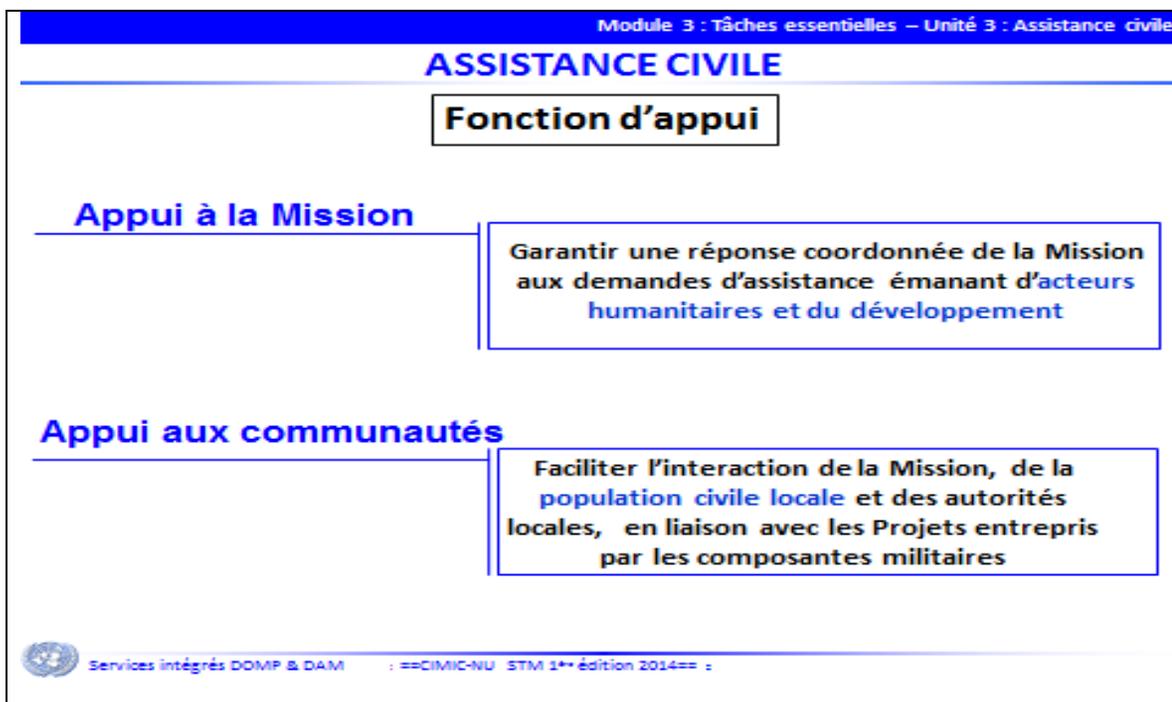
❑ Résultats attendus de l'apprentissage

- ✓ Comprendre les principes, les défis et les possibilités liés à l'assistance civile.
- ✓ Saisir l'importance de l'instauration, par la composante militaire, d'un contexte de sécurité pour le bon déroulement des opérations humanitaires dans une zone de conflit.
- ✓ Identifier et comprendre la contribution de la CIMIC-NU à l'appui aux communautés (notamment l'apport des Projets à effet rapide).

❑ Structure de la présentation

- ❑ ASSISTANCE CIVILE (et l'appui militaire qui y est lié)
- ❑ APPUI À LA MISSION (aux acteurs humanitaires et du développement)
- ❑ APPUI AUX COMMUNAUTÉS (locales)

▪ L'appui militaire lié à l'assistance civile



- 💬 **L'Assistance civile est une fonction d'appui, comportant deux types d'activités liées entre elles et menées** par la composante militaire d'une mission intégrée de l'ONU. Ces activités doivent être menées conformément aux besoins et dans la limite des moyens de la Mission :

- **Fournir un appui** permettant une réponse coordonnée de la mission aux demandes d'assistance émanant d'**acteurs humanitaires et du développement**. L'appui apporté aux acteurs humanitaires et du développement est l'activité la plus courante des officiers de la CIMIC-NU dans le cadre de missions traditionnelles dans un État hôte. L'appui à la mission est une forme de coopération appliquée par la composante militaire d'une opération de paix à une composante ou une organisation civile.
- **Faciliter l'interaction** de la Mission, de la population civile locale et des autorités locales, en liaison avec des Projets d'**Appui aux communautés** menés par les composantes militaires. Ces projets d'appui aux communautés concernent souvent la réparation ou la réhabilitation d'infrastructures matérielles, et visent à combler les lacunes des partenaires ou des ressources locales, afin d'éviter le risque d'une perte de confiance des populations vis-à-vis du processus de paix. La CIMIC-NU veille à ce que ces projets d'appui se déroulent dans des cadres et par des processus conjoints et coopératifs – tels que les Projets à effet rapide (QIPs). Ces projets à effet rapide se font à une échelle restreinte et à très court terme, au service de la population. Ils sont financés sur le budget de la Mission et servent les opérations de maintien de la paix de l'ONU, en vue d'instaurer un climat de confiance vis-à-vis de la mission, de son mandat et du processus de paix – ce qui, au total, crée des conditions plus favorables à la mise en œuvre concrète du mandat.

Les officiers de la CIMIC-NU sont chargés de planifier, de coordonner et de faciliter l'action des unités militaires auxquelles a été confiée la réalisation d'une tâche très précise.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 3 : Assistance civile

ASSISTANCE CIVILE

Considérations d'ordre général

- ✓ **Établir des relations et apprendre à se connaître réciproquement : telle est la clé de la réussite des opérations d'appui militaire/à la mission**
- ✓ **Définir clairement, au niveau de la Mission, l'organisation des opérations d'appui militaire/à la mission**
- ✓ **Établir une relation avec un organisme chef de file – par exemple le HCR en cas de crise liée à un problème de réfugiés**
- ✓ **Les ressources militaires, en tant que dernier recours**
- ✓ **Les « Unités de police constituées » sont adaptées au processus d'appui à la mission**
- ✓ **En matière de sécurité, la forme la plus courante est l'escorte armée**

Services intégrés DOMP & DAM : CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014 :

La réussite des opérations d'appui à la mission dépend du renforcement des relations par le processus de liaison civilo-militaire et du fait, pour les différents acteurs concernés, d'apprendre à se connaître mutuellement. Les rotations fréquentes du personnel militaire peuvent être un obstacle, dans ce domaine. En effet, de nombreux civils opérant pour le compte de l'ONU restent plus longtemps au service de la mission et de la zone couverte. Et la compréhension réciproque du mandat et du rôle de chaque partenaire du processus de

maintien de la paix ne doit pas être simplement ponctuelle : cet échange doit être permanent. L'une des tâches assignées aux officiers de la CIMIC-NU au quartier général de la Force est d'informer les unités tactiques au sujet du rôle et des mandats de leurs partenaires civils, mais aussi au sujet des principes de la CIMIC-NU à respecter au cours des opérations d'appui à la mission. Concernant ces opérations d'appui à la mission, l'organisation globale du commandement, de la gestion et de la prise de décisions doit être clairement définie. Il peut être utile de recourir à une entité chef de file – par exemple le HCR en cas de crise liée au problème des réfugiés. L'appui à la mission peut concerner la sécurité ou la logistique. Les forces militaires doivent être le dernier recours possible. La forme la plus courante de garantie de sécurité est l'escorte armée qui accompagne un convoi humanitaire, par exemple.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 3 : Assistance civile

L'APPUI MILITAIRE LIÉ À L'ASSISTANCE CIVILE

Hiérarchie des tâches humanitaires pour le personnel militaire

Soutien aux infrastructures
Il s'agit de services généraux qui facilitent les secours, mais ne sont pas forcément visibles. Ces entités servent les populations touchées par le conflit.



Assistance indirecte
Transport de biens dans le cadre des secours, construction de camps et d'abris, mise en place de sources d'approvisionnement en eau, déminage et ordonnancement, etc.



Assistance directe
Distribution directe de biens et services



Services intégrés DOMP & DAM : CIMIC-NU STM 1** édition 2014

En matière de hiérarchie des tâches humanitaires assurées par le personnel militaire, il faut souligner tout d'abord la capacité que représentent les forces militaires et qui peut être la meilleure valeur ajoutée pour le processus global : cela prend d'abord la forme d'une assistance indirecte et d'un appui aux infrastructures (l'assistance directe étant plutôt l'un des domaines privilégiés des acteurs humanitaires). Toutefois, les militaires peuvent, en dernier recours, assurer l'assistance directe s'il n'y a pas d'acteurs humanitaires sur le terrain lors des périodes particulièrement critiques de sauvetage de vies et afin d'assurer la fourniture de biens et services urgents – dont le manque risquerait de provoquer des pertes de vies, des souffrances et des blessures inacceptables.

- **Appui aux infrastructures** : il s'agit de services généraux qui facilitent les secours, mais ne sont pas forcément visibles; ces entités servent les populations touchées (parfois à l'exclusion de toute autre catégorie). Cela peut être la réparation d'infrastructures existantes, la remise en route des aérodromes, la fourniture d'informations météorologiques, ou encore la garantie de l'accès aux réseaux de communication, etc.

- **Assistance indirecte** : opérations menées à l'écart des populations – notamment le transport de biens dans le cadre des secours, la construction de camps et d'abris, la mise en place de sources d'approvisionnement en eau, le déminage et l'ordonnancement, etc.
- **Assistance directe** : distribution directe de biens et services – la remise en mains propres des biens d'urgence, les premiers secours, le transport de personnes, les entretiens avec les réfugiés, la localisation des familles, etc.



La communauté humanitaire considère que les militaires peuvent apporter une valeur ajoutée en ce qui concerne l'appui aux infrastructures et le soutien indirect. En termes simples, on peut dire ceci :

- L'assistance directe est le « cadeau » directement offert aux personnes ou populations bénéficiaires
- L'assistance directe est le « véhicule » qui transporte ces « cadeaux » – directement jusqu'aux bénéficiaires
- L'appui aux infrastructures est le « pont » que l'on a spécialement réparé pour permettre le passage du « véhicule », jusqu'aux bénéficiaires



La capacité des forces militaires peut être la meilleure valeur ajoutée au processus global – par le biais d'une assistance indirecte et d'un appui aux infrastructures; quant à l'assistance directe, c'est le domaine privilégié des acteurs humanitaires. Toutefois, les militaires peuvent, en dernier recours, assurer l'assistance directe s'il n'y a pas d'acteurs humanitaires sur le terrain lors des périodes particulièrement critiques de sauvetage de vies et afin d'assurer la fourniture de biens et services urgents – dont le manque risquerait de provoquer des pertes de vies, des souffrances et des blessures inacceptables.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 3 : Assistance civile

L'APPUI MILITAIRE LIÉ À L'ASSISTANCE CIVILE

Action de secours propre aux acteurs militaires

Réduction de la disponibilité et de l'impartialité des forces →

Mission du personnel militaire Tâches humanitaires	Rôle de pacificateur	Activités liées à la paix et à la sécurité		Combats
		Maintien de la paix	Imposition de la paix	
Assistance directe	Peut-être	Peut-être	Non	Non
Assistance indirecte	Oui	Peut-être	Peut-être	Non
Appui aux infrastructures	Oui	Oui	Peut-être	Peut-être

Réduction de la visibilité des tâches

Services intégrés DOMP & DAM : CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014

 Les Directives de la CMCoord-NU existantes identifient des situations où l'on peut recourir aux ressources militaires et de protection civile pour appuyer les opérations humanitaires. Dans le tableau ci-dessus, les cases sur fond gris correspondent à des situations où une appréciation doit être donnée par les acteurs sur le terrain – en analysant la nécessité éventuelle de l'activité en question, son potentiel de sauvetage de vies et ses autres incidences.

 À ce stade, l'instructeur peut demander aux participants d'examiner et d'expliquer avec lui certains aspects de ce tableau. Voici quelques éléments de compréhension :

- Dans le cas d'un maintien de la paix « musclé », la composante militaire peut avoir des tâches supplémentaires ou différentes à assurer, en liaison directe avec ses compétences et son rôle.
- Les militaires ne sont pas des experts de l'assistance directe – en la matière, les acteurs humanitaires doivent rester les acteurs essentiels.
- Une réponse militaire aux demandes de secours pourra apparaître inefficace, inappropriée, inadaptée et coûteuse, ainsi que contraire aux principes humanitaires et motivée par des impératifs de commandement ou opérationnels, plutôt que par les nécessités humanitaires.
- Par conséquent, le fait de distinguer clairement le rôle et la fonction des acteurs humanitaires de ceux du personnel militaire est un facteur déterminant pour un fonctionnement efficace des organisations humanitaires – qui pourront ainsi assumer leurs responsabilités non seulement de manière efficace, mais aussi en toute sécurité. Un accès humanitaire constant aux populations touchées n'est possible que si l'assistance humanitaire n'est pas conditionnée par une allégeance ou un soutien à l'une ou l'autre des parties au conflit, et qu'elle correspond, au contraire, à un droit totalement indépendant de l'action militaire et politique.
- En un mot, mieux vaut ne pas brouiller les lignes entre d'une part, les soldats, et, de l'autre, les agents humanitaires.

L'ASSISTANCE CIVILE

Directives en matière d'assistance civile

- ✓ Les Directives du Représentant spécial du Secrétaire général (RSSG) seront appliquées en matière d'assistance civile.
- ✓ Les officiers de la CIMIC-NU, les responsables de la CMCoord-NU et les agents de liaison d'autres entités seront vivement encouragés à prendre part aux dispositifs de coordination de l'assistance civile.
- ✓ Les tâches d'assistance civile proposées par les contingents militaires doivent être soumises à l'examen de la CIMIC-NU.
- ✓ Pour l'utilisation la plus efficace possible des ressources des Nations Unies, le Directeur de l'appui à la mission ou le Chef de l'appui à la mission doit être préalablement consulté.
- ✓ Les seuls cas où cette règle d'approbation préalable du processus d'assistance civile ne sera pas appliquée sont les **situations extrêmes**, dans lesquelles il faut avant tout prévenir les pertes de vies, les blessés graves ou les pertes importantes de biens.



Les Directives du RSSG sur « l'approbation effective et les dispositifs de coordination » devront être appliquées en matière d'assistance civile, dans des zones importantes de la mission. Parallèlement aux composantes de la mission concernées, les officiers de la CIMIC-NU, les responsables de la CMCoord-NU et les agents de liaison représentant d'autres entités humanitaires devront prendre part aux dispositifs de coordination de l'assistance civile. **Les tâches d'assistance civile proposées par les contingents militaires devront être soumises à l'examen de la CIMIC-NU**, qui devra ensuite donner le feu vert au déclenchement du processus, en conformité avec les directives de la mission approuvées. Pour une efficacité optimale des ressources de l'ONU, le Directeur de l'appui à la mission ou le Chef de l'appui à la mission doit être également consulté avant le démarrage du processus d'assistance civile. Les seuls cas où cette règle d'approbation préalable du processus d'assistance civile ne sera pas appliquée et où l'assistance civile sera immédiatement déclenchée sont les **situations extrêmes**, dans lesquelles il faut avant tout prévenir les pertes de vies, les blessés graves ou les pertes importantes de biens. Dans ces cas-là, le processus global d'assistance civile devra être présenté au quartier général de la mission, par l'intermédiaire de la CIMIC-NU. La CIMIC-NU devra consigner dans le détail toutes les demandes d'assistance civile et d'aide à la sécurité, ainsi que toutes les activités qui y seront liées.

Appui à la Mission

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 3 : Assistance civile

APPUI À LA MISSION

L'appui à la mission est l'aide apportée par la composante militaire d'une opération de maintien de la paix à toute composante ou entité civile.

⇒ Les officiers de la CIMIC-NU sont chargés de la planification, de la coordination et de la facilitation de l'action des unités militaires responsables de l'exécution des activités concernées.

APPUI À LA MISSION
=
APPUI AUX ACTEURS HUMANITAIRES ET DU DÉVELOPPEMENT



Services Intégrés DOMP & DAM

==CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014==

- L'aspect majeur du processus d'appui à la mission est la création de conditions sûres et favorables aux interventions des acteurs humanitaires et du développement. L'appui à la mission est l'aide apportée par la composante militaire ou policière d'une opération de maintien de la paix à toute composante ou entité civile. Dans le cadre de l'appui à la mission, les officiers de la CIMIC-NU sont généralement chargés de la planification, de la coordination et de la facilitation de l'action des unités militaires responsables de l'exécution des tâches concernées. Cependant, le processus d'appui à la mission peut avoir des effets négatifs imprévus. Ces conséquences éventuelles doivent être étudiées et envisagées de manière appropriée avec l'ensemble des acteurs.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 3 : Assistance civile

APPUI AUX ACTEURS HUMANITAIRES ET DU DÉVELOPPEMENT

Différents types d'appui militaire

❖ **Sécurité**

- Escortes armées
- Sécurité de la zone concernée
- Sécurité statique
- Etc...



❖ **Appui logistique**

- Transport
- Relèvement
- Génie
- Construction
- Communication
- Prévisions météorologiques
- Contrôle du trafic aérien
- Évaluations conjointes
- Etc...



Services intégrés DOMP & DAM : ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014== :

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 3 : Assistance civile

APPUI À LA MISSION

Sécurité : création de conditions sûres et favorables

Espace humanitaire = Environnement dans lequel l'octroi d'une assistance humanitaire est *indépendant de l'action militaire et politique*. (Directives MCDA – sur l'utilisation des ressources militaires et de protection civile)

➔ Les MILITAIRES ont pour mandat de permettre à l'ensemble des acteurs de la mission la **liberté de circulation et la latitude opérationnelle...**

✗ Mais, en même temps, l'ESPACE HUMANITAIRE doit être indépendant de la composante militaire !

⇒ Un profil adéquat, une position équilibrée et une coordination efficace sont des éléments importants que les militaires doivent adopter ou appliquer pour créer cette situation.

e.g. > La MINUSMA (la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali) en juillet 2013 : à Tombouctou, coordination très adaptée entre la BTL CDR (la Commission dialogue et réconciliation) et les acteurs humanitaires et du développement liés à l'ONU, sur la base de brefs exposés quotidiens et d'une compréhension réciproque – création du concept de « coordination due à la chance ».

Services intégrés DOMP & DAM : ==CIMIC-NU STM 1** édition 2014== :

🗨 L'OCHA (le Bureau de la coordination des affaires humanitaires) définit l'« espace humanitaire » comme l'**Environnement humanitaire opérationnel** des organisations de secours. L'Espace humanitaire est un environnement favorable à une assistance humanitaire non conditionnée par une allégeance ou un soutien à telle ou telle partie au conflit, et un droit indépendant de l'action militaire et politique (Directives MCDA – sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile).

🗨 Le droit international humanitaire s'est efforcé de développer cette pratique de **distinction des domaines militaire et non militaire**, en instaurant ce que l'on appelle parfois « l'espace humanitaire ». Dans ce processus de renforcement d'un « espace humanitaire »,

le recours à des escortes armées ou militaires pour accompagner les convois humanitaires a été jugé inapproprié – d'une manière générale.

La création d'un environnement sûr pour permettre à l'ensemble des organes et du personnel de l'ONU de fonctionner correctement et de bénéficier de la liberté de circulation est la tâche première de la Composante militaire.

Cependant, il y a, à cet égard, **une sorte de contradiction : d'une part, les militaires ont pour mandat de permettre la liberté de circulation et la latitude opérationnelle au profit de l'ensemble des acteurs de la mission... mais, d'autre part, les acteurs humanitaires doivent être, en principe, totalement indépendants de la composante militaire. C'est la raison pour laquelle il est important, pour les militaires et pour parvenir à cette situation d'indépendance, d'adopter ou d'appliquer un profil adapté, une position équilibrée et une coordination efficace.**

e.g. Un exemple de coopération efficace et discrète nous a été donné par la MINUSMA (la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali), en juillet 2013 : il y a eu alors, à Tombouctou, une coordination très bien conçue entre la BTL CDR (la Commission dialogue et réconciliation) et les acteurs humanitaires et du développement des Nations Unies, grâce à de brefs exposés quotidiens de la CIMIC-NU et à une compréhension réciproque; on a ainsi créé la coordination dite « ponctuelle », ce qui signifie que la Commission en question connaissait la localisation des acteurs humanitaires et du développement et qu'elle leur a envoyé quelques patrouilles pour assurer une protection discrète, à distance.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 3 : Assistance civile

APPUI AUX ACTEURS HUMANITAIRES ET DU DÉVELOPPEMENT

Principes directeurs du recours à des escortes armées

- ✓ Cela doit être un dernier recours
- ✓ Primauté des organisations humanitaires
- ✓ Primauté des critères humanitaires
- ✓ Principes humanitaires

Directives non contraignantes de l'IASC sur le recours à des escortes armées pour accompagner les convois humanitaires

27 février 2013

« Les convois humanitaires NE SERONT PAS accompagnés d'escortes armées ou militaires »

Services Intégrés DOMP & DAM : CIMIC-NU STM 1** édition 2014

Les Directives non contraignantes de l'IASC (le Comité permanent interorganisations) sur le recours à des escortes armées pour accompagner les convois humanitaires ont établi que « les convois humanitaires ne seraient pas accompagnés d'une escorte armée ou

militaire ». Afin d'établir un « espace humanitaire », l'utilisation d'escortes armées pour accompagner les convois humanitaires doit être une exception et un « dernier recours ».

- Le recours à des escortes militaires peut porter atteinte à la conception d'impartialité des organismes humanitaires. Pour toute utilisation de ressources militaires, on doit veiller à ce que l'opération humanitaire conserve son caractère international et multilatéral.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 3 : Assistance civile

APPUI AUX ACTEURS HUMANITAIRES ET DU DÉVELOPPEMENT

Prise de décisions et critères relatifs à l'utilisation d'escortes armées

SOLUTIONS ALTERNATIVES : Négociations, présence discrète, sécurité de zone, suspension de l'opération, etc.

EXCEPTION : en dernier recours, et uniquement si **TOUS** les critères suivants sont remplis :

- o Importance relative des besoins humanitaires et du programme
- o Autorités responsables
- o Sûreté et sécurité
- o Durabilité

L'escorte doit être limitée sur le plan géographique, assortie de délais et spécifique

Le Responsable désigné de l'ONU prend une décision sur la base d'une évaluation des risques sécuritaires

⇒ Dans tous les cas, les militaires sont susceptibles d'évaluer la situation et de combler le vide sécuritaire

Services Intégrés DOMP & DAM : ==CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014==

- Autres solutions que le recours à une escorte :

- Cultiver l'acceptation
- Négociations humanitaires (y compris sur les mécanismes d'accès)
- Présence discrète
- Sécurité de zone
- Conception et suivi novateurs du programme
- Suspension ou arrêt de l'opération

- Une exception est possible lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- **Importance relative des besoins humanitaires et du programme.** Le niveau des besoins humanitaires est tel que le fait de ne pas intervenir dans ce domaine provoquerait des souffrances humaines inacceptables; dans un tel cas, le transport du personnel indispensable et des secours ne peut se faire sans escorte armée.
- **Autorités responsables.** Les autorités du pays hôte ou les acteurs locaux non étatiques ne sont pas en mesure ou désireux d'autoriser le transport de personnel et de secours humanitaires sans escorte armée.
- **Sûreté et sécurité.** Les escortes armées doivent être une forme de dissuasion crédible pour pouvoir assurer la sécurité du personnel humanitaire et apporter

l'assistance nécessaire à ceux qui en seront les bénéficiaires, sans porter atteinte à leur propre sécurité ou à celle des populations touchées par le conflit.

- **Durabilité.** Le recours à une escorte armée ne doit pas porter atteinte de manière irréversible à l'environnement opérationnel des acteurs humanitaires ou à la capacité de l'organisation ou des organisations concernée(s) à opérer en toute sécurité à long terme. L'organisation humanitaire en place doit avoir effectué une analyse complète des enjeux et des acteurs concernés, afin de déterminer les conséquences éventuelles de l'utilisation d'une escorte armée; et l'organisation en question doit également avoir mis en œuvre toutes les mesures possibles pour limiter les effets négatifs potentiels du recours à une escorte armée.

Le Responsable désigné des Nations Unies prend ses décisions au cas par cas, et sur la base d'une évaluation des risques sécuritaires : il ne doit pas y avoir d'utilisation générale et sans conditions d'une escorte armée pour accompagner les opérations humanitaires (l'escorte armée doit être limitée sur le plan géographique, assortie de délais et doit avoir un but très précis).

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 3 : Assistance civile

APPUI AUX ACTEURS HUMANITAIRES ET DU DÉVELOPPEMENT

Politique relative à l'utilisation d'escortes armées

- ✓ En règle générale, les convois humanitaires se déplacent **sans escorte militaire ou policière.**
- ✓ Le recours à des escortes militaires **peut porter atteinte au principe d'impartialité** de l'organisation humanitaire – impartialité en tout cas perçue par la majorité des gens. La prééminence des principes humanitaires doit être respectée.
- ✓ Même s'il a été autorisé, **l'engagement à grande échelle du personnel militaire devrait être évité** pour l'apport direct d'une aide humanitaire.
- ✓ Lorsque des moyens militaires sont utilisés, on doit veiller à préserver le caractère international et multilatéral de l'opération humanitaire.

Services Intégrés DOMP & DAM : CIMIC-NU STM 1^{ère} édition 2014

D'une manière générale, les convois humanitaires se déplacent sans escorte militaire ou policière; le recours à une escorte militaire peut remettre en cause le principe d'impartialité traditionnellement lié à tout organisme humanitaire. La prééminence des principes humanitaires doit être respectée; avant de donner le feu vert à un convoi escorté par des militaires, l'ensemble du personnel concerné doit être brièvement informé des règles de convoyage, et doit scrupuleusement respecter les procédures de commandement et de communication.

LA CIMIC-NU doit connaître les fondements de la politique relative à l'utilisation de ressources militaires. La décision d'accepter des moyens militaires devra être prise par les organisations humanitaires concernées et s'appuyer exclusivement sur les critères humanitaires. Les ressources militaires ne doivent être demandées qu'à défaut de toute

solution civile comparable et si elles sont les seules ressources à pouvoir répondre aux besoins humanitaires les plus critiques. En un mot, la solution militaire devrait être le dernier recours possible. Toute opération humanitaire utilisant des moyens militaires doit conserver son caractère civil. L'opération en question doit se dérouler sous la direction et le contrôle de l'organisation humanitaire.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 3 : Assistance civile

APPUI AUX ACTEURS HUMANITAIRES ET DU DÉVELOPPEMENT

Directives pour l'utilisation d'escortes armées

- o Le personnel armé doit être transporté dans des véhicules séparés
- o Les convois escortés doivent rouler à petite allure
- o Les véhicules humanitaires doivent porter la mention « non armés »
- o Les membres du personnel humanitaire doivent avoir une carte d'identité correspondante
- o Il convient de négocier et d'approuver des couloirs humanitaires sécurisés
- o Il convient de sécuriser l'itinéraire et d'effectuer régulièrement des patrouilles
- o Il convient de prévenir l'autorité concernée de tout mouvement de convoi à venir
- o Il convient de définir des itinéraires alternatifs dans le cadre de la planification des interventions d'urgence

 Services intégrés DOMP & DAM : CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014

 Cette diapositive de caractère technique peut ne pas être utilisée, en fonction de la nature des participants.

 Voici quelques points à garder à l'esprit :

- **Dernier recours** : Les moyens militaires ont un caractère exceptionnel, y compris en ce qui concerne l'opportunité de les déployer, et doivent constituer un dernier recours.
- **Primauté des organisations humanitaires** : Ce sont les organisations humanitaires qui sont chargées des opérations humanitaires. Les unités militaires n'ont qu'un rôle d'appui, notamment pour créer un environnement sécurisé et/ou apporter un soutien logistique en cas de demande dans ce sens.
- **Primauté des critères humanitaires** : La demande et l'acceptation d'une escorte militaire ou armée doivent être effectuées par les organisations humanitaires, exclusivement sur la base de critères humanitaires.
- **L'identité humanitaire** : Les convois humanitaires doivent garder leur caractère civil. Le personnel armé doit être transporté dans des véhicules séparés. Le personnel militaire doit respecter le code de conduite et les principes de l'organisation humanitaire. Le personnel militaire ne doit pas, en principe, participer à la fourniture concrète de l'aide humanitaire. Les opérations humanitaires doivent garder leur caractère international et civil.

Enseignements tirés de l'utilisation d'escortes armées

- ✓ De nouveaux problèmes se posent si les acteurs humanitaires restent dans la zone de conflit après le départ des militaires.
- ✓ Il arrive que quelques organisations ne demandent pas d'escorte militaire pour protéger leurs convois.
- ✓ Si les organisations humanitaires sont réticentes à assurer leurs prestations ou n'en ont pas la capacité, les forces militaires sont susceptibles de combler le vide.
- ✓ Selon la Croix-Rouge, « en règle générale, toute protection armée pour telle ou telle composante du Mouvement international de la Croix-Rouge est contraire aux Principes fondamentaux suivants : le caractère humain, l'indépendance, l'impartialité et la neutralité ».
- ✓ Bon nombre d'organisations n'ont pas d'objection à la politique de recours à une escorte.



Matière à réflexion pour les instructeurs : les problèmes peuvent être considérablement accentués lorsque les acteurs humanitaires restent dans une zone de conflit après le départ des forces militaires externes. Certaines organisations humanitaires ne souhaitent pas – par principe – utiliser des escortes militaires ou armées pour protéger leurs convois. Cette position de principe peut alimenter une tendance générale à confier aux forces militaires les prestations concrètes de services humanitaires. Si les organisations humanitaires sont réticentes à assurer leurs prestations ou n'en ont pas la capacité, les forces militaires seront d'autant plus susceptibles de combler le vide. Le système des Nations Unies a adopté des politiques reconnaissant la nécessité d'escortes armées ou militaires dans des circonstances exceptionnelles. À l'extérieur des Nations Unies, au sein de la communauté des organisations humanitaires, il existe également un éventail de politiques. Le Mouvement international de la Croix-Rouge considère qu'« en règle générale, toute protection armée pour telle ou telle composante du Mouvement international de la Croix-Rouge est contraire aux Principes fondamentaux suivants : le caractère humain, l'indépendance, l'impartialité et la neutralité ». En revanche, d'autres organisations – notamment les partenaires d'exécution des Nations Unies – n'ont pas d'objection de principe à l'utilisation d'une escorte armée.

Module 3 : Tâches essentielles – Unité 3 : Assistance civile

APPUI À LA MISSION

Soutien logistique

Soutien logistique = transport, services logistiques ou équipement spécialisé au profit des organismes civils.

✓ **En matière d'équipement, le Matériel appartenant à la Mission peut être envisagé avant celui qui appartient aux contingents.**

✓ **L'appui à la mission dans les domaines dits DDR et SSR est possible (aide au renforcement des capacités, formation des cadres dirigeants, formation des forces de sécurité)**

e.g. > Il peut arriver que les entités humanitaires et de développement des Nations Unies refusent également l'utilisation de moyens de transport militaires, même s'il semble que ces véhicules soient le seul moyen, pour les organes de l'ONU, de rejoindre un lieu et d'y accomplir leur mission.

Services Intégrés DOMP & DAM : CIMIC-NU STM 1^{re} édition 2014

-  Le soutien logistique consiste notamment à fournir des moyens de transport (routier, aérien ou maritime); cela peut consister également à récupérer des véhicules accidentés ou à fournir des matériels spécialisés aux organisations civiles; enfin, il peut s'agir aussi de coordonner les services logistiques.
-  En matière d'équipement, l'utilisation du Matériel appartenant à la Mission pourra être envisagée avant tout recours au Matériel appartenant aux contingents.
-  L'appui à la mission dans les domaines dits DDR et SSR est également possible; il s'agit notamment de contribuer au processus de DDR (désarmement, démobilisation et réintégration); d'aider au renforcement des capacités militaires du pays hôte; de former des cadres dirigeants ou de développer les capacités des cadres existants; enfin, il peut s'agir aussi de former les forces de sécurité du pays hôte à la coordination civilo-militaire.
-  Dans tous ces cas, il convient de suivre les Directives concernant les opérations d'appui à la mission – émanant aussi bien des entités militaires que des organisations civiles. L'appui logistique peut consister à assurer le transport (routier, aérien ou maritime); à récupérer des véhicules accidentés ou à fournir des matériels spécialisés supplémentaires aux organisations civiles; ou encore à coordonner les services logistiques. En matière de hiérarchie des équipements, on pourra utiliser prioritairement les matériels appartenant à la mission, avant ceux appartenant aux contingents. Les personnels militaire et policier peuvent participer aux évaluations conjointes et y apporter leur soutien, aux côtés des acteurs civils extérieurs. Dans le cadre de ce type d'activité, l'unité militaire responsable est susceptible d'assurer la sécurité et le transport, et de fournir le personnel spécialisé. Quant aux activités de la CIMIC-NU visant à soutenir les processus de DDR et de SSR, elles pourront consister notamment à renforcer les capacités militaires du pays hôte, à former des cadres dirigeants et à développer les capacités des cadres existants, ou encore à former les forces de sécurité du pays hôte à la coordination civilo-militaire.



Toujours dans le cadre du présent chapitre, et en tant qu'activité d'apprentissage facultative, les instructeurs pourront présenter un « Formulaire de demande », et inviter les participants à le remplir, afin de les familiariser avec cet aspect.



Présentation : Exemples de formulaire de demande émanant de la MINUSTAH

**JOINT OPERATIONS CENTER
ESCORT AND SECURITY SUPPORT
REQUEST FORM**
TO BE SUBMITTED 72 HOURS IN ADVANCE

Requesting Org: BRAENGCOY	Date of request: 30 JUL 12	Hour of request: 12:30
Task Assigned to (JOC - CIM-31)		
JOC		

1. Type of support:

(a) Security (b) Escort (c) Security and Escort

2. Security Task:

2.1 On Site Security

(a) Site to be secure: Well drilling working spot

(b) Address: _____ Lat: _____

(c) Commune: _____ Long: _____

(d) Security requested from (dd/mm/yy or hrs.): _____

2.2 Distribution Security

(b) Date of the distribution (dd/mm/yy): _____

(c) Places where items should be distributed: circle final estimated location at annexed map.

1) _____ from: _____ hrs to _____ hrs.

2) _____ from: _____ hrs to _____ hrs.

3) _____ from: _____ hrs to _____ hrs.

(d) Type of Distribution:

1) Food 2) Water 3) Medical 4) NFI 5) Other _____

(e) Estimated number of local population at distribution site: _____

3. Escort task:

3.1 Date of the escort (dd/mm/yy): 05 AUG 12

3.2 Period of military escort: from: 06:00hrs to 07:00hrs.

3.3 Itinerary: From: BRAENGCOY BASE (18°31'53.99"N, 72° 46.48"W)
To: Ganthier (18°31'53.99"N, 72° 46.48"W)

3.4 Escort for: Movement of Engineer equipment (1backhoe, 1lowbed)

1) Personnel 2) Food 3) Water 4) Medical 5) NFI 6) Other _____

3.5 Number and type of vehicles to be escorted: (1backhoe, 1lowbed)

3.6 Number of personnel to be escorted: 5

3.7 Date of the escort (dd/mm/yy): 05 AUG 12

3.8 Period of military escort: from: 06:00hrs to 07:00hrs.

Itinerary: From: Ganthier (18°31'53.99"N, 72° 46.48"W)
To: BRAENGCOY BASE (18°31'53.99"N, 72° 46.48"W)

3.9 Escort for: Movement of Engineer equipment (1backhoe, 1lowbed)

1) Personnel 2) Food 3) Water 4) Medical 5) NFI 6) Other _____

Number and type of vehicles to be escorted: (1backhoe, 1lowbed)

3.8 Number of personnel to be escorted: 5

4. Contact details of the requester:

4.2 Full Name: Joseph Lee Title: ASFC, US

4.3 Telephone number: 3757 0630 MINUSTAH Ext: 0633

4.4 Email Address: joseph.lee@un.org

5. Cluster Acknowledgement

5.2 Cluster Name _____ Date Signed _____

5.3 Cluster Coordinator Name _____

Signature _____

5.4 Cluster Coordinator Email _____ Phone _____

6. Observations:

RECEIVED

JOC

Received by: J. H. Lee

Date: 30 JUL 2012

Time: 12:30 HRS



**JOINT OPERATIONS AND TASKING CENTER - JOTC
ENGINEERING WORKS REQUEST FORM
SUBMITTED 72 HOURS IN ADVANCE**

Requesting Organisation: _____	Date of request: _____	JOTC Request Number: _____
--------------------------------	------------------------	----------------------------

1. Engineering Assistance : Where & When

Address: _____ Lat: _____
 Commune: _____ Long: _____
 Task requested from (date & time): _____ To (date & time): _____

2. Engineering Assistance: What

- Road Repair** Length (in kilometers): _____
 Type of Repair: Leveling Graveling Asphalt
- Heavy Equipment Support/ Specify Type:** _____
- Bridge Repair** Length (in metres): _____
- Land Preparation** Total Area (in square metres): _____
 Type of Work: Clearing Leveling Compacting
 Others, specify: _____
- Request for Prefab Building**
 Number & Type: Single-Module 3-Module 6-Module
 Tent(s); specify size and number: _____
- Rubble Removal** Volume (in cubic metres): _____
- Demolition of building** Area (in square metres): _____
- Mitigation Works**
 Type of Work: Cleaning of ditches, length (in metres): _____
 Repair Works (please provide details)
 River Works (please provide details)

1

Other Engineering Works, please specify: _____
 (Continue on separate sheet if necessary)

Deliver material: Specify (Sand, gravel, ramblor): _____

3. Engineering Assistance: Why

Please provide brief explanation of importance/impact of this engineering assistance, with specific description of who will benefit (Continue on separate sheet if necessary):

4. Requesting Organisation: Contact person:

4.1 Full Name: _____ Title: _____
 4.2 Telephone number (including Cell Phone): _____
 4.3 Email Address: _____

5. Humanitarian Cluster Acknowledgement (where applicable)

5.1 Cluster Name _____ Date Signed _____
 5.2 Cluster Coordinator Name _____ Signature _____
 5.3 Cluster Coordinator Email _____ Phone _____

6. Mission Prioritization Assessment: [For JOTC use only]

- 6.1 Will this request be submitted to the MINUSTAH Prioritization Review Committee (PRC)?
YES / NO
- 6.2 If YES provide details of the MINUSTAH or UN system sponsor
 Name: _____ Section / Agency: _____
 Email _____ Mobile Phone _____
- 6.3 Is Humanitarian Inter-Cluster Coordination (ICC) prioritization required?
YES / NO
- 5.4 If YES, insert date of consultation with ICC/OCLA _____

2